

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING



الشركة الدولية للإيجار المالي

Compagnie Internationale de Leasing

Société Anonyme au capital de 25.000.000 dinars
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis
Identifiant Unique N° 0381878S

La CIL est notée BBB-(tun) à long terme avec perspective stable, et F3 (tun) à court terme
par l'agence de notation FITCH RATINGS le 29 avril 2021

DOCUMENT DE REFERENCE « CIL 2021 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le.....^{25 JUIN 2021} sous le
n°^{21/001/}.....donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché
Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations
périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il
est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet
enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la
situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. Mourad Kallel

Directeur Administratif et Comptable à la CIL
Téléphone : 71 33 66 55 - Fax : 71 33 70 09

Intermédiaire en bourse chargé du document de référence

COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT

10, rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
Téléphone : 71 13 06 60 - Fax : 71 25 20 24

Le présent document de référence CIL 2021 est mis à la disposition du public sans frais auprès de la CIL sis au 16 avenue
Jean Jaurès 1001 Tunis, de la CGI sis au 10 rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.



Juin 2021

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	6
CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	9
1 - 1 - Responsable du document de référence :	9
1 - 2 - Attestation du responsable du document de référence :	9
1 - 3 - Responsables du contrôle des comptes :	9
1 - 4 - Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence :	14
1 - 5 - Responsable de l'information :	14
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	15
2 - 1 - Renseignements à caractère général concernant la CIL :	15
2 - 1 - 1 - Cadre général :	15
2 - 1 - 2 - Clauses statutaires particulières :	16
2 - 2 - Renseignements à caractère général concernant le capital de la société :	17
2 - 3 - Evolution du capital social :	18
2 - 4 - Répartition du capital social et des droits de vote au 31 mai 2021:	19
2 - 5 - Description sommaire du groupe CIL au 31 décembre 2020:	21
2 - 5 - 1 - Présentation générale du groupe CIL :	21
2 - 5 - 2 - Schéma du groupe au 31/12/2020:	21
2 - 5 - 3 - Tableau de participation entre les sociétés du groupe CIL au 31/12/2020 :	22
2 - 5 - 4 - Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe CIL entre le 31/12/2019 et la date de l'élaboration de ce document de référence :	22
2 - 5 - 5 - Chiffres clés du groupe C.I.L au 31/12/2020:	22
2 - 5 - 6 - Les engagements financiers du groupe au 31/12/2020:	22
2 - 5 - 7 - Politique actuelle et future de financement inter-sociétés du groupe :	22
2 - 6 - Relations de la Compagnie Internationale de Leasing avec les sociétés du groupe au 31 décembre 2020:	23
2 - 6 - 1 - Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe :	23
2 - 6 - 2 - Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe :	23
2 - 6 - 3 - Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :	23

2 - 6 - 4 - Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la CIL et distribués par les sociétés du groupe en 2021 au titre de l'exercice 2020 :	23
2 - 6 - 5 - Les dividendes distribués par la CIL aux sociétés du groupe en 2021 au titre de l'exercice 2020 :	24
2 - 6 - 6 - Les garanties, sûretés et cautions réelles données ou reçues des sociétés du groupe : ..	24
2 - 6 - 7 - Chiffre d'affaires réalisé par la CIL avec les sociétés du groupe :	24
2 - 6 - 8 - Les prestations de services reçues et données :	24
2 - 6 - 9 - Les contrats de location :	25
2 - 6 - 10 - Les fonds gérés :	25
2 - 7 - Relations avec les autres parties liées au 31 décembre 2020 autres que les sociétés du groupe :	26
2 - 7 - 1 - Informations sur les engagements :	26
2 - 7 - 2 - Autres relations avec les autres parties liées :	26
2 - 7 - 3 - Prêt octroyés et crédits reçus des autres parties liées :	27
2 - 7 - 4 - Dividendes encaissés par la CIL en 2021 au titre de l'exercice 2020 des parties liées autre que les sociétés du groupe :	27
2 - 7 - 5 - Dividendes décaissés par la CIL en 2021 au titre de l'exercice 2020 pour les parties liées autre que les sociétés du groupe :	27
2 - 7 - 6 - Les prestations de services reçues et données :	27
2 - 7 - 7 - Transfert de ressources:	27
2 - 7 - 8 - Obligations et engagements de la CIL envers les dirigeants :	28
2 - 8 - Dividendes :	28
2 - 9 - Marché des titres de l'émetteur :	28
2 - 10 - Notation de la société :	29
CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA CIL	33
3 - 1 - Présentation sommaire de la SOCIETE :	33
3 - 2 - Description de l'activité au 31 décembre 2020:	33
3 - 2 - 1 - Situation de la CIL par rapport au secteur du leasing au 31 décembre 2020:	33
3 - 2 - 2 - Evolution des approbations :	33
3 - 2 - 3 - Evolution des mises en force:	34
3 - 2 - 4 - Evolution de l'encours financiers net:	35
3 - 2 - 5 - Analyse des engagements sur la clientèle :	36
3 - 1 - Description de l'activité au 31 mars 2021:	37

3 - 1 - 1 - Situation de la CIL par rapport au secteur du leasing au 31 mars 2021:	37
3 - 1 - 2 - Evolution des approbations :.....	37
3 - 1 - 3 - Evolution des mises en force:	38
3 - 1 - 4 - Evolution de l'encours financiers net:	39
3 - 1 - 5 - Analyse des engagements sur la clientele :.....	39
3 - 2 - Indicateurs d'activité au 31 mars 2021:	41
3 - 3 - Organisation de la Compagnie Internationale de Leasing :	42
3 - 3 - 1 - Organigramme	43
3 - 3 - 2 - Système d'information :.....	46
3 - 4 - Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité :.....	48
3 - 5 - Dépendance de l'émetteur	50
3 - 6 - Analyse SWOT :.....	52
3 - 7 - Litige ou arbitrage en cours ou passé :	52
3 - 8 - Politique sociale et effectif:.....	52
3 - 9 - Politique d'investissement de la CIL :	53
CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT .54	
4 - 1 - Patrimoine de la société au 31 décembre 2020:	54
4 - 1 - 1 - Créances sur la clientèle, opérations de leasing :.....	54
4 - 1 - 2 - Portefeuille commercial :.....	55
4 - 1 - 3 - Portefeuille d'investissement :.....	56
4 - 1 - 4 - Les immobilisations corporelles et incorporelles :	58
4 - 1 - 5 - Etats des acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles postérieurs au 31/12/2020:	59
4 - 2 - Renseignements sur les états financiers individuels au 31 décembre 2020:	60
4 - 2 - 1 - Bilans individuels comparés au 31 décembre:.....	60
4 - 2 - 2 - Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre :.....	61
4 - 2 - 3 - Etats de résultat comparés au 31 décembre :	62
4 - 2 - 4 - Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre :.....	63
4 - 3 - Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2020:.....	64
4 - 4 - Notes complémentaires, explicatives aux états financiers individuels au 31/12/2020 :..	114
4 - 4 - 1 - Notes complémentaires :.....	114
4 - 4 - 2 - Notes explicatives :.....	115
4 - 5 - Analyse de la situation financière de la CIL au 31 décembre 2020:.....	128

4 - 5 - 1 - Les engagements financiers au 31 décembre 2020:.....	128
4 - 5 - 2 - Encours des crédits contractés par la C.I.L au 31 décembre 2020 :	129
4 - 5 - 3 - Structure des souscripteurs a l'emprunt «CIL 2020/1 (taux fixe : 10,50%) » :	132
4 - 5 - 4 - Soldes intermédiaires de gestion au 31 décembre 2020:	133
4 - 5 - 5 - Tableau des mouvements des capitaux propres au 31 décembre 2020:.....	134
4 - 5 - 6 - Affectation des résultats des trois dernières années :	135
4 - 5 - 7 - Evolution des revenus de leasing et du résultat d'exploitation :	135
4 - 5 - 8 - Evolution du résultat net :	135
4 - 5 - 9 - Evolution des dividendes :	135
4 - 5 - 10 - Evolution de la marge brute d'autofinancement :	135
4 - 5 - 11 - Indicateurs de gestion et ratios :	136
4 - 6 - Etats financiers consolidés au 31 décembre 2020:	137
4 - 6 - 1 - Bilan consolidé au 31 décembre 2020:	138
4 - 6 - 2 - Etats des engagements hors bilan consolide au 31 décembre 2020 :	139
4 - 6 - 3 - Etat de resultat consolidé au 31 décembre 2020:	140
4 - 6 - 4 - Etat de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2020:	141
4 - 7 - Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.....	142
4 - 1 - Notes complémentaires et explicatives aux états financiers consolidés au 31 décembre 2020	184
4 - 1 - 1 - Notes complémentaires :	184
4 - 2 - Comportement boursier du titre CIL	193
CHAPITRE 5 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE	
CONTROLE DES COMPTES :	194
5 - 1 - Conseil d'administration :	194
5 - 1 - 1 - Membres des organes d'administration :	194
5 - 1 - 2 - Fonctions des membres et des organes d'administration et de direction dans la société :	194
5 - 1 - 3 - Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et dedirection :	195
5 - 1 - 4 - Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés :	195
5 - 1 - 5 - Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration dans la société qu'ils représentent :	195
5 - 1 - 6 - Intérêts des dirigeants dans la société au titre de l'exercice 2020: Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au 31 décembre 2020 :	195

5 - 1 - 7 - Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31 décembre 2020:	196
5 - 2 - Contrôle :	196
5 - 3 - Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du conseil d'administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat a un poste de membre du conseil d'administration et un actionnaire détenant plus de 5% du capital :	197
CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	198
6 - 1 - Evolution récente et orientations :	198
6 - 1 - 1 - Evolution récente :	198
6 - 1 - 2 - Orientations stratégiques :	198
6 - 2 - Perspectives d'avenir :	198
6 - 2 - 1 - Analyse des écarts enregistrés :	198
6 - 2 - 2 - Analyse des modifications :	199
6 - 2 - 3 - Analyse des performances réalisées au 31 mars 2021 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2021 :	201
6 - 2 - 4 - Hypothèses de prévisions retenues :	201
6 - 2 - 5 - Les états financiers prévisionnels :	205
6 - 2 - 6 - Ratios prévisionnels :	208
6 - 2 - 7 - Marge brute d'autofinancement previsionnel :	209
6 - 3 - Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles relatives à la période allant de 2021 à 2025 :	210

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

La Compagnie Internationale de Leasing a été créée en 1992 avec un capital initial de 5 millions de dinars et a procédé à sa première augmentation de capital en 1995 pour le porter à 7,5 millions de dinars. Elle fut introduite à la cote en septembre 1997.

La société a pour activité principale de réaliser des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles.

Le capital actuel de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à 25 millions de dinars divisé en **5.000.000** actions de cinq dinars (5) de nominal chacune.

La Compagnie Internationale de Leasing est à la tête du groupe "CIL" composé au 31/12/2020 de deux autres sociétés :

- La Compagnie Générale d'Investissement "CGI" (**99,96%**) : ayant pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières.
- La Société d'Investissement à Capital Risque "CIL SICAR" (**99,99%**) ayant pour objet principal, la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises.

Depuis l'exercice 2001, la "CIL" a commencé à établir des états financiers consolidés.

❖ Activité de la CIL au 31 décembre 2020:

Au 31 décembre 2020 et par rapport à la même période en 2019, la CIL a enregistré une baisse en termes de part de marché de 109 points de base pour les approbations et de 192 pour les mises en force. En terme d'encours financiers, la part de marché de la CIL a augmenté de 45 point de base.

En MD	CIL			Part de marché de la C I L		
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Approbations	243,7	294,2	287,6	14,29%	15,38%	12,53%
Mises en Force	205,8	263,9	261,3	14,92%	16,84%	13,11%
Encours financiers**	487,8	490,1	492,5	13,37%	12,92%	11,81%

(*) Source : CIL.

(**) Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des dépôts de garantie.

Les mises en force se sont élevées à **205,8 MD** au 31/12/2020 contre **263,9 MD** au 31/12/2019, soit une baisse de **22%**.

Les approbations ont reculé de 17,2%, passant de **294,2 MD** au 31/12/2019 à **243,7 MD** au 31/12/2020.

L'encours financiers a passé de **490,2 MD** au 31 décembre 2019 à **487,8 MD** au 31 décembre 2020.

Le ratio des créances classées a atteint **6,80 %** au 31/12/2020 contre **6,66 %** au 31/12/2019.

❖ Activité de la CIL au 31 mars 2021:

Au 31 mars 2021 et par rapport à la même période en 2020, la CIL a enregistré une baisse en termes de part de marché de 136 points de base pour les approbations et de 55 pour les mises en force. En terme d'encours financiers, la part de marché de la CIL a augmenté de 128 point de base.

En MD	CIL			Part de marché de la C I L		
	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Approbations	83,5	73,2	243,7	15,2%	16,6%	14,3%
Mises en Force	63,4	53,9	205,8	16,7%	17,3%	14,9%
Encours financiers**	481,9	482,7	487,8	14,5%	13,2%	13,4%

(*) Source : CIL.

(**) Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des dépôts de garantie.

Les mises en force se sont élevées à **63,4 MD** au 31/03/2021 contre **53,9 MD** au 31/03/2020, soit une hausse de **+17,7%**.

Les approbations ont augmenté de **+14%**, passant de **73,2 MD** au 31/03/2020 à **83,5 MD** au 31/03/2021.

L'encours financiers a passé de **482,7 MD** au 31 mars 2020 à **481,9 MD** au mars 2021.

Le ratio des créances classées a atteint **9,98%** au 31/03/2021 contre **11,33 %** au 31/03/2020.

Mise en conformité de la Compagnie Internationale de Leasing par rapport à la nouvelle loi bancaire N°2016-48 du 11 juillet 2016.

✓ Le capital social de la CIL s'élève actuellement à 25 MDT, respectant ainsi les dispositions de l'article 32 de ladite loi qui exige un minimum de 25 MDT pour les établissements financiers.

✓ Conformément à l'article 47 de la loi n°2016-48, la CIL a procédé à la nomination de deux administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration, à savoir :

- Mr Chokri BEN AYED nommé par l'AGO du 07 juillet 2020 ;
- Mr Mustapha BEN HATIRA nommé par l'AGO du 29 avril 2021.

En ce qui concerne la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, l'AGO du 7 juillet 2020 a nommé Mr Skander KAMMOUN en tant qu'administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires.

✓ La CIL a procédé à la séparation du cumul des fonctions du président du conseil d'administration et de la fonction du directeur général depuis le 01 janvier 2018 conformément aux dispositions de l'article 46 de ladite loi, décidé par le Conseil d'administration 114 du 28 décembre 2017.

✓ Le Comité d'Audit issu du Conseil de Surveillance est institué conformément aux articles 49 & 52 de la loi n°2016-48 en termes de mandat, diligences et nombre des membres. Le comité est présidé par Mr Mustapha BEN HATIRA (Administrateur indépendant).

✓ Le comité des risques issu du Conseil de Surveillance est institué conformément aux articles 50 & 52 de ladite loi. Il est présidé par Mr Chokri BEN AYED (Administrateur indépendant). Par ailleurs, la CIL respecte le principe de non-cumul de la qualité de membre dans le comité d'audit et dans le comité des risques.

✓ Conformément à l'article 70 de ladite loi, la Compagnie Internationale de Leasing tient une comptabilité conforme au système comptable des entreprises. Elle clôture l'exercice comptable le 31 décembre de chaque année et soumet, pour approbation, dans un délai de quatre mois suivant la clôture de l'exercice

✓ Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans d'autres sociétés sont en conformité avec les dispositions de l'article 75 de ladite loi.

Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers portant sur l'impact de la pandémie mondiale COVID-19 sur l'activité de la société et son incidence sur sa situation financière :

Outre ses répercussions sanitaires, la crise du COVID-19 a eu des retombées lourdes sur l'économie nationale ce qui a impacté négativement les performances du secteur.

L'impact ne peut être évalué avec certitude d'autant que la pandémie continuera sa propagation. Dans ce contexte, une panoplie de mesures a été prise par les autorités compétentes afin d'endiguer l'incidence économique, sociale et financière sur les secteurs touchés. Ainsi en vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels, relatives à la période allant du 1er Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par la circulaire de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020. Cette période de report a été prolongée jusqu'à fin septembre 2021 par la circulaire de la BCT n°2020-21 du 30 décembre 2020.

A ce titre, la CIL a procédé au report d'échéances en principal de 42.790 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 209.930 KDT. Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.802 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

Par ailleurs, la société a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24 et ce, en application de la circulaire n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 1.637 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la société au 31 décembre 2020, s'élève à 5.062 KDT.

CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1 - 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :

Monsieur Salah SOUKI
Directeur Général de la Compagnie Internationale de Leasing.

1 - 2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Mr Monsieur Salah SOUKI
La Compagnie Internationale de Leasing
Le Directeur Général



1 - 3 - RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :

❖ Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2018 :

La société **Horwath ACF**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Nouredine BEN ARBIA.

Adresse : Immeuble PERMETAL, 2ème Etage - 35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Et

La société **Finor**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB.

Adresse : Immeuble International City Center – Tour Tour des Bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

❖ Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2019 :

La société **Horwath ACF**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Nouredine BEN ARBIA.

Adresse : Immeuble PERMETAL, 2ème Etage - 35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Et

La société **Finor**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB.

Adresse Immeuble International City Center – Tour Tour des Bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

❖ Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2020 :

La société **Horwath ACF**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Nouredine BEN ARBIA.

Adresse : Immeuble PERMETAL, 2ème Etage - 35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Et

La société **Finor**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB.

Adresse : Immeuble International City Center – Tour Tour des Bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

❖ Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2019 :

La société **Horwath ACF**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Nouredine BEN ARBIA.

Adresse : Immeuble PERMETAL, 2ème Etage - 35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Et

La société **Finor**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB.

Adresse : Immeuble International City Center – Tour Tour des Bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

❖ Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2020 :

La société **Horwath ACF**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Nouredine BEN ARBIA.

Adresse : Immeuble PERMETAL, 2ème Etage - 35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Et

La société **Finor**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB.

Adresse : Immeuble International City Center – Tour Tour des Bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2018

Les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2018 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Nouredine BEN ARBIA et la société **Finor** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'opinion suivante :

Opinion sur les états financiers

« A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises. »

« II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2019

Les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2019 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Nouredine BEN ARBIA et la société **Finor** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'opinion suivante :

Opinion sur les états financiers

« A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises. »

« II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020

Les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Nouredine BEN ARBIA et la société **Finor** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'opinion suivante :

Opinion sur les états financiers

« A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises. »

« II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Révélation de faits délictueux

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le caissier de l'agence de Gafsa et consistant en la manipulation des coordonnées téléphoniques des clients de la société afin de rendre impossible leur contact et par la même le recouvrement de leurs impayés, tout en assurant lui-même ledit recouvrement contre la délivrance de faux reçus de paiement.

La société a déposé, en date du 09 Juin 2020, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Gafsa.

De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 1^{er} Septembre 2020. »

Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWATH ACF** représentée par Mr Nouredine BEN ARBIA et la société **Finor** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

Avis sur les états financiers consolidés

« A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises ».

Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020

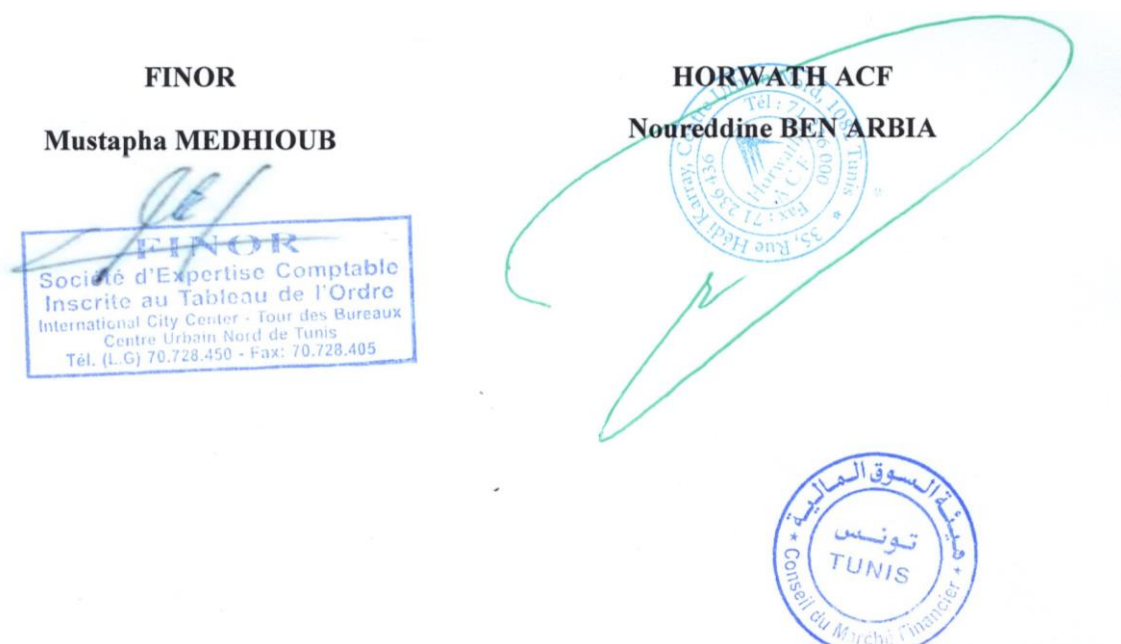
Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWATH ACF** représentée par Mr Nouredine BEN ARBIA et la société **Finor** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

Avis sur les états financiers consolidés

« A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises ».

Attestation des commissaires aux comptes :

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »



1 - 4 - ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence. »

Mr Mehdi BACH-HAMBA
La Compagnie Générale d'Investissement
Le Directeur Général



1 - 5 - RESPONSABLE DE L'INFORMATION :

Mr Mourad KALLEL
La Compagnie Internationale de Leasing
Directeur Administratif et Comptable
Tel : 71 33 66 55 Fax : 71 33 70 09



CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2 - 1 - RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA CIL :

2 - 1 - 1 - CADRE GENERAL :

Dénomination Sociale	Compagnie Internationale de Leasing.
Nationalité	Tunisienne
Siège Social	16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis.
Téléphone - Fax	71 33 66 55 - 71 33 70 09
Forme juridique et législation particulière applicable :	La CIL est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.
Date de constitution	La CIL a été constituée le 21 Octobre 1992
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel, de prendre des participations ou des intérêts dans des sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière, et généralement d'effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre.
Capital social	25 0000 000 Dt
Tribunal compétent en cas de litige	Tunis
Régime fiscal	Droit commun et particulièrement la loi n°94-90 du 26/07/1994 portant disposition fiscale relative au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing. La loi n°2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1 ^{er} janvier 2008.
Identifiant unique	N°0381878S
Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société	Siège social de la société 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 – Tunis.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	M. Mourad Kallel – Directeur Administratif et Comptable à la CIL. Tél: 71 33 66 55 - Fax : 71 33 70 09

2 - 1 - 2 - CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES :

❖ Répartition statutaire des bénéfices (article 42 des statuts de la CIL) :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à cinq pour cent (5%) du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint le dixième (10ème) du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Toutes sommes que l'assemblée des actionnaires juge convenables pour la constitution de fonds de réserves.

❖ Assemblées Générales (art 29, 30 et 33 des statuts de la CIL) :

• Admission aux Assemblées Générales (art 29):

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter par un mandataire. Ce mandataire devra être muni d'un pouvoir à cet effet.

La forme de pouvoirs sera déterminée par le Conseil d'Administration. Toutefois, les personnes morales actionnaires sont valablement représentées à toute Assemblée Générale soit par un de leurs gérants soit par un membre de leur Conseil d'Administration soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du Conseil d'Administration ou le mandataire soit lui même actionnaire.

• Conditions pour être admis à siéger aux Assemblées Générales (art 30):

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales être inscrits sur les registres de la société, huit jours au moins avant le jour fixé par la réunion.

Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège social trois jours avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais en dehors de ces limites.

• Droit de vote (art 33) :

Chaque membre de l'Assemblée Générale, Ordinaire ou Extraordinaire, a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation. Les votes ont lieu soit à main levée, soit par appel nominatif, soit au scrutin secret, qui est de droit, lorsqu'il est réclamé par des actionnaires représentant au moins le tiers du capital social des actionnaires présents ou représentés.

❖ Assemblées Générales Ordinaires (art 35 des statuts de la CIL) :

• Convocation :

Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration dans les quatre premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement soit par le Conseil d'Administration soit par toute autre personne habilitée par la loi conformément à l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales. Les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur une première convocation ne peuvent se tenir, qu'elle qu'en soit la nature, avant le vingt deuxième jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Les convocations à ces diverses Assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises.

Les titulaires d'actions nominatives qui en ont fait la demande peuvent être convoqués, à leur frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée, au dernier domicile qu'ils auront fait connaître.

Les avis et les lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.

- **Pouvoirs (art 37 des statuts de la CIL) :**

L'Assemblée Générale Ordinaire entend le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, le rapport du ou des Commissaires sur le mandat qu'elle leur a conféré, ainsi que leurs rapport spéciaux, s'il ya lieu, d'une manière générale elle contrôle les actes du Conseil d'Administration et détermine souverainement la conduite des affaires de la société pour toutes les questions qui ne sont pas de la compétence réservée à l'Assemblée Extraordinaire.

Après lecture des rapports du ou des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire discute, approuve, redresse ou rejette les états financiers et approuve, s'il ya lieu, les modifications apportées soit à leur présentation, soit aux méthodes d'évaluation.

Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution ou l'augmentation de tous fonds de réserve ou de prévoyance, décide tous reports à nouveau des bénéfices, fixe les dividendes à répartir.

❖ **Assemblées Générales Extraordinaires (art 38, et 39 des statuts de la CIL)**

- **Convocation – Composition et délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

Les Assemblées Générales Extraordinaires peuvent être convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par toute autre personne habilitée par la loi conformément à l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, pour délibérer valablement, doit réunir la moitié du capital social.

Si l'Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas atteint le quorum exigé par la loi, il sera procédé à la convocation d'une deuxième qui peut délibérer en réunissant le tiers (1/3) du capital puis éventuellement d'une troisième dans les formes et délais prévus par l'article 291 du Code des Sociétés Commerciales.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le texte des résolutions proposées doit être tenu à la disposition des actionnaires, au siège de la société quinze jours au moins avant la date de la réunion de la première Assemblée.

- **Pouvoirs :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, apporter aux statuts toute modification autorisée par les lois et règlements sur les sociétés. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut ni changer la nationalité de la société ni augmenter les engagements des actionnaires sauf consentement unanime de tous les actionnaires. Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le Directeur Général, lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

2 - 2 - RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE :

Capital Social : 25.000.000 dinars

Nombre d'actions : 5.000.000 actions

Libération : Intégrale

Jouissance : 1^{er} janvier 2020

Nominal : 5 dinars

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Ordinaire

2 - 3 - EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL :

Organe de décision	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Capital en circulation	Valeur nominale	Nombre d'actions
AG Constitutive du 22/10/92	Capital initial	5.000.000 DT	5.000.000 DT	10	500.000
AGE du 11/04/95	Augmentation en numéraire	2.500.000 DT	7.500.000 DT	10	750.000
AGE du 02/08/01	Augmentation en numéraire	2.500.000 DT	10.000.000 DT	10	1.000.000
AGE du 26/04/2007	Réduction de la Valeur Nominale de 10 à 5 DT*			5	
AGE du 26/04/2007	Augmentation par incorporation de réserves*	2.500.000 DT	12.500.000 DT	5	2.500.000
AGE du 26/04/2007	Augmentation par incorporation de réserves**	2.500.000 DT	15.000.000 DT	5	3.000.000
AGE du 25/05/2010	Augmentation par incorporation de réserves***	5.000.000 DT	20.000.000 DT	5	4.000.000
AGE du 24/05/2011	Augmentation par incorporation de réserves****	5.000.000 DT	25.000.000 DT	5	5.000.000

*Au cours de l'année 2007, la CIL a réalisé la première tranche de l'augmentation de capital par incorporation de réserves décidée par l'AGE du 26 avril 2007 qui a aussi décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 à 5 dinars.

** Le Conseil d'Administration de la CIL, réuni le 18 décembre 2008, a décidé la réalisation de la deuxième tranche de l'augmentation de capital par incorporation de réserves pour porter ce dernier de 12,5 à 15 millions de dinars.

*** L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CIL, réunie le 25 mai 2010, a décidé d'augmenter le capital social de la CIL de 15 à 20 millions de dinars par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison d'une (1) action gratuite pour trois (3) anciennes et portant jouissance à partir du 1^{er} janvier 2010 (l'attribution des actions gratuites est fixée à partir du 11 juin 2010).

**** L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CIL, réunie le 24 mai 2011, a décidé d'augmenter le capital social de la CIL de 20 à 25 millions de dinars par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison d'une (1) action gratuite pour quatre (4) anciennes et portant jouissance à partir du 1^{er} janvier 2011 (l'attribution des actions gratuites est fixée à partir du 03 juin 2011).

2 - 4 - REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 MAI 2021:

Actionnariat	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage du capital
Actionnaires Tunisiens	365	4 770 138	23 850 690	95,40%
Personnes morales	30	3 130 811	15 654 055	62,62%
Ayant 3% et plus	4	2 956 582	14 782 910	59,13%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	2	86 000	430 000	1,72%
Ayant au max 0,5%	24	88 229	441 145	1,76%
Personnes physiques	335	1 639 327	8 196 635	32,79%
Ayant 3% et plus	3	757 463	3 787 315	15,15%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	4	244 658	1 223 290	4,89%
Ayant au max 0,5%	328	637 206	3 186 030	12,74%
Actionnaires Etrangers	1	200	1 000	0,00%
Personnes morales	0	0	0	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	-	0,00%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au max 0,5%				
Personnes physiques	1	200	1 000	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	-	0,00%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	0	0	-	0,00%
Ayant au max 0,5%	1	200	1 000	0,00%
Droits non encore convertis		62	-	0,00%
Actions propres		229 600	1 148 000	4,59%
TOTAL	366	5 000 000	25 000 000	100,00%

Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31 mai 2021

Actionnariat	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage du capital
SOCIETE GENERALE FINANCIERE	1 746 660	8 733 300	34,93%
TUNISIAN TRAVEL SERVICE	578 700	2 893 500	11,57%
T.T.S FINANCIERE	416 000	2 080 000	8,32%
Mr BOUAZIZ HABIB	389 593	1 947 965	7,79%
SOCIETE JUBA SARL	215 222	1 076 110	4,30%
Mr HAJ -TAIEB SOFIENE	214 870	1 074 350	4,30%
Mr BRIGUI MOHAMED	153 000	765 000	3,06%
Total	3 714 045	18 570 225	74,28%

Il convient de noter que la structure de capital de la CIL est susceptible de changer en fonction du résultat de l'offre publique d'achat obligatoire à laquelle a été soumise la Société générale Financière suite au franchissement de seuil de 40% des droits de vote dans le capital de la CIL en date du 25 décembre 2020, de concert avec Mr. Mohamed BRIGUI, la société JUBA SARL, la société Touristique OCEANA, Mme BRIGUI Myriem et Mme BRIGUI Héla. Le déclenchement de la procédure de l'offre demeurera tributaire de l'obtention par l'initiateur de l'offre, de l'agrément de la Banque Centrale de Tunisie.

Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction 31 mai 2021

Membres	Nombre d'actions et droit de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
Président du Conseil :			
M ^r Mohamed BRIGUI	153 000	760 500	3,06%
Directeur Général:			
Mr Salah SOUKI	100 000	500 000	2,00%
Administrateurs :			
Société Générale Financière - SICAF	1 746 660	8 733 300	34,93%
Tunisian Travel Services	578 700	2 893 500	11,57%
M ^r Habib Bouaziz	389 593	1 947 965	7,79%
M ^r Sofien HAJ TAIEB	214 870	1 074 350	4,30%
M ^r Chokri BEN AYED*	0	0	0,00%
M ^r Mustapha BEN HATIRA*	0	0	0,00%
M ^r Skander KAMOUN	10 710	53 550	0,21%
Total	3 193 533	15 963 165	63,85%

(*) Mr Chokri BEN AYED et Mr Mustapha BEN HATIRA sont qualifiés de membres indépendants au sens de l'article 47 de la loi n°2016-48.

Nombre d'actionnaires :

Au 31 mai 2021, le capital de la CIL est réparti entre 366 actionnaires dont :

- 30 actionnaires personnes morales ;
- 336 actionnaires personnes physique.

2 - 5 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE CIL AU 31 DECEMBRE 2020:

2 - 5 - 1 - PRESENTATION GENERALE DU GROUPE CIL :

Le groupe « Compagnie Internationale de Leasing » (CIL) est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance à savoir le leasing, l'intermédiation en bourse et le capital investment.

- La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » a été créée en octobre 1992 ayant pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.
Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève, à la clôture de l'exercice 2020, à la somme de 25 000 000 DT divisé en 5 000 000 actions de 5 DT chacune.
Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

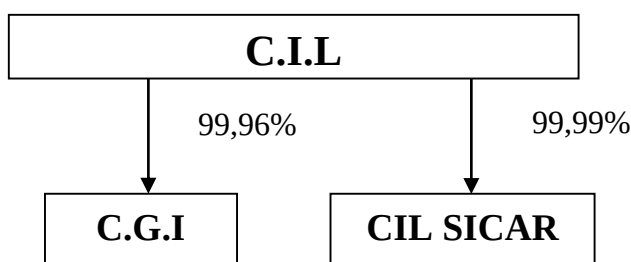
- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève, à la clôture de l'exercice 2020, à 1 250 000 DT divisé en 250 000 actions de 5 DT chacune, totalement libérées.

- La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève, à la clôture de l'exercice 2020, à 2 000 000 DT divisé en 2 000 000 actions de 1 DT chacune, totalement libérées.

2 - 5 - 2 - SCHEMA DU GROUPE AU 31/12/2020:



2 - 5 - 3 - TABLEAU DE PARTICIPATION ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE CIL AU 31/12/2020 :

	C.I.L	C.G.I	CIL SICAR
C.I.L		99,96%	99,99%
C.G.I			
CIL SICAR			

2 - 5 - 4 - EVENEMENTS RECENTS MODIFIANT LE SCHEMA FINANCIER DU GROUPE CIL ENTRE LE 31/12/2019 ET LA DATE DE L'ELABORATION DE CE DOCUMENT DE REFERENCE :

Néant

2 - 5 - 5 - CHIFFRES CLES DU GROUPE C.I.L AU 31/12/2020:

						En Dt
	Capitaux propres avant affectation	Produits net	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total passif	Dividendes/action distribués au titre de 2020
C.I.L	102 808 964	29 821 468	15 668 230	12 481 045	518 955 352	1,795
C.G.I	1 099 927	392 120	(66 699)	34 899	983 093	-
CIL SICAR	2 198 237	454 899	110 994	104 699	18 387 094	0,050

2 - 5 - 6 - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GROUPE AU 31/12/2020:

	CIL	CGI	CIL SICAR	Groupe CIL consolidé
- Emprunts bancaires	366 186 203	0	0	366 186 203
- Emprunts obligataires	60 110 800	0	0	59 989 120
- Certificats de leasing*	18 000 000	0	0	18 000 000
- Certificats de dépôt	0	0	0	0
Total Emprunts	444 297 002	0	0	444 175 323
- Intérêts courus nets des charges constatées d'avance	11 773 843	0	0	11 765 866
Total dettes rattachées	11 773 843	0	0	11 765 866
Total Emprunts et Dettes rattachées	456 070 845	0	0	455 941 189

* Certificats de leasing et assimilés à moins d'un an.

2 - 5 - 7 - POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER-SOCIETES DU GROUPE :

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent au marché financier. Cependant, un financement inter-Sociétés a lieu dans certaines situations à travers l'émission et la souscription de certificats de dépôts dont les taux et conditions sont généralement en ligne avec le marché.

2 - 6 - RELATIONS DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING AVEC LES SOCIETES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2020:

2 - 6 - 1 - PRETS OCTROYES ET CREDITS REÇUS DES SOCIETES DU GROUPE :

Prêts octroyés :

Néant.

Crédits reçus:

La CIL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
04/06/2020	03/08/2020	3 000 000	8.80%	43 364
24/06/2020	22/09/2020	2 000 000	8.80%	43 053
24/06/2020	02/09/2020	2 000 000	8,80%	33 646
24/06/2020	22/10/2020	2 500 000	8.80%	71 244
03/08/2020	13/08/2020	3 000 000	8.82%	7 332
Total		12 500 000		198 639

2 - 6 - 2 - LES CREANCES ET DETTES COMMERCIALES AVEC LES SOCIETES DU GROUPE :

Les créances commerciales envers les sociétés du groupe

Néant.

Les dettes commerciales envers les sociétés du groupe

Néant.

2 - 6 - 3 - LES APPORTS EN CAPITAL AVEC LES SOCIETES DU GROUPE :

Il n'existe pas de nouveaux apports en capital dans les sociétés du groupe en 2020.

Reçus :

Néant.

2 - 6 - 4 - LES DIVIDENDES ET AUTRES REMUNERATIONS ENCAISSES PAR LA CIL ET DISTRIBUES PAR LES SOCIETES DU GROUPE EN 2021 AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 :

Société	Montant
CIL SICAR	100 000 DT
CGI	-

2 - 6 - 5 - LES DIVIDENDES DISTRIBUES PAR LA CIL AUX SOCIETES DU GROUPE EN 2021 AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 :

Néant.

2 - 6 - 6 - LES GARANTIES, SURETES ET CAUTIONS REELLES DONNEES OU REÇUES DES SOCIETES DU GROUPE :

- | | |
|----------------------------------|-------------------|
| ○ Garanties et sûretés réelles : | ○ Cautions : |
| ▪ Données : néant | ▪ Données : néant |
| ▪ Reçues : néant | ▪ Reçues : néant |

2 - 6 - 7 - CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE PAR LA CIL AVEC LES SOCIETES DU GROUPE :

Encaissés :

Néant.

Décaissé :

Néant.

2 - 6 - 8 - LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES ET DONNEES :

Reçues :

Commissions sur placement de certificats de dépôt :

La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2020 à 3.335 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2020, un complément de rémunération, relatif à l'actualisation du document de référence utilisé pour l'émission de l'emprunt obligataire 2020-1 et ce, pour un montant de 75.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 22.445 DT rapportés au résultat de l'exercice 2020.

Mandat de tenue de registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL, a ainsi, supporté, en 2020, une charge d'égale montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2020 s'élèvent à 89.754 DT en HT, dont 52.555 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 37.199 DT rapporté au résultat de l'exercice.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2020, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 1.419 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

Données :

Néant.

2 - 6 - 9 - LES CONTRATS DE LOCATION :

La Compagnie Générale d'Investissement, loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer en 2020 est de 31.364 DT HT.

2 - 6 - 10 - LES FONDS GERES :

- La Compagnie Internationale de Leasing a conclu, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » un contrat portant sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% des fonds gérés.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 3.827 DT.

Ce fonds a fait l'objet de remboursement en septembre 2020 à hauteur de D : 285.628.

- Une convention de gestion a été conclue, le 25 juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 9.280 DT.

- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds. En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 26.065 DT.

- Une convention de gestion a été conclue, le 14 mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 13.990 DT.

- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 24.430 DT.

- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 28.593 DT

2 - 7 - RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31 DECEMBRE 2020 AUTRES QUE LES SOCIETES DU GROUPE* :

2 - 7 - 1 - INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS :

L'encours global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle la Compagnie Internationale de Leasing a des dirigeants communs, s'élève au 31 décembre 2020 à 60 664 DT.

NOM OU RAISON SOCIALE	Engagements	
	Montant en DT	Conditions
Actionnaires détenant directement 5% du capital de l'établissement.		
OCEANA (contrat conclus en 2015 et 2017)	60 664	48-67 mois à 9,67%-10,5%
Les entreprises dans lesquelles un des propriétaires ou associé ou mandataire délégué est directeur ou membre de son conseil d'administration ou de son conseil de surveillance ou de la société.		
OCEANA (contrat conclus en 2015 et 2017)	60 664	48-67 mois à 9,67%-10,5%

2 - 7 - 2 - AUTRES RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES :

- **Engagements Leasing :**

→ L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA, conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société, s'élève au 31 Décembre 2020 à 94.954 DT.

→ L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2020 à 54.435 DT.

→ L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 31 Décembre 2020 à 152 982 DT.

→ L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2020 à 154.442 DT.

* Telles que définies par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et établissements financiers.

2 - 7 - 3 - PRET OCTROYES ET CREDITS REÇUS DES AUTRES PARTIES LIEES :

Prêts octroyés :

Le Conseil d'Administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2020, à 397.044 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2020, des intérêts pour un montant de 14.325 DT.

Crédits reçus :

- La CIL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme Hela BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, administrateur de la société, détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
18/12/2019	17/03/2020	1 000 000	10,55%	21 744
17/03/2020	15/06/2020	1 000 000	10,59%	25 792
15/06/2020	23/09/2020	1 000 000	8,80%	23 861
Total		3 000 000		71 397

- Le conseil d'administration, réuni le 20 juillet 2020, a autorisé votre société à contracter auprès de Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), un ou plusieurs crédits à moyen terme (CMT) pour un montant total de D : 85.000.000, tout en donnant le pouvoir à la direction générale de la société pour la concrétisation desdits crédits.

Au courant du deuxième semestre de l'année 2020, il a été procédé au tirage de la totalité du montant autorisé

2 - 7 - 4 - DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA CIL EN 2021 AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 DES PARTIES LIEES AUTRE QUE LES SOCIETES DU GROUPE :

Néant.

2 - 7 - 5 - DIVIDENDES DECAISSES PAR LA CIL EN 2021 AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 POUR LES PARTIES LIEES AUTRE QUE LES SOCIETES DU GROUPE :

Néant.

2 - 7 - 6 - LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES ET DONNEES :

Données :

Néant.

Reçues :

Au cours de l'année 2020, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 5.811 DT Hors Taxes représentant les frais de logement et de location de salles.

2 - 7 - 7 - TRANSFERT DE RESSOURCES:

Néant.

2 - 7 - 8 - OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA CIL ENVERS LES DIRIGEANTS :

- Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sa rémunération brute a été fixée à 234.000 DT pour le deuxième semestre 2020 et à 440.000 DT par an pour le reste de son mandat.

Sa rémunération est payable en six tranches et ce, à la fin de chaque période de deux mois.

La charge supportée en 2020, au titre de sa rémunération s'est élevée de 414.000 DT.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition. A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote-part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

- Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Sa rémunération brute a été fixée à 230.000 DT pour le deuxième semestre 2020 et à 432.000 DT par an pour le reste de son mandat, payable sur 12 mois.

La charge supportée en 2020, au titre de sa rémunération s'est élevée de 406.000 DT.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Le montant estimé au titre de ces jetons de présence et s'élevant à 122.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.

- Mme Hela BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 18.000 DT.

2 - 8 - DIVIDENDES :

	en dinars		
	2018	2019	2020
Résultat net	12 170 105	13 219 598	12 481 045
Montant global des dividendes	4 500 000	0	8 000 000
Capital	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Nominal	5	5	5
Résultat net par action	2,540	2,769	2,616
Dividende par action	1,000	0	1,795
Dividende en % du nominal	20%	0%	36%
Date de mise en paiement	16/05/2019	-	06/05/2021

2 - 9 - MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR :

Les actions de la CIL sont négociées au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe à fin avril 2021, 6 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 7 lignes de cotation, il s'agit de :

- CIL 2016/1 (5 ans, 7,50% et/ou TMM +2,1%) ;
- CIL 2016/2 (5 ans, 7,50% et/ou TMM+2,10%) ;
- CIL 2017/1 (5 ans, 7,60%) ;
- CIL 2017/2 (5ans, 7,95%) ;
- CIL 2018/1 (5ans, 10,60% et/ou TMM+2,50%) ;
- CIL 2020/1 (5ans,10,5%).

2 - 10 - NOTATION DE LA SOCIETE :

Le **29 avril 2021**, Fitch Ratings a confirmé la notation de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) **‘BBB-(tun)’** à long terme et **‘F3 (tun)’** à court terme. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

La note nationale **"F3"** indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La note nationale **"BBB-"** indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. (Voir échelle de notation page 30).

LETTRE DE NOTATION

Paris, le 29 avril 2021

Fitch ("Fitch") (voir définition ci-dessous) vérifie les notes suivantes :

Société :	Compagnie Internationale de Leasing
Note Nationale à Long-Terme :	BBB-(tun)
Perspective :	Stable
Note Nationale Court-Terme :	F3(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque

Fitch Ratings Ireland Limited, private company limited by shares
38 Upper Mount Street Dublin 2 - Ireland Companies Registrations Office of Ireland number: 637934
Succursale française
60, rue de Monceau, 75008 Paris, France – 881 638 092 RCS Paris
T + 33 (0)1 44 29 91 29 | F + 33 (0)1 44 29 91 49
www.fitchratings.com www.fitchratings.fr

commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « Fitch » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,

Eric Dupont - Senior Director



NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA CIL

3 - 1 - PRESENTATION SOMMAIRE DE LA SOCIETE :

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » a été créée en octobre 1992 ayant pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève, à la clôture de l'exercice 2020, à la somme de 25 000 000 DT divisé en 5 000 000 actions de 5 DT chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

3 - 2 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2020:

3 - 2 - 1 - SITUATION DE LA CIL PAR RAPPORT AU SECTEUR DU LEASING AU 31 DECEMBRE 2020:

Au 31 décembre 2020 et par rapport à la même période en 2019, la CIL a enregistré une baisse en termes de part de marché de 109 points de base pour les approbations et de 192 pour les mises en force.

En terme d'encours financiers, la part de marché de la CIL a augmenté de 45 point de base.

En MD	Ensemble du secteur*			CIL			Part de marché de la C I L		
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Approbations	1705,4	1924,7	2294,4	243,7	294,2	287,6	14,29%	15,38%	12,53%
Mises en Force	1379,1	1567,1	1993,5	205,8	263,9	261,3	14,92%	16,84%	13,11%
Encours financiers**	3648,9	3793,6	4170,2	487,8	490,1	492,5	13,37%	12,92%	11,81%

(*) Source : CIL.

(**)Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des dépôts de garantie.

3 - 2 - 2 - EVOLUTION DES APPROBATIONS :

Les approbations au 31 décembre 2020 ont atteint 243,7 MD contre 294,2 MD au 31 décembre 2019, soit une régression de 17,2%.

La répartition sectorielle des approbations se détaille comme suit :

Répartition sectorielle des approbations	31/12/2020		31/12/2019		31/12/2018		Variation 2020/2019
	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	
Industrie	26,9	11,0%	31,8	10,8%	26,4	9,2%	-15,3%
Agriculture et pêche	45,2	18,6%	47,5	16,2%	55,9	19,5%	-4,8%
B.T.P.	15,2	6,3%	19,0	6,5%	25,2	8,8%	-19,9%
Transport	21,5	8,8%	23,6	8,0%	24,2	8,4%	-9,1%
Tourisme	15,7	6,5%	27,6	9,4%	16,0	5,6%	-42,9%
Location de voitures	24,7	10,1%	54,3	18,5%	41,4	14,4%	-54,6%
Commerce	59,7	24,5%	55,8	19,0%	63,5	22,1%	7,0%
Services divers	34,8	14,3%	34,5	11,7%	34,9	12,1%	0,8%
Total	243,7	100,0%	294,2	100,0%	287,6	100,0%	-17,2%

La répartition des approbations par type de biens, se présente comme suit :

Répartition approbations par type de biens	31/12/2020		31/12/2019		31/12/2018		Variation 2020/2019
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Matériel de transport	212,9	87,4%	259,5	88,2%	242,7	84,4%	-18,0%
Mobilier	10,9	4,5%	21,3	7,2%	21,2	7,4%	-48,8%
Immobilier	19,9	8,2%	13,4	4,6%	23,7	8,2%	48,5%
Total	243,7	100,0%	294,2	100,0%	287,6	100,0%	-17,2%

La répartition des approbations par type d'équipement :

La Compagnie Internationale de Leasing ne procède pas à la répartition des approbations par type d'équipements étant donné qu'ils ne sont pas automatiquement matérialisés par des contrats. De plus, les montant approuvés sont sous forme d'enveloppe et peuvent être utilisés pour le financement de différents types d'équipements.

Un dossier de financement peut porter à la fois sur une machine industrielle et un équipement BTP (chargeuse) et sera approuvé comme dossier global unique sans aucune affectation au départ. L'affectation se fait une fois l'approbation est transformée en contrat de leasing.

Par ailleurs, notre système d'information répartit les approbations par type de secteur et par type de bien.

3 - 2 - 3 - EVOLUTION DES MISES EN FORCE:

Les mises en force ont connu une dépréciation de 58,1 MD soit -22 % en passant de 263,9 MD au 31 décembre 2019 à 205,8 MD à la même période de 2020.

La répartition sectorielle des mises en force se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force	31/12/2020		31/12/2019		31/12/2018		Variation 2020/2019
	Montants en MD	Montants en MD	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Industrie	24,7	12,0%	27,8	10,5%	24,1	9,2%	-11,2%
Agriculture et pêche	41,0	19,9%	43,4	16,4%	51,8	19,8%	-5,5%
B.T.P.	13,4	6,5%	17,1	6,5%	20,7	7,9%	-21,7%
Transport	18,8	9,1%	19,9	7,5%	20,1	7,7%	-5,5%
Tourisme	12,1	5,9%	23,8	9,0%	16,1	6,1%	-49,3%
Location de voitures	22,9	11,1%	47,5	18,0%	38,7	14,8%	-51,9%
Commerce	49,3	23,9%	50,0	18,9%	57,1	21,9%	-1,5%
Services divers	23,7	11,5%	34,5	13,1%	32,6	12,5%	-31,2%
Total	205,8	100,0%	263,9	100,0%	261,3	100,0%	-22,0%

La répartition des mises en force par type d'équipement se détaille comme suit :

	31/12/2020		31/12/2019		31/12/2018		Variation 2020/2019
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	53,4	25,9%	57,4	21,7%	64,9	24,8%	-7,0%
Véhicule non utilitaire	78,2	38,0%	76,0	28,8%	70,0	26,8%	2,9%
Voiture de location	22,3	10,8%	46,6	17,7%	36,4	13,9%	-52,1%
Véhicules individuels	153,9	74,8%	180,0	68,2%	171,2	65,5%	-14,5%
Véhicules de transport touristique	7,7	3,8%	19,8	7,5%	8,8	3,4%	-61,0%
Véhicules lourds	19,3	9,4%	26,8	10,1%	29,9	11,4%	-28,1%
Equipements BTP	8,7	4,2%	12,1	4,6%	14,9	5,7%	-28,0%
Autres équipements	6,0	2,9%	10,0	3,8%	12,2	4,7%	-39,6%
Immobilier	10,1	4,9%	15,3	5,8%	24,3	9,3%	-33,7%
Total	205,8	100,0%	263,9	100,0%	261,3	100,0%	-22,0%

La répartition des mises en force par type de bien se détaille comme suit :

Répartition mises en force par type de biens	31/12/2020		31/12/2019		31/12/2018		Variation 2020/2019
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	14,7	7,2%	22,1	8,4%	15,6	6,0%	-33,3%
Matériel de transport	180,9	87,9%	226,6	85,8%	221,4	84,8%	-20,2%
Immobilier	10,149	4,9%	15,3	5,8%	24,3	9,3%	-33,7%
Total	205,8	100%	263,9	100,0%	261,3	100,0%	-22,0%

3 - 2 - 4 - EVOLUTION DE L'ENCOURS FINANCIERS NET:

La répartition sectorielle de l'encours se présente comme suit :

Evolution de l'encours financier	31/12/2020		31/12/2019		31/12/2018		Variation 2020/2019
	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	
Industrie	55,92	11,5%	55,4	11,3%	57,9	11,8%	0,9%
Agriculture et pêche	83,82	17,2%	85,8	17,5%	91,2	18,5%	-2,3%
B.T.P.	34,68	7,1%	37,1	7,6%	44,7	9,1%	-6,5%
Transport	40,51	8,3%	38,8	7,9%	43,4	8,8%	4,4%
Tourisme	36,75	7,5%	33,1	6,8%	24,3	4,9%	11,0%
Location de voitures	56,31	11,5%	59,5	12,1%	49,1	10,0%	-5,4%
Commerce	105,49	21,6%	103,9	21,2%	109,0	22,1%	1,5%
Services divers	74,36	15,2%	76,5	15,6%	72,8	14,8%	-2,8%
Total	487,8	100,0%	490,1	100,0%	492,5	100,0%	-0,5%

La répartition de l'encours financier par type d'équipement se détaille comme suit :

	31/12/2020		31/12/2019		31/12/2018		Variation 2020/2019
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	108,5	22,2%	108,9	22,2%	113,5	23,1%	-0,4%
Véhicule non utilitaire	137	28,1%	126,6	25,8%	12,6	2,6%	8,2%
Voiture de location	53,7	11,0%	56,4	11,5%	45,1	9,1%	-4,8%
Véhicules individuels	299,2	61,3%	291,9	59,6%	171,2	34,8%	2,5%
Véhicules de transport touristique	25,3	5,2%	22,8	4,7%	125,2	25,4%	11,0%
Véhicules lourds	46,7	9,6%	49,9	10,2%	59,8	12,1%	-6,4%
Equipements BTP	24,5	5,0%	26,6	5,4%	32,8	6,7%	-7,9%
Autres équipements	27,9	5,7%	32,3	6,6%	36,1	7,3%	-13,5%
Immobilier	64,2	13,2%	66,6	13,6%	67,4	13,7%	-3,6%
Total	487,8	100%	490,1	100,0%	492,5	100,0%	-0,5%

La répartition de l'encours financier par type de bien se détaille comme suit :

Répartition de l'encours financiers par type de biens	31/12/2020		31/12/2019		31/12/2018		Variation 2020/2019
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	52,4	10,7%	58,9	12,0%	48,2	9,8%	-11,0%
Matériel de transport	371,2	76,1%	364,7	74,4%	377,0	76,5%	1,8%
Immobilier	64,2	13,2%	66,6	13,6%	67,4	13,7%	-3,6%
Total	487,8	100,0%	490,1	100,0%	492,5	100,0%	-0,5%

3 - 2 - 5 - ANALYSE DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTELE :

Le total des engagements sur la clientèle nets des dépôts de garantie et des avances reçues (bilan et hors bilan) a atteint 548 027 mDT au 31 décembre 2020 contre 547 416 mDT au 31 décembre 2019, soit une amélioration de +0,11%.

Les créances classées (net des dépôts de garantie et des avances reçues) sont passées de 36 473 mDT au 31 décembre 2019 à 37 255 mDT à la même période en 2020, soit une hausse de 2,14%.

Le ratio des créances classées est ainsi passé de 6,66% au 31 décembre 2019 à 6,80% au 31 décembre 2020.

Le cumul des produits réservés et des provisions pour risque clientèle représente au 31 décembre 2019, 83,09% de ces engagements douteux et litigieux, contre 81,37% au 31 décembre 2020.

Evolution des engagements :

	en DT		
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Total engagements (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) (Bilan et hors bilan)	548 027 166	547 416 685	543 473 412

Evolution des créances et des CDL (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) par classe :

	En DT		
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Créances courantes (classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)	510 772 112	510 943 835	510 215 190
Créances classées	37 255 054	36 472 850	33 258 222
Classe 2	3 337 044	3 880 614	3 298 494
Classe 3	3 636 131	3 449 023	2 590 872
Classe 4	30 281 879	29 143 213	27 368 856
Total créances(Bilan et hors bilan)	548 027 166	547 416 685	543 473 412
Ratio des créances classées	6,80%	6,66%	6,12%
Cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées	30 314 111	30 305 427	27 518 124
Ratio de couverture des créances classées (Le cumul des produits réservés et des provisions / créances classées)	81,37%	83,09%	82,74%

3 - 1 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AU 31 MARS 2021:

3 - 1 - 1 - SITUATION DE LA CIL PAR RAPPORT AU SECTEUR DU LEASING AU 31 MARS 2021:

Au 31 mars 2021 et par rapport à la même période en 2020, la CIL a enregistré une baisse en termes de part de marché de 136 points de base pour les approbations et de 55 pour les mises en force. En terme d'encours financiers, la part de marché de la CIL a augmenté de 128 point de base.

En MD	Ensemble du secteur*			CIL			Part de marché de la C I L		
	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Approbations	549,3	441,9	1705,4	83,5	73,2	243,7	15,2%	16,6%	14,3%
Mises en Force	378,6	311,7	1379,1	63,4	53,9	205,8	16,7%	17,3%	14,9%
Encours financiers**	3322,5	3650,8	3648,9	481,9	482,7	487,8	14,5%	13,2%	13,4%

(*) Source : CIL.

(**) Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des dépôts de garantie.

3 - 1 - 2 - EVOLUTION DES APPROBATIONS :

Les approbations au 31 mars 2021 ont atteint 83,5 MD contre 73,2 MD au 31 mars 2020, soit une progression de +14,1%.

La répartition sectorielle des approbations se détaille comme suit :

Répartition sectorielle des approbations	31/03/2021		31/03/2020		31/12/2020		Variation 1 T2021/1 T 2020
	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	
Industrie	8,6	10,3%	7,6	10,3%	26,9	11,0%	13,2%
Agriculture et pêche	13,0	15,5%	9,3	12,7%	45,2	18,6%	39,3%
B.T.P.	8,7	10,4%	3,8	5,2%	15,2	6,3%	128,9%
Transport	11,2	13,4%	5	6,8%	21,5	8,8%	124,2%
Tourisme	2,3	2,7%	9,1	12,5%	15,7	6,5%	-74,7%
Location de voitures	10,8	12,9%	9	12,3%	24,7	10,1%	20,0%
Commerce	16,8	20,2%	15,7	21,5%	59,7	24,5%	7,0%
Services divers	12,1	14,5%	13,7	18,7%	34,8	14,3%	-11,7%
Total	83,5	100%	73,2	100%	243,7	100,0%	14,1%

La répartition des approbations par type de biens, se présente comme suit :

Répartition approbations par type de biens	31/03/2021		31/03/2020		31/12/2020		Variation 1 T2021/1 T 2020
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Matériel de transport	5,5	6,6%	11,7	16,0%	212,9	87,4%	-53,0%
Mobilier	7,3	8,8%	4,2	5,8%	10,9	4,5%	73,4%
Immobilier	70,7	84,7%	57,3	78,3%	19,9	8,2%	23,3%
Total	83,5	100%	73,2	100%	243,7	100%	14,1%

La répartition des approbations par type d'équipement :

La Compagnie Internationale de Leasing ne procède pas à la répartition des approbations par type d'équipements étant donné qu'ils ne sont pas automatiquement matérialisés par des contrats. De plus, les montant approuvés sont sous forme d'enveloppe et peuvent être utilisés pour le financement de différents types d'équipements.

Un dossier de financement peut porter à la fois sur une machine industrielle et un équipement BTP (chargeuse) et sera approuvé comme dossier global unique sans aucune affectation au départ. L'affectation se fait une fois l'approbation est transformée en contrat de leasing.

Par ailleurs, notre système d'information répartie les approbations par type de secteur et par type de bien.

3 - 1 - 3 - EVOLUTION DES MISES EN FORCE:

Les mises en force ont connu une appréciation de 9,5 MD soit +17,7 % en passant de 53,9 MD au 31 mars 2020 à 63,4 MD à la même période de 2021.

La répartition sectorielle des mises en force se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force	31/03/2021		31/03/2020		31/12/2020		Variation 1 T2021/1 T 2020
	Montants en MD	Montants en MD	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Industrie	3,6	5,7%	6,1	11,3%	24,7	12,0%	-40,9%
Agriculture et pêche	9,5	14,9%	8,4	15,7%	41,0	19,9%	12,0%
B.T.P.	6,0	9,4%	2,4	4,4%	13,4	6,5%	150,5%
Transport	9,7	15,2%	6,3	11,6%	18,8	9,1%	54,1%
Tourisme	1,8	2,9%	3,6	6,7%	12,1	5,9%	-49,1%
Location de voitures	9,2	14,5%	7,9	14,7%	22,9	11,1%	16,1%
Commerce	13,8	21,7%	12,8	23,8%	49,3	23,9%	7,3%
Services divers	9,9	15,6%	6,3	11,7%	23,7	11,5%	57,1%
Total	63,4	100%	53,9	100%	205,8	100%	17,7%

La répartition des mises en force par type d'équipement se détaille comme suit :

	31/03/2021		31/03/2020		31/12/2020		Variation 1 T2021/1 T 2020
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	12,8	20,2%	12,2	22,6%	53,4	25,9%	5,1%
Véhicule non utilitaire	22,7	35,7%	19,0	35,3%	78,2	38,0%	19,0%
Voiture de location	9,1	14,4%	7,6	14,1%	22,3	10,8%	20,5%
Véhicules individuels	44,6	70,4%	38,8	72,1%	153,9	74,8%	14,9%
Véhicules de transport touristique	2,1	3,3%	2,8	5,2%	7,7	3,8%	-24,7%
Véhicules lourds	8,8	13,9%	4,0	7,5%	19,3	9,4%	118,6%
Equipements BTP	2,4	3,8%	3,2	5,9%	8,7	4,2%	-24,1%
Autres équipements	1,9	3,0%	1,6	2,9%	6	2,9%	18,8%
Immobilier	3,6	5,6%	3,5	6,4%	10,1	4,9%	3,2%
Total	63,4	100%	53,9	100%	205,8	100%	17,7%

La répartition des mises en force par type de bien se détaille comme suit :

Répartition mises en force par type de biens	31/03/2021		31/03/2020		31/12/2020		Variation 1 T2021/1 T 2020
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	4,3	6,8%	4,8	8,9%	14,7	7,2%	-9,9%
Matériel de transport	55,5	87,6%	45,6	84,7%	180,9	87,9%	21,7%
Immobilier	3,6	5,6%	3,5	6,4%	10,149	4,9%	3,2%
Total	63,4	100%	53,9	100%	205,8	100%	17,7%

3 - 1 - 4 - EVOLUTION DE L'ENCOURS FINANCIERS NET:

La répartition sectorielle de l'encours se présente comme suit :

Evolution de l'encours financier	31/03/2021		31/03/2020		31/12/2020		Variation 1 T2021/1 T 2020
	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	
Industrie	52,3	10,9%	53,8	11,1%	55,92	11,5%	-2,8%
Agriculture et pêche	76,8	15,9%	83,4	17,3%	83,82	17,2%	-8,0%
B.T.P.	36,4	7,5%	34,6	7,2%	34,68	7,1%	5,3%
Transport	42,0	8,7%	39,9	8,3%	40,51	8,3%	5,3%
Tourisme	36,5	7,6%	34,0	7,0%	36,75	7,5%	7,4%
Location de voitures	55,8	11,6%	58,2	12,0%	56,31	11,5%	-4,1%
Commerce	104,8	21,7%	103,6	21,4%	105,49	21,6%	1,2%
Services divers	77,3	16,0%	75,6	15,7%	74,36	15,2%	2,2%
Total	481,9	100%	483,0	100%	487,8	100%	-0,2%

La répartition de l'encours financier par type d'équipement se détaille comme suit :

	31/03/2021		31/03/2020		31/12/2020		Variation 1 T2021/1 T 2020
	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	
Véhicule utilitaire	105,8	22,0%	106,3	22,0%	108,5	22,2%	-0,5%
Véhicule non utilitaire	137,7	28,6%	126,7	26,2%	137	28,1%	8,7%
Voiture de location	53,4	11,1%	55,2	11,4%	53,7	11,0%	-3,3%
Véhicules individuels	297,0	61,6%	288,2	59,7%	299,2	61,3%	3,0%
Véhicules de transport touristique	25,8	5,4%	23,6	4,9%	25,3	5,2%	9,2%
Véhicules lourds	46,2	9,6%	47,2	9,8%	46,7	9,6%	-2,2%
Equipements BTP	24,1	5,0%	26,4	5,5%	24,5	5,0%	-8,7%
Autres équipements	25,7	5,3%	31,9	6,6%	27,9	5,7%	-19,4%
Immobilier	63,2	13,1%	65,7	13,6%	64,2	13,2%	-3,9%
Total	481,9	100,0%	483,0	100,0%	487,8	100,0%	-0,2%

La répartition de l'encours financier par type de bien se détaille comme suit :

Répartition de l'encours financiers par type de biens	31/03/2021		31/03/2020		31/12/2020		Variation 1 T2021/1 T 2020
	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	
Mobilier	49,8	10,3%	58,3	12,1%	52,4	10,7%	-14,6%
Matériel de transport	368,9	76,6%	359,0	74,3%	371,2	76,1%	2,8%
Immobilier	63,2	13,1%	65,7	13,6%	64,2	13,2%	-3,9%
Total	481,9	100,0%	483,0	100,0%	487,8	100,0%	-0,2%

3 - 1 - 5 - ANALYSE DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTELE :

Le total des engagements sur la clientèle nets des dépôts de garantie et des avances reçues (bilan et hors bilan) a atteint 550 011 mDT au 31 mars 2021 contre 541 709 mDT au 31 mars 2020, soit une amélioration de + 1,5%.

Les créances classées (net des dépôts de garantie et des avances reçues) sont passées de 60 678 mDT au 31 mars 2020 à 54 309 mDT à la même période en 2021, soit une baisse de 10,5%.

Le ratio des créances classées est ainsi passé de 11,20% au 31 mars 2020 à 9,87% au 31 mars 2021.

Le cumul des produits réservés et des provisions pour risque clientèle représente au 31 mars 2020, 56,2% de ces engagements douteux et litigieux, contre 61,9% au 31 mars 2021.

Evolution des engagements :

	en DT		
	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Total engagements (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) (Bilan et hors bilan)	550 011 463	541 709 315	548 027 166

Evolution des créances et des CDL (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) par classe :

	En DT		
	31/03/2021*	31/03/2020*	31/12/2020*
Créances courantes (classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)	495 701 915	481 030 536	510 772 112
Créances classées	54 309 548	60 678 779	37 255 054
Classe 2	21 318 266	28 396 109	3 337 044
Classe 3	1 257 559	4 276 973	3 636 131
Classe 4	31 733 723	28 005 697	30 281 879
Total créances (Bilan et hors bilan)	550 011 463	541 709 315	548 027 166
Ratio des créances classées	9,87%	11,20%	6,80%
Cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées	33 643 954	34 072 300	30 314 111
Ratio de couverture des créances classées (Le cumul des produits réservés et des provisions / créances classées)	61,9%	56,2%	81,37%

(*) Ces montants diffèrent de ceux figurant au niveau des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2021, tels que publiés au Bulletin Officiel du CMF n°6339 en date du 21 avril 2021 et sont audités.

3 - 2 - INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2021:

(exprimé en 1000 DT)

INDICATEURS	1er trimestre 2021	1er trimestre 2020	EXERCICE 2020(*)	variation en %
MONTANT DES MISES EN FORCE	63 395	53 866	205 797	17,69%
AGRICULTURES ET PÊCHE	9 458	8 442	41 003	12,04%
BTP	5 968	2 382	13 387	150,55%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	3 600	6 087	24 688	-40,86%
TOURISME	1 847	3 631	12 055	-49,13%
LOCATION DES VOITURES	9 193	7 920	22 865	16,07%
TRANSPORT	9 661	6 271	18 797	54,06%
COMMERCE	13 776	12 836	49 270	7,32%
SERVICES DIVERS	9 892	6 297	23 732	57,09%
MONTANT DES APPROBATIONS	83 468	73 220	243 718	14,00%
AGRICULTURES ET PÊCHE	12 959	9 303	45 235	39,30%
BTP	8 687	3 844	15 240	125,99%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	8 583	7 563	26 907	13,49%
TOURISME	2 270	9 142	15 736	-75,17%
LOCATION DES VOITURES	10 796	8 999	24 663	19,97%
TRANSPORT	11 209	4 965	21 454	125,76%
COMMERCE	16 848	15 723	59 688	7,16%
SERVICES DIVERS	12 116	13 681	34 795	-11,44%
TOTAL DES ENGAGEMENTS	550 011	541 709	548 027	1,53%
TOTAL DES ENGAGEMENTS CLASSÉS	53 780	64 386	37 255	-16,47%
REVENUS BRUTS DE LEASING	71 066	69 716	253 374	1,94%
REVENUS NETS DE LEASING	15 849	15 908	66 930	-0,37%
PRODUITS NETS DE LEASING	7 841	6 496	29 821	20,71%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 490	2 277	9 587	9,35%
STRUCTURE DES RESSOURCES	428 368	423 160	456 071	1,23%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	50 265	71 896	63 334	-30,09%
EMPRUNTS ÉTRANGERS	137 831	148 976	143 964	-7,48%
AUTRES EMPRUNTS	240 271	202 288	248 773	18,78%
TRÉSORERIE NETTE	13 587	18 180	7 787	-25,26%
CAPITAUX PROPRES (**)	102 806	90 578	90 328	13,50%

(*) Données auditées

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Approbations : contrats de leasing approuvés

Total des engagements : Encours financiers des contrats de leasing + impayés + Engagements hors bilan

Revenus nets de leasing : Intérêts et produits assimilés +Autres produits d'exploitation

Produits nets de leasing : Revenus nets de leasing + Produits de placement - Intérêts et charges assimilées

Charges d'exploitation : Charges de personnel+Dotations aux amortissements+Autres charges d'exploitation

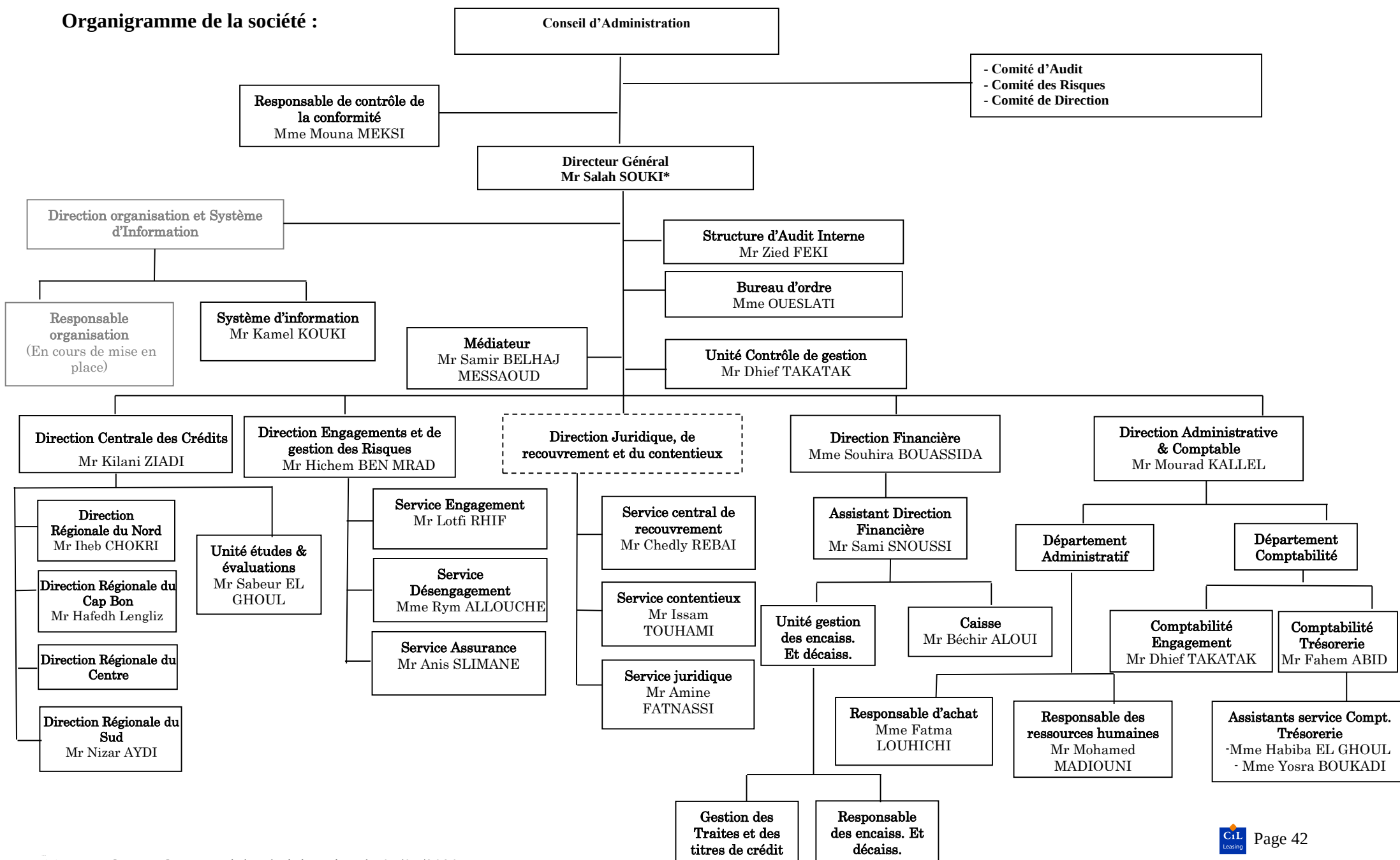
(**) Les capitaux propres sans tenir compte du résultat de la période

L'activité de la CIL a été marquée au cours du premier trimestre 2021 par :

- Une augmentation des MEF 17,69%
- Une augmentation des produits nets de leasing de 20,71%

3 - 3 - ORGANISATION DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING :

Organigramme de la société :



(*) Reconduit par le Conseil d'Administration du 07/07/2020.

3 - 3 - 1 - ORGANIGRAMME

La Compagnie Internationale de Leasing est gouvernée par un Conseil d'Administration et un Directeur Général. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son Administration. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le conseil.

Par ailleurs, la Compagnie Internationale de Leasing a procédé à la mise à jour de son organisation en rattachant directement la Direction des engagements à la Direction Générale.

La CIL a aussi attribué les responsabilités de gestion des risques à la Direction des Engagements pour une meilleure gestion des risques au sein de la compagnie

D'un autre côté, la CIL vient de créer deux directions régionales au niveau du Nord et Sud du pays afin de renforcer l'activité commerciale de la Compagnie.

Il est à signaler, par ailleurs, que les commissaires aux comptes ont relevé dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2020, les points suivants :

- **Vacance de postes (Directeur Juridique, de recouvrement et du contentieux, responsable de l'organisation) ;**
- **Absence de fonctions, notamment d'une cellule de comptabilité analytique ;**

3 - 3 - 1 - 1 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est assisté par 3 comités:

- Comité d'audit ;
- Comité des risques ;
- Comité de direction.

➤ **Comité d'audit:**

Ce comité est chargé de :

- Veiller à ce que les mécanismes appropriés de contrôle interne soient mis en place par l'établissement ;
- Veiller à la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires ;
- Réviser et donner son avis sur le rapport annuel y compris les états financiers avant sa transmission au Conseil d'Administration ou au conseil de surveillance pour approbation ;
- Revoir tout relevé de l'établissement avant sa soumission aux autorités de supervision ;
- Assurer le suivi des travaux des organes de contrôle de la société ;
- Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes.

Créé le 15/03/2007, le comité d'audit est composé selon le Conseil d'Administration du 19 avril 2021 comme suit :

- Mr Mustapha BEN HATIRA, membre indépendant, désigné Président du comité ;
- Mme Héla BRIGUI HAMIDA, représentante de la société SGF, Membre ;
- Mr Raouf NEGRA, représentant de la société TTS, Membre.

L'AGO du 29 avril 2021 a fixé la rémunération de ce comité à 30 000 dinars pour l'exercice 2020.

➤ **Comité des risques :**

Le comité des risques a été créé par le Conseil d'Administration n°81 du 17 mai 2012. Il est composé selon le Conseil d'Administration du 19 avril 2021 comme suit :

- Mr Chokri BEN AYED, Membre indépendant, désigné président du comité ;
- Mr Skander KAMOUN, Membre ;
- Mr Habib BOUAZIZ, Membre.

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière. Il recommande au conseil des actions correctrices pour une meilleure prise des risques.

Il est chargé d'assister le conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris les risques de crédits, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière ;
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil ;
- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que sa rémunération ; et
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédits dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

L'AGO du 29 avril 2021 a fixé la rémunération de ce comité à 30 000 dinars pour l'exercice 2020.

➤ **comité de Direction**

Le Conseil décide de créer un Comité de Direction composé comme suit :

- Le président du conseil d'administration ;
- Le directeur général ;
- Le directeur central des crédits ;
- Le directeur des engagements et de la gestion des risques ;
- Le directeur financier ;
- Le directeur administratif et comptable.

Les attributions principales du Comité de Direction :

Le volet commercial

Veiller au suivi de la politique commerciale arrêtée par le Conseil d'Administration ;
Suivre et analyser les approbations et les mises en force de la période, ainsi que leurs répartitions par secteur et par type de matériel et comparer les réalisations par rapport aux objectifs et limites annuels fixés par le Conseil ;
Débattre de l'opportunité de prospection de nouveaux marchés, d'une nouvelle clientèle cible, d'un groupe de sociétés ou d'un secteur économique particulier ;
Débattre les études de marchés et stratégies préalablement élaborées par le directeur central des crédits ou le responsable de contrôle de gestion.
Créer ou supprimer toutes succursales, agences ou bureaux en Tunisie ou à l'étranger.

Le volet des financements

Fixer les conditions des financements à accorder (taux de financement, durée, garanties exigées...) pour les relations dont les engagements respectent la politique du risque arrêtée par le Conseil d'Administration ;
Examiner, étudier et débattre les nouveaux dossiers de financements, ainsi que les propositions de transferts, de remplacement ou de rééchelonnements des clients de leasing.

Le volet des participations et des acquisitions des immobilisations

Discuter les nouvelles opportunités de participations remplissant les conditions fixées par le code d'investissement afin de permettre à la société de bénéficier des dégrèvements financiers ;
Approuver les prises de participations de la société et leur cession ;
Suivre la situation des sociétés de participation ;
Approuver les acquisitions importantes des immobilisations ;
Approuver la cession des biens immobiliers de la société.

Le volet des ressources et du refinancement

Suivre les besoins de la société en refinancement ;
Examiner les schémas et propositions de refinancement ;
Décider sur les aspects relatifs aux ressources et moyens nécessaires pour l'accomplissement des plans stratégiques de la Compagnie ;

Le volet du recouvrement et du contentieux

Assurer un suivi de l'activité et des plans de recouvrement au sein de la Compagnie en termes de délais, de sommes recouvrées, de biens récupérés... ;
Assurer un suivi des dossiers en contentieux et débattre des meilleures pratiques et modalités de récupération des créances compromises.

Le volet comptable

Examiner la situation financière, les prévisions et les résultats financiers de la Compagnie ;
Statuer sur les supports de reportings comptable et financier, ainsi que ceux de la communication financière ;
Assurer un suivi permanent des Créances Douteuses et Litigieuses : CDL, leur couverture par les provisions et les agios ainsi que des moyens et techniques permettant leur maîtrise.

Les autres attributions :

Le Comité de Direction peut débattre et examiner tout autre sujet intéressant l'activité de la société.

3 - 3 - 1 - 2 - FONCTIONNEMENT DES METIERS DE CONTROLE

Responsable de surveillance et de suivi des risques :

La structure de maîtrise et de surveillance des risques est chargée de garantir que les risques générés par l'activité de la CIL sont identifiés, couverts et compatibles avec ses politiques et ses objectifs de rentabilité. Elle veille à assurer l'objectivité du contrôle des risques et définir la stratégie et la culture de contrôle des risques pour la compagnie.

Responsable de contrôle conformité :

Il est chargé de déterminer et d'évaluer les risques de non-conformité aux lois et règlements en vigueur, aux règles de bon fonctionnement de la profession et bonnes pratiques. Madame MEKSI Mouna a été nommée par le Conseil d'Administration n°81 du 17 mai 2012 comme responsable de contrôle conformité.

Dans leur rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2020, les commissaires aux comptes ont soulevé que la nature des travaux assurés par la structure de surveillance et de suivi des risques ne sont pas de nature à optimiser l'utilité de la fonction qui lui est associée, dans la mesure où son implication dans l'accomplissement des travaux demeure assez limitée.

Responsable d'audit:

Créée le 29 mai 2001, cette cellule est chargée de :

- Evaluer en permanence le système d'information de gestion et le système informatique de la Compagnie ;
- Evaluer les processus de gouvernance de la Compagnie, de management des risques et de contrôle et contribuer à leur amélioration sur la base d'une approche systématique et méthodique ;
- Veiller à l'amélioration de l'efficacité de l'organisation et des procédures ;
- Exécuter les travaux supplémentaires demandés par la direction générale ou le comité permanent d'audit interne ;
- Revoir en permanence la charte d'audit afin de s'assurer de la conformité des missions, des pouvoirs et des responsabilités de l'audit interne, aux règles et principes généralement admis en la matière ;
- Remettre au comité permanent d'audit interne et à la direction générale un rapport annuel résumant les différents rapports établis au courant de l'année.

3 - 3 - 2 - SYSTEME D'INFORMATION :

Le système d'information de la CIL est centralisé au niveau du siège. Ce système comporte une centaine de PC répartis entre le siège et les agences distantes. Chaque agence est connectée au siège via une ligne principale de type Fibre Optique et une autre de secours de type LS pour leur permettre de travailler en temps réel dans des conditions confortables.

Les principales applications utilisées par la Compagnie Internationale de Leasing sont développées en interne et sont les suivantes :

- Application commerciale : cette application assure la gestion commerciale des demandes de financement, la réalisation des mises en force, la production des documents contractuels relatifs aux clients et fournisseurs, la facturation des loyers et ces accessoires, la saisie des règlements

clients et fournisseurs, la gestion de la trésorerie, la gestion du service assurance, la génération ou l'intégration automatique des écritures comptables correspondantes à tous ces aspects, la gestion du service recouvrement, la gestion des clients en contentieux, la gestion des matériels récupérés et la génération des statistiques de la CIL ;

- Application Comptable : cette application permet la gestion de l'ensemble des aspects comptables de la CIL ;
- Logiciel de Paie : qui permet la gestion de la paie du personnel de la CIL ;
- Accès au système d'information de la BCT : la CIL dispose d'un accès permanent à la centrale des risques et des chèques impayés de la Banque Centrale de Tunisie. Il permet la consultation des engagements des clients auprès du secteur financier et leurs incidents de paiement (application SED) ;

En outre, la CIL dispose des systèmes suivants afin d'assurer la sécurité informatique de son système d'information :

- Un logiciel d'anti-virus : La solution antivirale déployée est gérée d'une manière centralisée. Elle veille à la sécurité et la pérennité de tout le parc informatique de la CIL : serveurs et postes de travail ;
- Cyberoam Firewall : il fournit un contrôle d'accès web et une protection aux utilisateurs qui accèdent à Internet, en fournissant l'authentification, le filtrage des paquets et des couches d'application et aussi l'inspection avancée. Ainsi, les stratégies d'accès sont bien configurées.
- Un logiciel de gestion de mise à jour automatique via Internet WSUS de Microsoft : Ce logiciel de gestion de mise à jour permet à l'administrateur de contrôler le déploiement et la maintenance des versions des logiciels intermédiaires dans les environnements de production. Il aide aussi l'administrateur à préserver l'efficacité de ses opérations, à éliminer les failles de sécurité et à assurer la stabilité de son environnement de production.
- Un logiciel de sauvegarde : la CIL utilise Backup Exec 2016 R2 entant que solution de sauvegarde et de restauration des données.
- La CIL a mis en place un site de secours au niveau de Nabeul. Toute manipulation au niveau du siège est répliquée en temps réel dans ce site.

Les commissaires aux comptes ont relevé dans leur rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2020 l'absence d'un responsable de la sécurité du système d'information (RSSI) s'occupant de la sécurité des hardwares et des softwares.

La société n'a pas procédé à l'évaluation du niveau de sécurité de son système d'information par rapport aux normes internationales, aux exigences de son métier et aux exigences réglementaires notamment celles de la loi n° 2004-1250 du 25/05/2004 fixant les conditions de certification des experts auditeurs dans le domaine de la sécurité informatique.

3 - 4 - FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE :

La Compagnie Internationale de Leasing, comme les sociétés du secteur, est confrontée aux risques suivants :

❖ Risque de crédits :

L'article 22 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la direction de crédit de la CIL se charge de la collecte d'informations auprès des clients et des autres sources professionnelles qui vont conduire à décider de l'opportunité d'accorder ou non le crédit. Les organes habilités à engager l'établissement sont clairement définis au niveau de la CIL avec un contrôle systématique assuré par l'application informatique.

Ces dossiers sont par la suite analysés par le service étude et évaluations sur la base des données financières et comptables du client et seront en dernière étape, traités par le comité de crédit (financement ne dépassant pas 50 mDt).

Le suivi du risque de crédit est assuré à travers la surveillance du risque de concentration des crédits qui peut découler de l'exposition envers des contreparties individuelles, des groupes d'intérêt, des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique.

Les commissaires aux comptes ont relevé dans leur rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2020, lors de la revue de certains dossiers juridiques, la non conformité aux dispositions de l'article 24 de la circulaire n°2006-19, relative à la bonne appréciation du risque de crédit à encourir par la société.

❖ Risque de marché :

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- Des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- Des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Le risque de change est couvert par Tunis Re.

❖ Risque globaux de taux d'intérêt

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

La Compagnie Internationale de Leasing n'est pas exposée à ce type de risque pour les crédits accordés à sa clientèle vu que les taux prévus au niveau des contrats de leasing sont fixes. Toutefois, ce type de risque peut être appréhendé au niveau des crédits de financement contractés auprès des autres établissements bancaires lorsqu'ils sont indexés au TMM.

En effet, la CIL gère ce type de risque corrélativement avec le risque de liquidité tout en maintenant une politique prudente en termes d'octroi des crédits avec la consolidation de ses efforts en matière d'évaluation du risque client.

❖ Risque de liquidité et impact de la crise COVID -19:

L'article 38 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque, la direction financière de la CIL veille à s'assurer de l'adéquation entre les sorties et les rentrées d'argent à travers, d'une part, l'analyse des ressources et des emplois de la compagnie et d'autre part, la permanente surveillance du coefficient minimum de liquidité qui représente le rapport entre le total des liquidités et des actifs réalisables à court terme et celui des exigibilités à court terme.

L'année 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels, relatives à la période allant du 1^{er} Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par la circulaire de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020. Cette période de report a été prolongée jusqu'à fin septembre 2021 par la circulaire de la BCT n°2020-21 du 30 décembre 2020.

A ce titre, la CIL a procédé à un report d'échéances en principal, de 42.790 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 209.930 KDT.

Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.802 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

❖ Risque de règlement

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

La direction juridique, de recouvrement et du contentieux se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement.

❖ Risque opérationnel

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur essentiellement:

- La cartographie des risques opérationnels;
- L'évaluation des risques opérationnels;
- La définition d'un plan d'action pour la maîtrise de ces risques.

- ❖ Les commissaires aux comptes ont relevé au niveau du rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2020 certaines défaillances notamment en ce qui concerne :
- ❖ La gestion du risque opérationnel : L'implication du responsable actuellement désigné pour la surveillance et le suivi des risques dans le contrôle d'une partie des risques opérationnels, liés à certains processus métiers, n'est pas de nature à assurer l'efficacité escomptée des travaux liés à la gestion du risque opérationnel au sein de la CIL.

Par ailleurs, les travaux actuellement assurés sont de nature à empiéter sur ceux des correspondants risques, ainsi que de l'audit interne.
- ❖ Le suivi des clients : L'examen des dossiers commerciaux de certains clients dont l'engagement dépasse les 5 millions de dinars a permis de constater, dans certains cas, l'absence des états exigés selon l'article 7 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire n°2001-12 du 4 mai 2001. Cette situation ne répond pas aux exigences de la circulaire sus indiquée.
- ❖ Le système de notation interne : Le défaut de finalisation et de mise en place définitive du système de notation interne, est de nature à priver la société des résultats escomptés de l'instauration d'un tel système d'appréciation du risque de crédit.
- ❖ Le plan de continuité d'activité : Un Plan de Continuité des Activités (PCA) a été élaboré et testé par la Compagnie. Toutefois, aucune diffusion de la documentation et des procédures y afférentes n'a été effectuée auprès du personnel. Aussi, le comité des risques n'a pas approuvé les mises à jour nécessaires, une situation qui ne permet pas à la société de détecter à temps les éventuels dysfonctionnements qui peuvent mettre en péril la continuité d'exploitation.
- ❖ Le dispositif de contrôle interne relatif à la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme : L'examen du dispositif actuel de contrôle interne fait ressortir une non conformité à la réglementation en vigueur, notamment, celle relative à la circulaire de la BCT n°2017-08 relative à la mise en place des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme telle que modifiée et complétée par la circulaire n°2018-09 et à la loi organique n°2015-26 du 7 août 2015 relative à la lutte contre les mêmes risques, telle que modifiée et complétée par la loi organique n°2019-9 du 23/01/2019.
- ❖ Le manuel des procédures : La Compagnie Internationale de Leasing dispose d'un manuel comptable qui n'est pas régulièrement mis à jour notamment à l'occasion de la création de nouveaux comptes comptables et de changement des méthodes de comptabilisation.

La CIL s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur.

3 - 5 - DEPENDANCE DE L'EMETTEUR

Les clients de la CIL sont à 100% privés.

Note relative à l'application de la circulaire n°2018-06 du 05/06/2018:

❖ Application de l'article 50 :

En vertu de l'article 50 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets ; et

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

Au 31 décembre 2020, le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'élève à 16 066 001 DT et représentent 17,35% des fonds propres nets.

Il n'existe pas des clients à la CIL dont les risques sont supérieurs ou égaux à 15% des fonds propres.

L'article 50 est donc respecté.

❖ Application de l'article 51 :

En vertu de l'article 51 de la circulaire susmentionnée, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

Au 31 décembre 2020, il n'existe pas de clients à la CIL dont les risques sont supérieurs ou égaux à 25% des fonds propres.

L'article 51 est donc respecté.

❖ Application de l'article 52 :

En vertu de l'article 52 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de l'établissement financier, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets, soit 23 149 417 Dt.

	31/12/2020
Total du risque encouru sur les dirigeants, administrateurs et actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10%	3 510 458
25% Fonds propres nets	23 149 417

Les dispositions de l'article 52 sont donc respectées.

❖ Application de l'article 9 : adéquation des fonds propres

En vertu de l'article 9 nouveau de la circulaire susmentionnée, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter en permanence au moins 10% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Par ailleurs, les fonds propres nets de base ne peuvent être inférieurs à 7% des risques encourus.

Ratio de solvabilité

	31/12/2020
Total des risques encourus	602 166 130
Fonds propres nets	92 597 669
Ratio de solvabilité	15,38%
Ratio de solvabilité de N-1	13,33%
Fonds propres nets de base	87 535 669
Fonds propres nets de base / Risques encourus	14,54%
Fonds propres nets de base / Risques encourus N-1	12,79%

L'article 9 est donc respecté.

3 - 6 - ANALYSE SWOT :

Forces	Faiblesses
• un ROE assez élevé par rapport au secteur coté, de 13,8% au 31 décembre 2020 (vs une moyenne de 4,5% pour l'ensemble du secteur coté). • Elle occupe la cinquième place sur le marché en termes d'encours, avec une part de marché de 12,7% au 31 décembre 2020. • Un faible taux de créances classées (6,80%). • La compagnie de leasing s'affiche à fin 2020 en tête des sociétés de leasing les plus productives avec un coefficient d'exploitation de (32,9%) (contre 48,8% pour l'ensemble du secteur coté).	• Une présence limitée au marché local.
Opportunités	Menaces
• Possibilité d'implantation en Algérie.	• Concurrence de plus en plus rude sur le marché ; • Marché arrivé à maturité ; • Conjoncture économique actuelle délicate ; • Manque de liquidité sur le marché ; • Ressources de plus en plus chères.

3 - 7 - LITIGE OU ARBITRAGE EN COURS OU PASSE :

Aucun litige ou arbitrage n'est à signaler en dehors des contentieux liés à l'activité.

3 - 8 - POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF:

L'effectif de la CIL est réparti comme suit :

Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Personnel de direction	18	18	17	25	24	24	24
Personnel d'encadrement	56	56	58	53	51	53	55
Personnel d'exécution	19	18	18	15	12	14	14
Total	93	92	93	90	87	91	93

Le volet social bénéficie d'un intérêt particulier de la part de la direction générale de la société, notamment à travers :

- ❖ Mise en place de programme de formation de nature à améliorer les compétences des employés et leur polyvalence. Les frais de séminaire et de formation pour l'année 2020 s'élèvent à 1 942 dinars ;
- ❖ La motivation de l'ensemble du personnel à travers la mise en place d'un fonds social alimenté par les bénéfices de la société (600 000 dinars selon les états financiers au 31/12/2020) et qui permet d'octroyer un ensemble de prêt au personnel.

Le montant global du fond social au 31 décembre 2020 est de 3 277 582 dinars ;

- ❖ L'encouragement des employés de la CIL à souscrire à son capital et ce à travers l'octroi des prêts destinés à la souscription dans un compte d'épargne en action (CEA).

Les commissaires aux comptes ont relevé dans leur rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2020 que les procédures d'octroi des congés n'est pas conforme aux dispositions de l'article 31 de la convention collective nationale du personnel et avec la note interne du 24 mars 2011 et ne permet pas un suivi rigoureux des congés.

3 - 9 - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA CIL :

La Compagnie Internationale de Leasing prévoit pour la période du Business Plan, des investissements d'aménagement et de renouvellement et en matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux de l'ordre de **500 000 dinars**.

Concernant les investissements en portefeuille, et afin d'optimiser son taux effectif moyen d'imposition au titre de ses bénéfices en le maintenant à un niveau moyen de 20%, la société compte procéder annuellement à des dégrèvements financiers sous forme d'investissements dans des titres en capital. A ce titre, elle prévoit de réaliser des investissements, d'une moyenne de **8 290** mille dinars à partir de 2021.

CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

4 - 1 - PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2020:

Au 31 décembre 2020, les principaux éléments constituant le patrimoine de la Compagnie Internationale de Leasing sont les suivants :

4 - 1 - 1 - CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING :

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Créances sur contrats mis en force	536 007 601	536 327 286
Encours financiers	494 249 602	497 597 833
Impayés	41 637 888	41 446 274
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	2 996 066	-
Intérêts échus différés	(2 875 955)	(2 716 821)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 489 637	568 714
Total brut des créances de leasing	537 497 239	536 895 999
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(9 009 069)	(9 422 142)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 878 213)	(17 181 536)
Provisions collectives	(5 062 000)	(3 324 000)
Produits réservés	(4 426 829)	(3 701 749)
Total net des créances de leasing	502 121 127	503 266 572

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2019</u>	<u>498 166 546</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	198 174 677
- Relocations et transferts	8 496 218
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(185 432 349)
- Cessions à la valeur résiduelle	(261 865)
- Cessions anticipées	(15 504 678)
- Radiation des créances	(390 821)
- Relocations et transferts	(7 508 489)
<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	<u>495 739 239</u>

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	251 802 118	234 845 451
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	332 748 832	343 526 268
- A recevoir dans plus de 5 ans	3 451 080	3 552 197
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	588 002 030	581 923 915
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	52 334 295	47 135 878
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	47 632 864	44 671 225
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	270 472	257 736
Total des produits financiers non acquis	100 237 631	92 064 839
- Valeurs résiduelles	72 706	290 564
- Contrats suspendus ordinaires	-	49 717
- Contrats suspendus contentieux	6 412 498	7 398 476
- Contrats en instance de mise en force	1 489 637	568 714
<u>Encours des contrats</u>	495 739 239	498 166 547

4 - 1 - 2 - PORTEFEUILLE COMMERCIAL :

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Certificats de Dépôt	55 500 000	37 000 000
- Titres SICAV	118 816	318 719
<u>Total</u>	55 618 816	37 318 719

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
LA GENERALE OBLIG-SICAV	1 000	118,816	118 816
Total			118 816

4 - 1 - 3 - PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Titres de participation	3 305 368	3 305 368
- Titres immobilisés	36 055 247	32 054 032
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>39 362 615</u>	<u>35 361 400</u>
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>38 362 615</u>	<u>34 361 400</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(1 859 950)	(1 336 740)
<u>Montant net</u>	<u>36 502 665</u>	<u>33 024 660</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Soldes au 31 Décembre 2019</u>	<u>32 054 032</u>	<u>31 054 032</u>	<u>1 000 000</u>
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N° 9	6 455 000	6 455 000	-
Total des acquisitions de la période	6 455 000	6 455 000	-
<u>Cessions de la période</u>			
- CIL SICAR FG 1	285 628	285 628	-
- Société DAR EL JELD	1 675 000	1 675 000	-
- Société REDTEC	17 700	17 700	-
- Société SEI	5 800	5 800	-
- Société TRUST IMMO	40 707	40 707	-
- Société HOLFOOD	27 500	27 500	-
- Société ECOLE EL EUCH	19 980	19 980	-
- Société SIFAT	31 470	31 470	-
- Société MEDPLAST	150 000	150 000	-
- Société EMP	200 000	200 000	-
Total des cessions de la période	2 453 785	2 453 785	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2020</u>	<u>36 055 247</u>	<u>35 055 247</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2020 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	243 770	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	1 999 880	1,000	1,000	1 999 880	-	2010/2011/2013	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>				3 305 368	243 770		
<u>Titres immobilisés</u>							
* Société DAR EL JELD	8 250	100,000	100,000	825 000	-	2016	7,37%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	25 000	10,000	10,000	250 000	-	2013	14,71%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	3 995	10,000	10,000	39 950	-	2014	9,40%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% (*)
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* CIL SICAR FONDS N° 1				18 072	-	2014	
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	-	2014	3,85%
* Société SEI	849	100,000	100,000	84 900	70 300	2014	8,94%
* Société TECHNO INVEST & CONSUL	553	100,000	100,000	55 300	-	2014	6,14%
* Société HOLFOOD	250	100,000	100,000	25 000	-	2015	5,00%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	500 000	2015	5,78%
* Société HF CONSULTING	562	10,000	10,000	5 620	5 620	2015	3,31%
* Société LES DELICES DE MAMAN	7 000	10,000	10,000	70 000	-	2015	7,00%
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	300	100,000	100,000	30 000	-	2016	15,00%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% (*)
* Société SIFAT	1 853	10,000	10,000	18 530	-	2016	5,22%
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240		100,000	824 000	-	2016	
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* CIL SICAR FONDS N° 3				2 650 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 4				900 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 5				600 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 6				300 000	-	2016	
* Société MEDPLAST	15 000	10,000	10,000	150 000	-	2016	3,65%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2017	22,22% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 7			100,000	2 770 000	-	2018	
* BIAT	42 000	114,286	10,000	4 800 000	832 050	2018	0,24%
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2018	0,65%
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2018	1,93%
* Société MAS EXPORT	4 200	100,000	100,000	420 000	-	2018	29,68% (*)
* Société POLYBAT	2 190 000	1,000	1,000	2 190 000	-	2018	30,00% (*)
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	-	2018	13,60%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% (*)
* Société Industrielle Engrais du Sud	795 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 8				3 140 582	-	2019	
* CIL SICAR FONDS N° 9				6 455 000	-	2020	
<u>Total des titres immobilisés</u>				36 055 247	1 616 180		
<u>Total général</u>				39 360 615	1 859 950		

(*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

4 - 1 - 4 - LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	144 592	3 901		-	-	148 492	133 821	8 351	-	-	142 172	6 320
Total des immobilisations incorporelles		144 592	3 901	=	=	=	148 492	133 821	8 351	=	=	142 172	6 320
Immeubles	5,0%	6 847 540	-	-	-	-	6 847 540	3 417 524	268 341	-	-	3 685 865	3 161 676
Matériel de transport	20,0%	1 367 474	103 600	-	(161 960)	-	1 309 114	906 282	186 269	(107 972)	-	984 578	324 536
Equipements de bureau	10,0%	495 072	25 528	-	(2 003)	(10 505)	508 091	338 892	25 721	(1 978)	(10 257)	352 378	155 714
Matériel informatique	33,3%	335 057	116 063	-	(17 929)	(9 884)	423 306	299 490	30 222	(17 919)	(9 894)	301 898	121 408
Installations générales	10,0%	773 569	155 216	39 162	(5 866)	(27 616)	934 465	404 751	63 182	(5 866)	(26 533)	435 533	498 931
Immeubles hors exploitation (*)		4 076 749	5 000	-	-	-	4 081 749	-	-	-	-	-	4 081 749
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		49 163	-	(49 163)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles		13 944 622	405 407	(10 001)	(187 759)	(48 005)	14 104 265	5 366 938	573 734	(133 735)	(46 685)	5 760 252	8 344 013
TOTAUX		14 089 214	409 307	(10 001)	(187 759)	(48 005)	14 252 758	5 500 759	582 085	(133 735)	(46 685)	5 902 424	8 350 333

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

4 - 1 - 5 - ETATS DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES POSTERIEURS AU 31/12/2020:

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régularisations	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	148 492			-	-	148 492	133 821	8 351	-	-	-	142 172	6 320
Total des immobilisations incorporelles		148 492	0	-	-	-	148 492	133 821	8 351	-	-	-	142 172	6 320
Immeubles	5,0%	6 847 540	-	-	-	-	6 847 540	3 417 524	268 341		-	-	3 685 865	3 161 676
Matériel de transport	20,0%	1 309 114	100 000		(52 980)		1 356 134	906 282	186 269		(107 972)	-	984 578	371 556
Equipements de bureau	10,0%	508 091	2 531				510 622	338 892	25 721		(1 978)	(10 257)	352 378	158 244
Matériel informatique	33,3%	423 306	15 537		(4 480)		434 363	299 490	30 222		(17 919)	(9 894)	301 898	132 465
Installations générales	10,0%	934 465					934 465	404 751	63 182		(5 866)	(26 533)	435 533	498 932
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749					4 081 749	-	-	-	-	-	-	4 081 749
Total des immobilisations corporelles		14 104 265	118 068	-	(57 460)	-	14 164 873	5 366 938	573 734	-	(133 735)	(46 685)	5 760 252	8 404 621
TOTAUX		14 252 757	118 068	-	(57 460)	-	14 313 365	5 500 759	582 085	-	(133 735)	(46 685)	5 902 424	8 410 941

4 - 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2020:

4 - 2 - 1 - BILANS INDIVIDUELS COMPARES AU 31 DECEMBRE:

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS		Notes	2020	31 Décembre 2019	2018
Caisses et avoirs auprès des banques	4		7 786 345	10 885 757	15 769 548
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5		502 121 127	503 266 572	502 853 803
Portefeuille-titres commercial	6		55 618 816	37 318 719	10 107 043
Portefeuille d'investissement	7		36 502 665	33 024 660	38 956 551
Valeurs Immobilisées	8		8 350 333	8 588 456	7 505 907
Autres actifs	9		11 385 030	13 168 250	11 322 785
TOTAL DES ACTIFS			621 764 317	606 252 414	586 515 637
PASSIFS		Notes	2020	31 Décembre 2019	2018
Dettes envers la clientèle	10		4 976 755	4 598 991	3 750 310
Emprunts et dettes rattachées	11		456 070 845	442 818 446	456 189 895
Fournisseurs et comptes rattachés	12		51 214 365	61 591 991	36 067 701
Autres passifs	13		6 693 386	6 660 105	7 929 503
TOTAL DES PASSIFS			518 955 352	515 669 534	503 937 409
CAPITAUX PROPRES					
Capital social			25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves			39 488 912	40 576 650	35 494 604
Résultats reportés			29 329 395	15 275 294	13 160 591
Actions propres			(3 490 388)	(3 488 663)	(3 247 071)
Résultat de l'exercice			12 481 045	13 219 598	12 170 105
Total des capitaux propres	14		102 808 964	90 582 880	82 578 228
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS			621 764 317	606 252 414	586 515 637

4 - 2 - 2 - ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARES AU 31 DECEMBRE :

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
ENGAGEMENTS DONNES		101 673 710	96 336 404	85 801 895
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	15 621 719	12 397 781	9 707 978
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	85 051 991	82 938 623	75 093 917
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		789 923 582	747 817 823	733 057 701
Cautions Reçues	39- B-1	238 016 731	246 379 154	248 556 367
Garanties Reçues	39- B-2	21 138 793	21 477 011	0
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	100 237 631	92 064 839	90 721 604
Valeurs des biens, objet de leasing	39- B-4	430 530 427	387 896 819	393 779 730
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		45 689 570	50 400 000	2 500 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	45 689 570 **	50 400 000 *	2 500 000

(*) Dont l'équivalent de 12 000 000 euro

(**) Dont l'équivalent de 12 330 172 euro

4 - 2 - 3 - ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31 DECEMBRE :

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>2018</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	66 564 161	64 835 649	61 724 838
Intérêts et charges assimilées	16	(39 404 544)	(38 849 368)	(36 145 771)
Produits des placements	17	2 295 965	2 508 817	1 672 062
Autres produits d'exploitation	18	365 886	213 865	147 035
Produit net		<u>29 821 468</u>	<u>28 708 962</u>	<u>27 398 165</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	19	5 908 059	5 449 288	5 169 043
Dotations aux amortissements	20	575 151	580 756	561 781
Autres charges d'exploitation	21	3 103 825	2 811 577	2 849 064
Total des charges d'exploitation		<u>9 587 034</u>	<u>8 841 620</u>	<u>8 579 888</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>20 234 434</u>	<u>19 867 342</u>	<u>18 818 277</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	3 813 669	1 554 021	3 179 512
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	23	752 535	1 475 068	71 319
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>15 668 230</u>	<u>16 838 253</u>	<u>15 567 446</u>
Autres gains ordinaires	24	661 423	293 443	149 473
Autres pertes ordinaires	25	(2 057)	(789)	(6 771)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>16 327 595</u>	<u>17 130 907</u>	<u>15 710 148</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(3 185 611)	(3 602 521)	(3 097 538)
Contribution sociale de solidarité	26	(273 052)	(308 788)	(88 501)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>12 868 932</u>	<u>13 219 598</u>	<u>12 524 109</u>
Contribution Conjoncturelle		(387 887)	-	(354 004)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>12 481 045</u>	<u>13 219 598</u>	<u>12 170 105</u>
Résultat par action	14	2,616	2,769	2,540

4 - 2 - 4 - ETATS DE FLUX DE TRESORERIE COMPARES AU 31 DECEMBRE :

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>2018</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	27	307 366 781	367 896 824	346 580 473
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(242 563 508)	(268 243 251)	(294 617 025)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(9 345 374)	(8 472 742)	(8 656 740)
Intérêts payés	30	(42 345 744)	(39 398 648)	(33 317 638)
Impôts et taxes payés	31	(13 981 852)	(14 839 082)	(8 626 640)
Placements monétaires	6	(18 300 097)	(27 211 676)	(107 043)
Autres flux liés à l'exploitation	37	5 692 441	(205 137)	(2 360 956)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(13 477 353)</u>	<u>9 526 288</u>	<u>(1 105 568)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(399 307)	(1 681 669)	(1 499 175)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	71 850	2 480	88 821
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(6 455 000)	(4 405 582)	(13 567 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	3 256 075	10 092 092	2 556 336
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(3 526 382)</u>	<u>4 007 321</u>	<u>(12 421 017)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décaissements suite au rachat d'actions propres	14	(1 725)	(241 591)	(295 732)
Dividendes et autres distributions	36	(253 235)	(4 973 280)	(4 468 260)
Encaissements provenant des emprunts	11	368 428 873	380 594 000	390 299 500
Remboursements d'emprunts	11	(354 269 589)	(393 796 529)	(370 239 271)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>13 904 324</u>	<u>(18 417 400)</u>	<u>15 296 236</u>
Variation de trésorerie		<u>(3 099 412)</u>	<u>(4 883 791)</u>	<u>1 769 651</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	10 885 757	15 769 548	13 999 897
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	7 786 345	10 885 757	15 769 548

4 - 3 - NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020:

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société:

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2020, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des biens financés, ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 décembre 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2020 :

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

A partir de 2020 :

Le conseil d'administration a revu à la baisse les décotes appliquées à la valeur du bien donné en leasing comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Ce changement dans les estimations, traité d'une manière prospective conformément aux préconisations de la NCT 11 relative aux modifications comptables, a eu pour impact la constatation d'une dotation aux provisions en moins de 851.964 DT.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :

- a) Agriculture ;
- b) Industries mécaniques et électriques ;
- c) Oléifacteurs ;
- d) Industries Agroalimentaires ;
- e) Industries pharmaceutiques ;
- f) Autres industries ;
- g) BTP ;
- h) Tourisme ;
- i) Agences de voyage ;

- j) Agences de location de voitures ;
- k) Promotion immobilière ;
- l) Commerce ;
- m) Santé ;
- n) Télécom et TIC ;
- o) Autres Services.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $(N-1)$ du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N) .
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » prévu au niveau de la circulaire 2021-01 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	4,50%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Autres industries	3,25%
BTP	3,25%
Tourisme	7,25%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,00%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	2,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2019 :

$$TPM_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TPM_{gi}(N) / n$$

Avec:

- TPM_{gi} (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP_{gi} », observé durant les 5 dernières années.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2021-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus. Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels | 33,3% |
| • Immeubles | 5,0% |
| • Matériel de transport | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique | 33,3% |
| • Installations générales | 10,0% |

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-11 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;

Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3-4 Impact de la pandémie COVID-19

a) Constatation des revenus au titre de l'exercice 2020

L'année 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels, relatives à la période allant du 1er Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par la circulaire de la BCT n°2020-06 du 19

Mars 2020. Cette période de report a été prolongée jusqu'à fin septembre 2021 par la circulaire de la BCT n°2020-21 du 30 décembre 2020.

A ce titre, la CIL a procédé à un report d'échéances en principal, de 42.790 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 209.930 KDT.

Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.802 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

b) Impact des mesures conjoncturelles sur le risque de crédit

Compte tenu du caractère exceptionnel du ralentissement économique de l'année 2020, lié aux mesures de confinement et de soutien apportées par le gouvernement, les critères classiques d'appréciation du risque de crédit basés sur les principes édictés par la circulaire de la BCT n°91-24 telle qu'elle a été modifiée par les circulaires subséquentes, ont été adaptés afin de tenir compte des conséquences de la circulaire BCT n°2020-06.

A ce titre, les reports d'échéances de paiement accordés aux clients ont été considérés comme ne répondant pas à une difficulté financière des clients, mais plutôt à une crise de liquidité passagère et en conséquence, le risque de crédit n'a pas été considéré, par défaut, comme ayant augmenté significativement.

c) Impact économique de la crise du COVID19

Les risques inhérents à la baisse des perspectives économiques en raison du COVID19 demeurent significatifs.

En effet, il n'est pas exclu que des risques latents au niveau de la reprise de l'activité commerciale de la société ou bien au niveau de la perte de crédit, se matérialisent durant les exercices futurs, suite à la reprise d'un rythme normal de facturation des échéances de leasing ou du report supplémentaire de certaines échéances de leasing.

De ce fait, le risque d'aggravation de la situation économique, intégrant la possibilité d'une crise financière systémique, demeure présent. Néanmoins, il n'existe aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la société ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

d) Méthodologie de calcul des provisions collectives

La société a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24 et ce, en application de la circulaire n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 1.637 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la société au 31 décembre 2020, s'élève à 5.062 KDT.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Banques	7 740 901	10 697 871
- Caisses	45 444	187 886
Total	7 786 345	10 885 757

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Créances sur contrats mis en force	536 007 601	536 327 286
Encours financiers	494 249 602	497 597 833
Impayés	41 637 888	41 446 274
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	2 996 066	-
Intérêts échus différés	(2 875 955)	(2 716 821)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 489 637	568 714
Total brut des créances de leasing	537 497 239	536 895 999
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(9 009 069)	(9 422 142)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 878 213)	(17 181 536)
Provisions collectives	(5 062 000)	(3 324 000)
Produits réservés	(4 426 829)	(3 701 749)
Total net des créances de leasing	502 121 127	503 266 572

5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2019</u>	<u>498 166 546</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	198 174 677
- Relocations et transferts	8 496 218
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(185 432 349)
- Cessions à la valeur résiduelle	(261 865)
- Cessions anticipées	(15 504 678)
- Radiation des créances	(390 821)
- Relocations et transferts	(7 508 489)
<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	<u>495 739 239</u>

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	251 802 118	234 845 451
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	332 748 832	343 526 268
- A recevoir dans plus de 5 ans	3 451 080	3 552 197
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	588 002 030	581 923 915
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	52 334 295	47 135 878
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	47 632 864	44 671 225
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	270 472	257 736
Total des produits financiers non acquis	100 237 631	92 064 839
- Valeurs résiduelles	72 706	290 564
- Contrats suspendus ordinaires	-	49 717
- Contrats suspendus contentieux	6 412 498	7 398 476
- Contrats en instance de mise en force	1 489 637	568 714
<u>Encours des contrats</u>	495 739 239	498 166 547

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Bâtiment et travaux publics	35 527 900	38 285 740
Industrie	57 720 200	57 342 739
Tourisme	94 453 468	93 904 775
Commerces et services	224 047 526	221 701 321
Agriculture	83 990 145	86 931 971
<u>Total</u>	495 739 239	498 166 547

5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Equipements	36 757 627	42 884 502
Matériel roulant	392 257 373	387 691 306
Matériel spécifique	58 009	56 667
<u>Sous Total</u>	429 073 008	430 632 474
Immobilier	66 666 231	67 534 073
<u>Total</u>	495 739 239	498 166 547

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
<u>Clients ordinaires (1)</u>	29 814 310	28 531 540
Inférieur à 1 mois	13 833 903	14 102 064
Entre 1 et 3 mois	8 711 225	7 483 202
Entre 3 et 6 mois	1 899 544	1 126 674
Entre 6 mois et 1 année	1 744 609	1 236 200
Supérieur à 1 année	3 625 028	4 583 400
<u>Clients litigieux (2)</u>	11 823 578	12 914 734
<u>Total (1)+(2)</u>	41 637 888	41 446 274

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	376 951 361	101 254 505	2 490 717	2 141 234	11 411 785	494 249 602
Impayés	4 466 646	15 315 470	846 327	1 494 897	19 514 548	41 637 888
Contrats en instance de mise en force	1 489 637	-	-	-	-	1 489 637
CREANCES LEASING	382 907 644	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 926 333	537 377 127
Avances reçues (*)	(4 327 226)	-	-	-	(644 454)	(4 971 680)
ENCOURS GLOBAL	378 580 418	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 281 879	532 405 447
ENGAGEMENTS HORS BILAN	15 621 719	-	-	-	-	15 621 719
TOTAL ENGAGEMENTS	394 202 137	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 281 879	548 027 166
Produits réservés	-	-	(292 407)	(464 900)	(3 669 522)	(4 426 829)
Provisions sur encours financiers	-	-	(61 397)	(357 675)	(8 589 997)	(9 009 069)
Provisions sur impayés	-	-	(266 014)	(795 129)	(15 817 070)	(16 878 213)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(619 818)	(1 617 705)	(28 076 589)	(30 314 111)
ENGAGEMENTS NETS	394 202 137	116 569 975	2 717 227	2 018 426	2 205 290	517 713 055
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,61%	0,66%	5,53%	
			6,80%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2019			6,66%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			18,57%	44,49%	92,72%	
			81,37%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2019			83,09%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Certificats de Dépôt	55 500 000	37 000 000
- Titres SICAV	118 816	318 719
<u>Total</u>	55 618 816	37 318 719

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
LA GENERALE OBLIG-SICAV	1 000	118,816	118 816
Total			118 816

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Titres de participation	3 305 368	3 305 368
- Titres immobilisés	36 055 247	32 054 032
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	39 362 615	35 361 400
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	38 362 615	34 361 400
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(1 859 950)	(1 336 740)
<u>Montant net</u>	36 502 665	33 024 660

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Soldes au 31 Décembre 2019</u>	<u>32 054 032</u>	<u>31 054 032</u>	<u>1 000 000</u>
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N° 9	6 455 000	6 455 000	-
Total des acquisitions de la période	6 455 000	6 455 000	-
<u>Cessions de la période</u>			
- CIL SICAR FG 1	285 628	285 628	-
- Société DAR EL JELD	1 675 000	1 675 000	-
- Société REDTEC	17 700	17 700	-
- Société SEI	5 800	5 800	-
- Société TRUST IMMO	40 707	40 707	-
- Société HOLFOOD	27 500	27 500	-
- Société ECOLE EL EUCH	19 980	19 980	-
- Société SIFAT	31 470	31 470	-
- Société MEDPLAST	150 000	150 000	-
- Société EMP	200 000	200 000	-
Total des cessions de la période	2 453 785	2 453 785	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2020</u>	<u>36 055 247</u>	<u>35 055 247</u>	<u>1 000 000</u>

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2020

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2020 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	243 770	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	1 999 880	1,000	1,000	1 999 880	-	2010/2011/2013	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>				<u>3 305 368</u>	<u>243 770</u>		
<u>Titres immobilisés</u>							
* Société DAR EL JELD	8 250	100,000	100,000	825 000	-	2016	7,37%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	25 000	10,000	10,000	250 000	-	2013	14,71%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	3 995	10,000	10,000	39 950	-	2014	9,40%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% (*)
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* CIL SICAR FONDS N° 1				18 072	-	2014	
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	-	2014	3,85%
* Société SEI	849	100,000	100,000	84 900	70 300	2014	8,94%
* Société TECHNO INVEST & CONSUL'	553	100,000	100,000	55 300	-	2014	6,14%
* Société HOLFOOD	250	100,000	100,000	25 000	-	2015	5,00%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	500 000	2015	5,78%
* Société HF CONSULTING	562	10,000	10,000	5 620	5 620	2015	3,31%
* Société LES DELICES DE MAMAN	7 000	10,000	10,000	70 000	-	2015	7,00%
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	300	100,000	100,000	30 000	-	2016	15,00%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% (*)
* Société SIFAT	1 853	10,000	10,000	18 530	-	2016	5,22%
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240		100,000	824 000	-	2016	
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* CIL SICAR FONDS N° 3				2 650 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 4				900 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 5				600 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 6				300 000	-	2016	
* Société MEDPLAST	15 000	10,000	10,000	150 000	-	2016	3,65%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2017	22,22% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 7			100,000	2 770 000	-	2018	
* BIAT	42 000	114,286	10,000	4 800 000	832 050	2018	0,24%
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2018	0,65%
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2018	1,93%
* Société MAS EXPORT	4 200	100,000	100,000	420 000	-	2018	29,68% (*)
* Société POLYBAT	2 190 000	1,000	1,000	2 190 000	-	2018	30,00% (*)
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	-	2018	13,60%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% (*)
* Société Industrielle Engrais du Sud	795 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 8				3 140 582	-	2019	
* CIL SICAR FONDS N° 9				6 455 000	-	2020	
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>36 055 247</u>	<u>1 616 180</u>		
<u>Total général</u>				<u>39 360 615</u>	<u>1 859 950</u>		

(*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	144 592	3 901		-	-	148 492	133 821	8 351	-	-	142 172	6 320
Total des immobilisations incorporelles		144 592	3 901	=	=	=	148 492	133 821	8 351	=	=	142 172	6 320
Immeubles	5,0%	6 847 540	-	-	-	-	6 847 540	3 417 524	268 341	-	-	3 685 865	3 161 676
Matériel de transport	20,0%	1 367 474	103 600	-	(161 960)	-	1 309 114	906 282	186 269	(107 972)	-	984 578	324 536
Equipements de bureau	10,0%	495 072	25 528	-	(2 003)	(10 505)	508 091	338 892	25 721	(1 978)	(10 257)	352 378	155 714
Matériel informatique	33,3%	335 057	116 063	-	(17 929)	(9 884)	423 306	299 490	30 222	(17 919)	(9 894)	301 898	121 408
Installations générales	10,0%	773 569	155 216	39 162	(5 866)	(27 616)	934 465	404 751	63 182	(5 866)	(26 533)	435 533	498 931
Immeubles hors exploitation (*)		4 076 749	5 000	-	-	-	4 081 749	-	-	-	-	-	4 081 749
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		49 163	-	(49 163)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles		13 944 622	405 407	(10 001)	(187 759)	(48 005)	14 104 265	5 366 938	573 734	(133 735)	(46 685)	5 760 252	8 344 013
TOTAUX		14 089 214	409 307	(10 001)	(187 759)	(48 005)	14 252 758	5 500 759	582 085	(133 735)	(46 685)	5 902 424	8 350 333

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Prêts au personnel	5 680 496	4 641 303
- Personnels, avances et acomptes	4 028	15 130
- Créances sur cessions d'immobilisations	3 116	59 217
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés (voir note 26)	77 495	-
- Avances aux fournisseurs	4 502	24 125
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	770 166	5 362 398
- Produits à recevoir des tiers	630 472	1 100 573
- Compte d'attente/ avance de TVA	338 431	268 051
- Compte d'attente	24 015	106 518
- Charges constatées d'avance	41 766	24 196
- Compte courant, fonds gérés	536 228	544 595
- Autres comptes débiteurs	414 047	279 931
- Charges à répartir (A)	-	2 666
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	2 627 976	267 899
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	677 368	1 002 705
<u>Total brut</u>	<u>11 830 106</u>	<u>13 699 307</u>
A déduire :		
- Provisions	(445 076)	(531 057)
<u>Montant net</u>	<u>11 385 030</u>	<u>13 168 250</u>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	752 863	-	752 863	750 197	2 666	752 863	-
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	5 063 021	2 672 913	7 735 934	4 795 122	312 837	5 107 958	2 627 976
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	1 835 185	77 802	1 912 987	832 480	403 139	1 235 619	677 368
TOTAUX		7 651 069	2 750 715	10 401 784	6 377 798	718 642	7 096 440	3 305 344

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 715.976 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Avances et acomptes reçus des clients	4 971 680	4 593 916
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	4 976 755	4 598 991

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Banques locales	225 408 162	165 772 000
- Banques étrangères	140 778 041	151 969 519
- Emprunts obligataires	60 110 800	84 896 200
- Certificats de dépôt	-	5 500 000
- Certificats de leasing	18 000 000	22 000 000
<u>Total emprunts</u>	444 297 002	430 137 719
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	4 393 858	5 115 043
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 218 810	2 581 892
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 223 249	4 984 768
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 075 333	303 265
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(99 551)	(232 380)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(32 518)	(23 529)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	(5 339)	(48 332)
<u>Total dettes rattachées</u>	11 773 843	12 680 728
<u>Total</u>	456 070 845	442 818 446

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	682 495	-	682 495	-	-	-
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	500 000	-	500 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 200 000	-	1 200 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	800 000	-	800 000	-	-	-
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	1 400 000	-	700 000	700 000	-	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 156 172	-	915 554	3 240 617	2 247 241	993 376
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	6 666 667	-	3 333 333	3 333 334	-	3 333 334
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	800 000	-	200 000	600 000	400 000	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	500 000	-	500 000	-	-	-
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)	750 000	-	750 000	-	-	-
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	6 666 667	-	3 333 333	3 333 334	-	3 333 334
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
Amen Bank (1/2019)	1 500 000	Annuellement (2019-2020)	750 000	-	750 000	-	-	-
Amen Bank (2/2019)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	500 000	-	500 000	-	-	-
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)	5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	-	3 333 333
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
BIAT (3/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2021)	5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	-	3 333 333
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	10 000 000	-	3 333 333	6 666 667	3 333 334	3 333 333
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	-	4 000 000	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)	-	1 410 000	156 667	1 253 333	626 667	626 667
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)	-	2 800 000	311 112	2 488 888	1 244 440	1 244 448
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)	-	811 000	90 112	720 888	360 440	360 448
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	-	1 500 000	125 146	1 374 854	1 109 485	265 370
ATTIJARI (2020/4)	660 000	Trimestriellement (2020-2021)	-	660 000	126 777	533 223	-	533 223
ATTIJARI (2020/4)	1 390 000	Trimestriellement (2020-2021)	-	1 390 000	267 000	1 123 000	-	1 123 000
BIAT	-	Crédit relais	-	28 500 000	28 500 000	-	-	-
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	-	2 229 000	-	2 229 000	1 238 332	990 668
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
ATTIJARI (2020/4)	320 000	Trimestriellement (2020-2021)	-	320 000	61 461	258 539	-	258 539
ATTIJARI (2020/4)	230 000	Trimestriellement (2020-2021)	-	230 000	44 182	185 818	-	185 818
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	-	20 000 000	-	20 000 000	13 333 333	6 666 667
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
Sous-total			165 772 000	156 850 000	97 213 838	225 408 162	140 793 271	84 614 891

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>BANQUES ETRANGERES</u>		
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)
BERD EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)
GGF EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2021-2025)
KFW EUR	4 669 827	Semestriellement (2024-2030)
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des crédits bancaires</u>		
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>		
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)
<u>Total des emprunts obligataires</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
	-				
3 648 112	-	1 201 638	2 446 474	1 017 902	1 428 572
13 133 333	-	893 599	12 239 734	10 928 623	1 311 111
2 142 857	-	714 285	1 428 572	714 286	714 286
1 483 571	-	1 483 571	-	-	-
21 571 429	-	7 142 857	14 428 572	7 285 715	7 142 857
23 551 500	-	10 093 500	13 458 000	10 093 500	3 364 500
7 975 716	-	2 658 569	5 317 147	2 658 578	2 658 569
18 741 000	-	2 082 331	16 658 669	12 494 006	4 164 663
6 282 000	-	-	6 282 000	5 384 572	897 428
37 800 000	-	-	37 800 000	29 400 000	8 400 000
15 640 000	-	-	15 640 000	15 640 000	-
-	15 078 873	-	15 078 873	15 078 873	-
151 969 519	15 078 873	26 270 350	140 778 041	110 696 056	30 081 985
317 741 519	171 928 873	123 484 189	366 186 202	251 489 327	114 696 875
2 600 000	-	2 600 000	-	-	-
4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
15 600 000	-	5 200 000	10 400 000	5 200 000	5 200 000
12 736 200	-	4 245 400	8 490 800	4 245 400	4 245 400
12 960 000	-	3 240 000	9 720 000	6 480 000	3 240 000
15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
-	15 000 000	1 500 000	13 500 000	10 500 000	3 000 000
84 896 200	15 000 000	39 785 400	60 110 800	35 425 400	24 685 400

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
Certificats WIFAK BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
5 500 000	18 500 000	24 000 000	-	-	-
5 500 000	18 500 000	24 000 000	-	-	-
17 000 000	28 000 000	32 000 000	13 000 000	-	13 000 000
5 000 000	135 000 000	135 000 000	5 000 000	-	5 000 000
22 000 000	163 000 000	167 000 000	18 000 000	-	18 000 000
27 500 000	181 500 000	191 000 000	18 000 000	-	18 000 000
430 137 719	368 428 873	354 269 589	444 297 002	286 914 727	157 382 275

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	172 595	219 484
- Factures non parvenues	67 760	51 260
<u>Sous total</u>	240 355	270 744
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	1 044 011	3 557 221
- Effets à payer	49 834 223	57 650 305
- Retenues de garanties et assurances décénales	95 776	95 776
- Factures non parvenues	-	17 946
<u>Sous total</u>	50 974 010	61 321 247
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	51 214 365	61 591 991

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Personnel, rémunérations dues	-	4 015
- Personnel, provisions pour congés payés	392 392	346 520
- Personnel, oppositions sur salaires	184	196
- Personnel, autres charges à payer	549 755	546 579
- Etat, retenues sur salaires	30 136	36 414
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	490 832	526 546
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	25 062	24 638
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	78 682	45 000
- Etat, TVA à payer	696 154	376 605
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 26)	-	757 125
- Etat, Contribution sociale de solidarité (Voir note 26)	273 052	308 788
- Contribution conjoncturelle (Voir note 26)	182 035	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	26 812	26 041
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	11 772	10 396
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser		
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 746	43 746
- CNSS	246 893	219 827
- CAVIS	38 089	29 507
- CNAM	20 359	18 129
- Assurance Groupe	39 627	39 356
- Assurance Vie	6 344	6 344
- Autres comptes créditeurs	148 196	263 193
- Ristourne à rembourser	188 404	-
- Avance sur cessions de titre immobilisés	410 005	283 005
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	84 177	78 211
- Prestataires Recouvrement	233 632	253 776
- Prestataires Assurances	898 908	1 052 067
- Diverses Charges à payer	669 809	327 938
- Autres produits constatés d'avance	135 024	220 934
- Compte d'attente	173 307	430 211
- Provisions pour divers risques	600 000	385 000
<u>Total</u>	6 693 386	6 660 105

NOTE 14:CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		33 711 330	35 145 833
- Réserves pour fonds social	(C)	3 277 582	2 930 817
- Actions propres	(D)	(3 490 388)	(3 488 663)
- Complément d'apport		6 967	6 967
- Résultats reportés		29 322 429	15 268 327
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(E)	90 327 919	77 363 281
Résultat de l'exercice (1)		12 481 045	13 219 598
Total des capitaux propres avant affectation	(G)	102 808 964	90 582 880
Nombre d'actions (2)		4 770 405	4 774 944
Résultat par action (1) / (2)	(F)	2,616	2,769

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2020, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2019	229 485	3 488 663
Achats de l'exercice	115	1 725
Solde au 31 décembre 2020	229 600	3 490 388

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2020, 4,81% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2020 à 9.270.171 DT et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissements	2 678 080
- Résultats reportés	6 592 091

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 627 671	13 153 624	(3 247 071)	6 967	12 170 105	82 578 229
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			6 640 000	500 000	5 030 105			(12 170 105)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(1 861 100)		1 861 100				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018					(5 000 000)				(5 000 000)
Rachat d'actions propres						(241 591)			(241 591)
Encaissement dividendes sur actions propres					223 498				223 498
Prélèvements sur fonds social				(196 854)					(196 854)
Résultat net de l'exercice 2019								13 219 598	13 219 598
Solde au 31 décembre 2019	25 000 000	2 500 000	35 145 833	2 930 817	15 268 327	(3 488 663)	6 967	13 219 598	90 582 880
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			7 720 000	600 000	4 899 598			(13 219 598)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			(9 154 503)		9 154 503				-
Rachat d'actions propres						(1 725)			(1 725)
Prélèvements sur fonds social				(253 235)					(253 235)
Résultat net de l'exercice 2020								12 481 045	12 481 045
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 582	29 322 429	(3 490 388)	6 967	12 481 045	102 808 964

NOTE 15: INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Intérêts de leasing	62 895 793	59 912 316
- Intérêts de retard	2 777 932	2 089 792
- Frais d'ouverture des dossiers	452 924	656 636
- Frais de rejet	1 106 159	1 899 720
- Frais sur vente	83 578	129 435
- Frais sur encaissement de titres de crédits	298 236	356 393
- Autres	18 880	34 218
<u>Total</u>	<u>67 633 502</u>	<u>65 078 510</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	574 563	594 011
Intérêts de retard antérieurs	349 988	425 360
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 453 903)	(914 002)
Intérêts de retard	(539 989)	(348 230)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(1 069 341)</u>	<u>(242 861)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>66 564 161</u>	<u>64 835 649</u>

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Intérêts des emprunts obligataires	6 128 267	8 195 753
- Intérêts des crédits des banques locales	15 572 846	18 200 549
- Intérêts des crédits des banques étrangères	13 616 741	7 791 863
- Intérêts des autres opérations de financement	3 320 113	4 257 076
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	715 976	448 284
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>39 353 944</u>	<u>38 893 526</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(227 770)	(215 576)
- Autres charges financières	278 367	171 393
- Pénalités	4	25
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>50 600</u>	<u>(44 158)</u>
<u>Total général</u>	<u>39 404 544</u>	<u>38 849 368</u>

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Intérêts des comptes courants	14 325	14 260
- Plus values sur cession des titres immobilisés	675 290	868 684
- Dividendes	185 989	407 988
- Plus values sur titres SICAV	6 346	-
- Intérêts sur Pensions livrées	26 933	-
- Plus values sur fonds gérés	615 843	541 976
- Intérêts des comptes CEA	292 755	223 531
- Intérêts sur chèques impayés	45 249	28 457
- Intérêts sur certificats de dépôt	690 719	423 921
- Retenues à la source libératoires	(257 485)	-
Total	2 295 965	2 508 817

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Revenus des loyers des immeubles	135 128	114 526
- Ristournes assurances	230 758	99 338
Total	365 886	213 865

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Salaires et complément de salaires	4 632 937	4 319 176
- Charges connexes aux salaires	211 480	117 676
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	845 487	785 013
- Autres charges sociales	218 156	227 422
Total	5 908 059	5 449 288

NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 351	10 502
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	573 734	586 787
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	2 666	2 667
- Transfert de charge	(9 600)	(19 200)
<u>Total</u>	575 151	580 756

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Achat de matières et fournitures	272 257	252 618
<u>Total des achats</u>	272 257	252 618
- Sous-traitance générale	151 553	173 442
- Locations	139 396	141 407
- Entretien et réparations	373 767	294 704
- Primes d'assurances	61 109	62 568
<u>Total des services extérieurs</u>	725 825	672 122
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	538 497	454 231
- Publicités, publications et relations publiques	355 171	216 407
- Déplacements, missions et réceptions	28 512	43 990
- Frais postaux et de télécommunications	121 003	112 688
- Services bancaires et assimilés	207 951	261 629
<u>Total des autres services extérieurs</u>	1 251 134	1 088 944
- Jetons de présence	80 000	80 000
- Rémunération du PCA	414 000	360 000
- Rémunération comité d'audit	21 000	27 000
- Rémunération comité des risques	21 000	27 000
<u>Total des charges diverses</u>	536 000	494 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	142 490	133 544
- T.C.L	153 453	153 958
- Droits d'enregistrements et de timbres	12 570	5 699
- Autres impôts et taxes	10 095	10 691
<u>Total des impôts et taxes</u>	318 609	303 892
<u>Total général</u>	3 103 825	2 811 577

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 150 306	6 884 166
- Dotations aux provisions collectives	1 738 000	-
- Reprises sur provisions collectives	-	(1 370 000)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 028 952)	(3 893 749)
- Reprises sur provisions pour risques et charges		
- Créances radiées	3 182 011	460 608
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 837 750)	(412 944)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(344 261)	(24 693)
- Intérêts de retard antérieurs	-	(8 337)
- Encaissement sur créances radiées	(45 685)	(81 030)
<u>Total</u>	3 813 669	1 554 021

NOTE 23 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	14 325	15 050
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	523 210	1 182 970
- Dotations aux provisions pour divers risques	215 000	285 000
- Apurement de comptes d'actifs	100 306	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(100 306)	(7 952)
<u>Total</u>	752 535	1 475 068

NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	17 827	1 162
- Apurement de comptes	642 979	290 400
- Autres gains sur éléments exceptionnels	617	1 881
<u>Total</u>	661 423	293 443

NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	1 320	514
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	737	276
Total	2 057	789

NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Bénéfice comptable	16 327 595	17 130 907
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 150 306	6 884 166
- Dotations aux provisions collectives	1 738 000	-
- Dotations aux provisions des autres actifs	14 325	15 050
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	523 210	1 182 970
- Dotations aux provisions pour risques divers	215 000	285 000
- Retenues à la source libératoires	257 485	-
- Reprises sur provisions fiscales 2016	-	4 613 361
- Reprises sur provisions fiscales 2017	4 440 532	110 136
- Reprises sur provisions fiscales 2018	469 353	4 641 138
- Reprises sur provisions fiscales 2019	5 855 970	-
- Diverses charges non déductibles	78 800	123 458
A déduire		
- Provisions fiscales 2017/2016 pour affaires en cours	3 458 784	4 440 532
- Reprises sur provisions comptables	7 307 071	4 924 103
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	100 306	7 952
- Intérêts sur certificat de dépôts ayant déjà subis la retenue à la source	735 673	-
- Dividendes	185 989	407 988
Bénéfice fiscal avant provisions	23 282 754	25 205 611
Provisions pour créances douteuses 100%	5 150 306	6 884 166
Provisions collectives déductibles	1 681 182	-
Provisions pour dépréciation de titres cotés	523 210	308 840
Bénéfice fiscal	15 928 056	18 012 605
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société VOLTEQ PLUS	-	470 000
* Société INDUSTRIELLE ENGRAIS DU SUD	-	795 000
* Fonds gérés CIL SICAR	-	6 455 000
* Reste à investir	6 826 310	-
Bénéfice imposable	9 101 746	10 292 605
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	3 185 611	3 602 521
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	3 242 269	2 787 784
- Retenues à la source	20 837	57 612
Impôt à payer (Crédit d'impôt sur les sociétés)	(77 495)	757 125
Contribution sociale de solidarité	273 052	308 788
Contribution conjoncturelle	182 035	-
Contribution conjoncturelle 2020	205 852	-

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	41 446 274	38 123 500
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(41 637 888)	(41 446 274)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(4 593 916)	(3 745 235)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	4 971 680	4 593 916
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(2 716 821)	(2 444 743)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	2 875 955	2 716 821
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de pér	-	Note 5	-	-
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de périoc	+	Note 5	(2 996 066)	-
- TVA collectée	+		47 330 720	55 331 981
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(2 834 303)	(2 883 791)
- Remboursement principal	+	Note 5	185 432 349	238 299 612
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	67 633 502	65 078 510
- Autres produits d'exploitation	+		365 886	213 865
- Créances virées en pertes	-	Note 22	(3 182 011)	(460 608)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 22	45 685	81 030
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	390 821	136 255
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(987 729)	25 867
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	-	(795 044)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	59 217	132 422
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(3 116)	(59 217)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	261 865	2 079
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	15 504 678	14 995 877
<u>Encaissements reçus des clients</u>			307 366 782	367 896 824

NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	61 321 247	35 702 447
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(50 974 010)	(61 321 247)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 9	(24 125)	(1 002)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	4 502	24 125
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	198 174 677	251 444 026
- TVA sur investissements	+		34 094 900	42 421 870
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	45 000	18 033
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(78 682)	(45 000)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			242 563 508	268 243 251

NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(15 130)	(12 155)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	4 028	15 130
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	270 744	365 254
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(240 355)	(270 744)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 13	4 015	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 13	-	(4 015)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 13	196	196
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 13	(184)	(196)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	346 520	327 313
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(392 392)	(346 520)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	546 579	509 014
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(549 755)	(546 579)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	36 414	16 803
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(30 136)	(36 414)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	526 546	323 216
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(490 832)	(526 546)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	219 827	235 667
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(246 893)	(219 827)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	29 507	36 010
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(38 089)	(29 507)
- CNAM en début de période	+	Note 13	18 129	19 436
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(20 359)	(18 129)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	Note 13	45 700	46 048
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(45 971)	(45 700)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	78 211	73 979
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(84 177)	(78 211)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	327 938	457 074
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(669 809)	(327 938)
- TVA, payée sur biens et services	+		1 021 829	553 107
- Charges de personnel	+	Note 19	5 908 059	5 449 288
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	3 103 825	2 811 577
- Impôts et taxes	-	Note 21	(318 609)	(303 892)
- Charges à répartir	+	Note 9	-	-
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			9 345 374	8 472 742

NOTE 30: INTERETS PAYES

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	2 750 716	815 954
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(304 241)	(482 980)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	137 408	304 241
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	24 638	37 329
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(25 062)	(24 638)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	4 984 768	5 420 996
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(3 223 249)	(4 984 768)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	5 115 043	5 041 257
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(4 393 858)	(5 115 043)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de	+	Note 11	2 581 892	2 214 226
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de pé	-	Note 11	(3 218 810)	(2 581 892)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	303 265	656 148
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(1 075 333)	(303 265)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	39 404 544	38 849 368
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(715 976)	(448 284)
Intérêts payés			42 345 744	39 398 648

NOTE 31 : IMPOTS PAYES

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	757 125	411 123
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	-	(757 125)
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	-	354 004
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	(182 035)	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en début de période	+	Note 9	-	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en fin de période	-	Note 9	77 495	-
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 13	308 788	88 501
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 13	(273 052)	(308 788)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	26 041	25 514
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(26 812)	(26 041)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	10 396	9 819
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(11 772)	(10 396)
- TVA payée	+		9 130 519	10 837 269
- Impôts et taxes	+	Note 21	318 609	303 892
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 26	3 185 611	3 602 521
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 26	273 052	308 788
- Contribution conjoncturelle	+	Note 26	387 887	-
Impôts payés			13 981 852	14 839 082

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporell	+	Note 8	409 307	1 681 669
- Régularisations sur Investissements en Immobilisations corporelles et Incorporelles	-	Note 8	(10 001)	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>399 307</u>	<u>1 681 669</u>

NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 25	(1 320)	(514)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	54 024	1 831
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	1 320	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	17 827	1 162
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>71 850</u>	<u>2 480</u>

NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	6 455 000	4 405 582
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>6 455 000</u>	<u>4 405 582</u>

NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	2 453 785	3 154 863
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	-	5 999 640
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	675 290	868 684
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	Note 13	(283 005)	(214 100)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	+	Note 13	410 005	283 005
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>3 256 075</u>	<u>10 092 092</u>

NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dividendes payés	+	Note 14	-	5 000 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	-	(223 498)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 746	43 670
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 746)	(43 746)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	253 235	196 854
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>253 235</u>	<u>4 973 280</u>

NOTE 37 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 932 750)	(1 594 280)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	893 557	1 177 565
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	1 100 573	1 096 713
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(630 472)	(1 100 573)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+	Note 9	5 362 398	4 264 098
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	-	Note 9	(770 166)	(5 362 398)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	24 196	38 954
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(41 766)	(24 196)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	279 931	335 433
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(414 047)	(279 931)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	106 518	121 701
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(24 015)	(106 518)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	544 595	486 342
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(536 228)	(544 595)
- Ristourne à rembourser en début de période	-	Note 13	-	-
- Ristourne à rembourser en fin de période	+	Note 13	188 404	-
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(430 211)	(613 916)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	173 307	430 211
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(603 370)	(627 765)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	477 827	603 370
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(1 052 067)	(1 691 969)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	898 908	1 052 067
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(220 934)	(18 524)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	135 024	220 934
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	1 620 675	1 640 133
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	643 596	292 281
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(101 043)	(276)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>			<u>5 692 441</u>	<u>(205 137)</u>

NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

• **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2020, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 1.419 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

Commissions sur placement de certificats de dépôt :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2020 à 3.335 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

1- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2020, un complément de rémunération, relatif à l'actualisation du document de référence utilisé pour l'émission de l'emprunt obligataire 2020-1 et ce, pour un montant de 75.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 22.445 DT rapportés au résultat de l'exercice 2020.

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2020, une charge d'égale montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2020 s'élèvent à 89.754 DT en HT, dont 52.555 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 37.199 DT rapporté au résultat de l'exercice.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2020 est de 31.364 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

L'engagement global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 31 décembre 2020 à 60.664 DT.

Au cours de l'année 2020, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 5.811 DT Hors Taxes représentant des frais de logement et de location de salles.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2020, à 397.044 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2020, des intérêts pour un montant de 14.325 DT.

- **CIL SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 3.827 DT.

Ce fonds a fait l'objet de remboursement en septembre 2020 à hauteur de D : 285.628.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 9.280 DT.

3- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 26.065 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 13.990 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 24.430 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 28.593 DT.

7- La CIL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
04/06/2020	03/08/2020	3 000 000	8.80%	43 364
24/06/2020	22/09/2020	2 000 000	8.80%	43 053
24/06/2020	02/09/2020	2 000 000	8,80%	33 646
24/06/2020	22/10/2020	2 500 000	8.80%	71 244
03/08/2020	13/08/2020	3 000 000	8.82%	7 332
Total		12 500 000		198 639

- **AUTRES PARTIES LIEES**

Certificats de dépôt

La CIL a réalisé, en 2019 et 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme Hela BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, administrateur de la société, détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
18/12/2019	17/03/2020	1 000 000	10.55%	21 744
17/03/2020	15/06/2020	1 000 000	10.59%	25 792
15/06/2020	23/09/2020	1 000 000	8.80%	23 861
Total		3 000 000		71 397

Engagements Leasing :

L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA, conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société, s'élève au 31 Décembre 2020 à 94.954 DT.

- **Les commissaires aux comptes :**

Engagements Leasing :

1- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2020 à 54.435 DT.

2- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 31 Décembre 2020 à 152 982 DT.

3- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2020 à 154.442 DT.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société en 2020, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 414.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'exercice 2020 de :

- ✓ Une rémunération brute de 406 000 DT ;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service

NOTE 39 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 15.621.719 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 85.051.991 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2020.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 238.016.731 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 21.138.793 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 100.237.631 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

B-4- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 430.530.427 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

-

- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 45.689.570 DT et correspondent aux crédits obtenus auprès de plusieurs bailleurs de fonds locaux et étrangers.

NOTE 40 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4 - 4 - NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2020 :

4 - 4 - 1 - NOTES COMPLEMENTAIRES :

4 - 4 - 1 - 1 - Les suites à ce jour du fait délictueux révélé au niveau du Rapport général des commissaires aux comptes et leurs impacts quantifiés sur la situation financière de la société :

La CIL a déposé, en date du 09 Juin 2020, une plainte auprès du procureur de la république de Gafsa suite à une infraction commise, par le caissier de l'agence de Gafsa.

En effet, ce dernier a procédé à la manipulation des coordonnées téléphoniques des clients de la société afin de rendre impossible leur contact et par la même le recouvrement de leurs impayés, tout en assurant lui-même ledit recouvrement contre la délivrance de faux reçus de paiement.

Par ailleurs, la CIL n'a pas actuellement de risques car il a eu régularisation de tous les montants réclamés par les clients.

D'ailleurs, la procédure de poursuite est encore en cours devant le juge d'instruction auprès du tribunal de première instance de Gafsa.

4 - 4 - 1 - 2 - Note complémentaire aux conventions et opérations énumérées au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes :

Les opérations n° 1,2, 4 et 5 énumérées au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les opérations nouvellement réalisées avec les parties liées ainsi que l'opération n° 8 concernant les Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures ont été toutes autorisées au préalable par le Conseil d'administration n°127 du 16 mars 2020 (voir résolution 5.7) et ont été entérinées avant l'arrêté des Etats financiers du 31 décembre 2020 par le Conseil d'administration n°137 du 25 mars 2021.

4 - 4 - 1 - 3 - Note complémentaire à la note 38 « informations sur les parties liées » : opérations avec la société Agros Services :

Le calcul des intérêts sur le solde du compte courant relatif à la société AGRO SERVICES, se fait actuellement et conformément à la législation en vigueur sur la base d'un taux d'intérêt annuel de 8%. Ce taux a été retenu pour être conforme à la législation fiscale.

Le montant de perte ou de profit sur cette opération sera définitivement arrêté en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente du terrain en relation avec l'encours envers la CIL.

4 - 4 - 1 - 4 - Note complémentaire à la note 38 « informations sur les parties liées » : les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

Aucune transaction concernant la voiture de fonction du président du conseil d'administration n'a été réalisée, jusqu'à ce jour

4 - 4 - 1 - 5 - Note complémentaire à la note 7 « portefeuille d'investissement » :

En application des dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48, la société ne doit détenir directement ou indirectement plus de 20% des droits de vote ou du capital d'une même entreprise, à l'exception des entreprises exerçant dans le domaine des services bancaires et des services d'intermédiation en bourse, d'assurance, de recouvrement de créances et d'investissement à capital risque. Toutefois, **les dispositions de cet article ne s'appliquent pas aux financements sous forme de participation ou « Moucharaka », à la condition de stipuler dans le contrat un engagement de rétrocession dans un délai ne dépassant pas cinq ans.**

Les titres immobilisés détenue par la CIL sont détenus avec un engagement de rétrocession dans un délai ne dépassant pas cinq ans.

4 - 4 - 1 - 6 - Note complémentaire à la note 40 « Evénements postérieurs à la clôture » :

Il n'y a eu aucun événement postérieur qui peut rendre nécessaires des modifications de certains postes d'actif ou du passif ou entraîner une information complémentaire, entre la date de clôture au 31 Décembre 2020, jusqu'à la date d'aujourd'hui.

4 - 4 - 2 - NOTES EXPLICATIVES :

4 - 4 - 2 - 1 - Note explicative à la note 8 « Valeurs immobilisées » :

A l'état actuel, il n'y a pas une opération de vente en cours de l'un des immeubles en raison de la conjoncture actuelle difficile causée par la pandémie COVID-19.

Par ailleurs, il est mentionné au niveau de cette note qu'il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation ». Nous précisons à ce titre que le nom « location » n'est pas utilisé ici au sens classique du terme pour générer des revenus suite à une location simple du bien mais il est utilisé comme étant un mode de financement c'est-à-dire soit une vente au comptant soit une vente en leasing « location financement ».

4 - 4 - 2 - 2 - Note explicative sur les raisons de la baisse du ratio de couverture des engagements classés par les provisions et les agios réservés :

Le ratio de couverture des engagements classés par les provisions et les agios réservés a enregistré une baisse en 2020 par rapport à 2019 en passant de 83,09% à 81,37%. Cette baisse, bien qu'elle soit minime, est expliquée essentiellement par l'évolution de la structure des actifs classés composé de classe B2 provisionné à un taux de 20% ; classe B3 provisionné à un taux de 50% ; et classe B4 provisionné à un taux de 100%.

4 - 4 - 2 - 3 - Note explicative sur le changement de la politique de provisionnement au 31/12/2020:

La CIL a procédé à un changement de sa politique de provisionnement au 31/12/2020 en révisant à la baisse les décotes appliquées à la valeur du bien donné en leasing comme suit : de 33% à 20% pour le matériel standard, de 60% à 40% pour le matériel spécifique et de 15% à 5% pour les biens immobiliers, et ce à partir de l'exercice 2020.

En effet, les décotes utilisées par la société antérieure à 2020 sont jugées élevées par rapport la pratique des autres sociétés du secteur de leasing, ce qui peut exposer la société éventuellement à un risque fiscal très important. En outre, les provisions supplémentaires constatées suite à l'utilisation des taux de décote très accélérées sont considérées des provisions fiscalement non déductibles et doivent être réintégrées au niveau du tableau de détermination du résultat fiscal de l'exercice, comme c'est déjà effectué pour d'autres sociétés de leasing suite au contrôle fiscal approfondi.

De ce fait, il a été jugé opportun de se rattraper et de suivre la pratique du secteur en matière de calcul des décotes de dépréciations des matériels donnés en leasing et par conséquent de se prémunir contre le risque fiscal.

Concernant l'impact du changement de 851 964 DT, il ne s'agit pas de reprise de provisions mais la dotation de l'exercice, figurant au niveau de la note 22 : « Dotations nettes aux provisions et résultats des créances radiées », a été minorée de ce montant suite au changement des taux de décote. A ce titre, la CIL ne cherche

pas la diminution du montant des provisions à constater au cours de l'exercice et elle a reclassé parallèlement d'autres relations en se basant sur des critères qualitatifs.

4 - 4 - 2 - 4 - Note explicative sur les provisions additionnelles :

Selon les dispositions de la circulaire de la BCT n°2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément à des quotités indiquées dans ladite circulaire. On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Etant donné que la Compagnie Internationale de Leasing ne détient pas d'actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et **non totalement provisionnés**, elle n'a pas constitué de provisions additionnelles durant les exercices arrêtés au 31/12/2019 et 31/12/2020.

4 - 4 - 2 - 5 - Note explicative à la note 24 « Autres gains ordinaires » :

Le montant de 642 979 DT figurant au niveau de la note 24 « Autres gains ordinaires » représente l'apurement de divers comptes d'actifs et notamment des comptes de clients et autres comptes d'attente non mouvementés depuis plusieurs années, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration n° n°137 du 25 mars 2021 a approuvé ladite opération d'apurement.



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



HORWATH ACF

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
ID RNE : 287617R
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436
E mail : office@crowe.tn – Site Web : www.crowe.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 25 mars 2021, font apparaître un total du bilan de 621.764.317 DT, un bénéfice net de 12.481.045 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 7.786.345 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2020, les créances s'élèvent à 537.497 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 30.949 KDT et les agios réservés ont atteint 4.427 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers 3.4 «Impact de la pandémie COVID19», qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL).

En application des circulaires de la Banque centrale de Tunisie n°2020-06 et n°2020-21, la société a procédé au report d'échéances en principal de 42.790 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 209.930 KDT. Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.802 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

Par ailleurs, la société a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24 et ce, en application de la circulaire n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 1.637 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la société au 31 décembre 2020, s'élève à 5.062 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 25 mars 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Révélation de faits délictueux

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le caissier de l'agence de Gafsa et consistant en la manipulation des coordonnées téléphoniques des clients de la société afin de rendre impossible leur contact et par la même le recouvrement de leurs impayés, tout en assurant lui-même ledit recouvrement contre la délivrance de faux reçus de paiement.

La société a déposé, en date du 09 Juin 2020, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Gafsa.

De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 1^{er} Septembre 2020.

Tunis, le 29 Mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

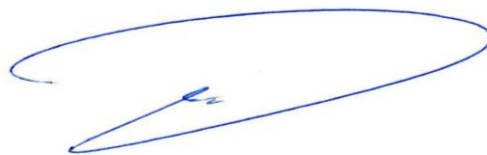
FINOR

Mustapha MEDHIOUB



Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

- 1- La CIL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
04/06/2020	03/08/2020	3 000 000	8.80%	43 364
24/06/2020	22/09/2020	2 000 000	8.80%	43 053
24/06/2020	02/09/2020	2 000 000	8,80%	33 646
24/06/2020	22/10/2020	2 500 000	8.80%	71 244
03/08/2020	13/08/2020	3 000 000	8.82%	7 332

Total	12 500 000		198 639
-------	------------	--	---------

- 2- La CIL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme Héla BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
17/03/2020	15/06/2020	1 000 000	10.59%	25 792
15/06/2020	23/09/2020	1 000 000	8.80%	23 861

Total	2 000 000		49 653
-------	-----------	--	--------

- 3- La CIL a réalisé, en 2020, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 1.419 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

- 4- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2020 à 3.335 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

- 5- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 28.593 DT.

- 6- Le conseil d'administration, réuni le 20 juillet 2020, a autorisé votre société à contracter auprès de Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), un ou plusieurs crédits à moyen terme (CMT) pour un montant total de D : 85.000.000, tout en donnant le pouvoir à la direction générale de la société pour la concrétisation desdits crédits.

Au courant du deuxième semestre de l'année 2020, il a été procédé au tirage de la totalité du montant autorisé.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- 1- Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL.

Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2020, à 397.044 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2020, des intérêts pour un montant de 14.325 DT.

- 2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 3.827 DT.

Ce fonds a fait l'objet de remboursement en septembre 2020 à hauteur de D : 285.628.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 9.280 DT.

4- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 26.065 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 13.990 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 24.430 DT.

7- La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2020, une charge d'égal montant.

8- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2020, un complément de rémunération, au titre de l'émission de l'emprunt obligataire 2020-1 et ce, pour un montant de 75.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 22.445 DT rapportés au résultat de l'exercice 2020.

9- La CIL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme Hela BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, administrateur de la société, détaillé comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
18/12/2019	17/03/2020	1 000 000	10.55%	21 744
Total		1 000 000		21 744

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- 1- Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.
Sa rémunération brute a été fixée à 234.000 DT pour le deuxième semestre 2020 et à 440.000 DT par an pour le reste de son mandat.

Sa rémunération est payable en six tranches et ce, à la fin de chaque période de deux mois.

La charge supportée en 2020, au titre de sa rémunération s'est élevée de 414.000 DT.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition. A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote-part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

- 2- Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Sa rémunération brute a été fixée à 230.000 DT pour le deuxième semestre 2020 et à 432.000 DT par an pour le reste de son mandat, payable sur 12 mois.

La charge supportée en 2020, au titre de sa rémunération s'est élevée de 406.000 DT.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

- 3- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Le montant estimé au titre de ces jetons de présence et s'élevant à 122.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.

- 4- Mme Hela BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 18.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative

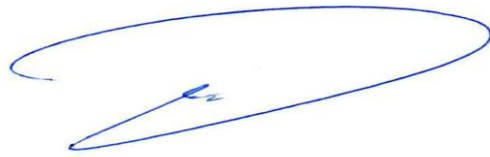
aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Les Commissaires aux Comptes

FINOR
Mustapha MEDHIOUB



Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA



4 - 5 - ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CIL AU 31 DECEMBRE 2020:

4 - 5 - 1 - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020:

I - les engagements financiers :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
Cautionnement						
Aval						
Autres garanties						
b) garanties réelles						
Hypothèques						
Nantissement						
c) effet escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) abandon de créances						
f) engagements sur titre non libéré	1 000 000	1 000 000				
g) engagements par signature ¹	15 621 719	15 621 719				
h) engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	85 051 991	85 051 991				
TOTAL	101 673 710	101 673 710				
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
Cautionnement reçues	238 016 731	238 016 731				
Aval						
Autres garanties						
b) garanties réelles	21 138 793	21 138 793				
Hypothèques retenues						
Hypothèques non retenues	-	-				
Nantissement						
c) effet escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) engagements sur les intérêts à échoir sur les crédits de leasing ²	100 237 631	100 216 495		21 136		
f) Valeur résiduelle						
g) Valeur des biens objet de leasing	430 530 427	430 455 180		75 247		
TOTAL	789 923 582	789 827 199		96 383		
3- Engagements réciproques						
Emprunt obtenu non encore encaissé	45 689 570	45 689 570				
Engagements reçus des banques non résidentes non encore encaissé						
Crédit consenti non encore versé						
Opération de portage						
Crédit documentaire						
Commande d'immobilisation						
Commande de longue durée						
Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	45 689 570	45 689 570				

II - Dettes garanties par des sûretés :

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
Emprunts obligataires			
Emprunts d'investissement			
Emprunts courants de gestion			

¹ Il s'agit des contrats de leasing approuvés et dont la mise en force n'a pas encore commencé (engagements hors bilan).

² Il s'agit des intérêts inclus dans les loyers non échus au 31 décembre 2020.

**4 - 5 - 2 - ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR LA C.I.L AU 31
DECEMBRE 2020 :**

Encours des emprunts obligataires émis par la C.I.L. au 31 décembre 2020

En dinars

Emprunts	Montants	Echéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31-12-2019	Encours au 31-12-2020
CIL 2013/1	13 000 000	6/12/2020	7,25%	7 ans (2 années de grâce)	2 600 000	-
CIL 2014/2	20 000 000	30/01/2020	7,60%	5 ans	4 000 000	-
CIL 2015/1	25 000 000	15/01/2020	TMM+2% ou fixe 7,65%	5 ans	5 000 000	-
CIL 2015/2	25 000 000	30/10/2020	TMM+2% ou fixe 7,65%	5 ans	5 000 000	-
CIL 2016/1	30 000 000	16/05/2021	TMM+2,10 % ou fixe 7,50%	5 ans	12 000 000	6 000 000
CIL 2016/2	26 000 000	15/02/2022	TMM+2,10 % ou fixe 7,50%	5 ans	15 600 000	10 400 000
CIL 2017/1	21 227 000	27/06/2022	7,60%	5 ans	12 736 200	8 490 800
CIL 2017/2	16 200 000	15/03/2023	7,95%	5 ans	12 960 000	9 720 000
CIL 2018/1	15 000 000	17/01/2024	TMM+2,50 % ou fixe 10,60%	5 ans	15 000 000	12 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	05/06/2025	10,50%	5 ans (remboursement semestriel)	-	13 500 000
Total	206 427 000	-	-	-	84 896 200	60 110 800

Encours des emprunts bancaires contractés par la C.I.L. au 31 décembre 2020

En dinars

Emprunts	Montant	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 31/12/2020
BANQUES LOCALES				
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	4 ans	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	1 000 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	4 ans	1 500 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	2 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	2 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	4 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	2 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	2 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	2 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	4 000 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	1 200 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	1 000 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	1 000 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	2 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	3 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	3 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	3 240 617
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	3 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 800 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	2 ans	3 333 334
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	5 ans	2 500 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 200 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 200 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	600 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	3 000 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	2 ans	3 333 334
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	4 000 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	4 000 000
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)	2 ans	3 333 333
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	1 600 000
BIAT (3/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2021)	1 an	3 333 333
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	1 600 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	1 600 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	4 000 000
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	2 ans	6 666 667
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	3 000 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	3 ans	4 000 000
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)	2 ans	1 253 333

BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)	2 ans	2 488 888
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	5 000 000
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)	2 ans	720 888
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	5 ans	1 374 854
ATTIJARI (2020/4)	660 000	Trimestriellement (2020-2021)	1 an	533 223
ATTIJARI (2020/4)	1 390 000	Trimestriellement (2020-2021)	1 an	1 123 000
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	2 ans	2 229 000
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	20 000 000
ATTIJARI (2020/4)	320 000	Trimestriellement (2020-2021)	1 an	258 539
ATTIJARI (2020/4)	230 000	Trimestriellement (2020-2021)	1 an	185 818
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	15 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	10 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	2 ans	20 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	15 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	15 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	10 000 000
<u>Sous-total</u>				225 408 162
<u>BANQUES ETRANGERES</u>				
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	9 ans	2 446 474
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	8 ans	12 239 734
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	6 ans	1 428 572
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	3 ans	14 428 572
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	4 ans	13 458 000
GGF EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	4 ans	5 317 147
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	4 ans	16 658 669
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	3 ans	6 282 000
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	4 ans	37 800 000
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2021-2025)	4 ans	15 640 000
KFW EUR	4 669 827	Semestriellement (2024-2030)	6 ans	15 078 873
<u>Sous-total</u>				140 778 041
<u>Total des crédits bancaires</u>				366 186 202

Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing contractés par la C.I.L au 31 décembre 2020

Ces emprunts sont matérialisés par des certificats de dépôts et des certificats de leasing.

Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing à moins d'un an :

Emprunts	Montants	Echéance	Aval
Certificat de dépôts :	-		
	-		
Certificat de leasing :			
EL BARAKA BANK	2 000 000	25/03/2021	
EL BARAKA BANK	2 000 000	26/03/2021	
EL BARAKA BANK	3 000 000	07/04/2021	
EL BARAKA BANK	1 000 000	08/04/2021	
EL BARAKA BANK	2 000 000	15/04/2021	
EL BARAKA BANK	1 000 000	15/04/2021	

EL BARAKA BANK	1 000 000	23/04/2021	
EL BARAKA BANK	1 000 000	24/04/2021	
EL BARAKA BANK	13 000 000		
WIFAK BANK	5 000 000	05/01/2021	
WIFAK BANK	5 000 000		
Sous – Total	18 000 000		
Total	18 000 000		

Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing à plus d'un an :

Néant.

4 - 5 - 3 - STRUCTURE DES SOUSCRIPTEURS A L'EMPRUNT «CIL 2020/1 (TAUX FIXE : 10,50%) » :

Nature	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant en dinars	Pourcentage
SICAV	8	70 910	7 091 000	47,27%
FCP	2	11 000	1 100 000	7,33%
Compagnies d'assurance	2	40 000	4 000 000	26,67%
Caisse de dépôts	1	20 000	2 000 000	13,33%
Personnes Physiques	8	8 090	809 000	5,39%
Total	21	150 000	15 000 000	100%

4 - 5 - 4 - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2020:

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2020	2019		2020	2019		2020	2019
Intérêts de leasing	62 895 793	59 912 316	Intérêts et charges assimilés	39 404 544	38 849 368			
Intérêts de retard	2 777 932	2 089 792						
Variation des produits réservés	(1 069 341)	(242 861)						
Produits accessoires	2 325 663	3 290 267						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>66 930 047</u>	<u>65 049 514</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>39 404 544</u>	<u>38 849 368</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>27 525 503</u>	<u>26 200 146</u>
Marge commerciale (PNB)	27 525 503	26 200 146	Autres charges d'exploitation	3 103 825	2 811 577			
Produits des placements	2 295 965	2 508 817	Charges de personnel	5 908 059	5 449 288			
<u>Sous total</u>	<u>29 821 468</u>	<u>28 708 963</u>	<u>Sous total</u>	<u>9 011 884</u>	<u>8 260 865</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>20 809 584</u>	<u>20 448 098</u>
Excédent brut d'exploitation	20 809 584	20 448 098	Dotations aux amortissements	575 151	580 756			
Reprises sur agios & provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	3 028 952	3 893 749	- Pour dépréciation des créances	5 150 306	6 884 166			
- Sur provisions collectives		1 370 000	- Dotations aux provisions collectives	1 738 000				
- pour risques et charges			- Pour dépréciation des titres de participation	523 210	1 182 970			
- Suite à la radiation de créances	3 182 011	445 974	- Pour dépréciation des autres actifs	14 325	15 050			
- Pour dépréciation des immobilisations financières			- pour divers risques	215 000	285 000			
- Pour dépréciation des titres de participations			Apurement de comptes d'actifs	100 306				
- Pour dépréciation des autres actifs	100 306	7 952	Créances radiées	3 182 011	460 608			
- pour risques et charges			Autres pertes ordinaires	2 057	789			
Encaissement sur créances radiées	45 685	81 030	Impôts sur les bénéfices	3 185 611	3 602 521			
Autres produits ordinaires	661 423	293 443	Contribution Conjoncturelle	387 887				
			Contribution sociale de solidarité	273 052	308 788			
<u>Sous total</u>	<u>27 827 961</u>	<u>26 540 246</u>	<u>Sous total</u>	<u>15 346 916</u>	<u>13 320 648</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>12 481 045</u>	<u>13 219 598</u>
						<u>Résultat net</u>	<u>12 481 045</u>	<u>13 219 598</u>

4 - 5 - 5 - TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2020:

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 627 671	13 153 624	(3 247 071)	6 967	12 170 105	82 578 229
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			6 640 000	500 000	5 030 105			(12 170 105)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(1 861 100)		1 861 100				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018					(5 000 000)				(5 000 000)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 24 mai 2011									
Rachat d'actions propres						(241 591)			(241 591)
Cessions d'actions propres									0
Encaissement dividendes sur actions propres					223 498				223 498
Prélèvements sur fonds social				(196 854)					(196 854)
Résultat net de l'exercice 2019								13 219 598	13 219 598
Solde au 31 décembre 2019	25 000 000	2 500 000	35 145 833	2 930 817	15 268 327	(3 488 663)	6 967	13 219 598	90 582 880
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			7 720 000	600 000	4 899 598			(13 219 598)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			(9 154 503)		9 154 503				-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 24 mai 2011									
Rachat d'actions propres						(1 725)			(1 725)
Prélèvements sur fonds social				(253 235)					(253 235)
Résultat net de l'exercice 2020								12 481 045	12 481 045
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 582	29 322 429	(3 490 388)	6 967	12 481 045	102 808 965
Reclassement des réserves décidées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			(2 453 785)		2 453 785				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			6 830 000	600 000	5 051 045			(12 481 045)	-
Dividendes					(8 975 000)				(8 975 000)
<u>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u>	25 000 000	2 500 000	38 087 545	3 877 582	27 852 259	(3 490 388)	6 967	-	93 833 964

4 - 5 - 6 - AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERES ANNEES :

En dinars	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Résultat Net	12 481 045	13 219 598	12 170 105
Réserves Légales	0	0	0
Report à nouveau début de période	29 322 429	15 268 327	13 153 624
Réserves pour réinvestissement devenues libres	2 453 785	9 154 503	1 861 100
Total	37 379 540	37 642 429	27 184 829
Dotations au fonds social	-600 000	-600 000	-500 000
Réserves pour réinvestissement exonérés	-6 830 000	-7 720 000	-6 640 000
Dividendes à distribuer	-8 975 000	0	-5 000 000
Total à reporter	27 852 259	29 322 429	15 044 829

4 - 5 - 7 - EVOLUTION DES REVENUS DE LEASING ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION :

En dinars	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits de leasing	66 564 161	64 835 649	61 724 838
Produit net	29 821 468	28 708 962	27 398 165
Résultat d'exploitation avant provisions	20 234 434	19 867 342	18 818 277
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Produits de leasing par action	13,313	12,967	12,345
Produit net par action	5,964	5,742	5,480
Résultat d'exploitation avant provision par action	4,047	3,973	3,764

(*) chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité.

4 - 5 - 8 - EVOLUTION DU RESULTAT NET :

En dinars	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôt	16 327 595	17 130 907	15 710 148
Résultat net d'impôt	12 481 045	13 219 598	12 170 105
Résultat par action avant impôt	3,266	3,426	3,142
Résultat par action net d'impôt	2,496	2,644	2,434
Résultat avant impôt / capital social	65,31%	68,52%	62,84%
Résultat net d'impôt / capital social	49,92%	52,88%	48,68%

4 - 5 - 9 - EVOLUTION DES DIVIDENDES :

En dinars	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Montant global	8 975 000	0	5 000 000
Dividende par action	1,795	0	1,000
% du nominal	35,9%	0	20,0%
Date de paiement	06/05/2021	-	16/05/2019

4 - 5 - 10 - EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT :

En dinars	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	12 481 045	13 219 598	12 170 105
Dotations aux amortissements	575 151	580 756	561 781
Dotations nettes aux provisions	4 566 204	3 029 088	3 250 831
Marge brute d'autofinancement	17 622 400	16 829 443	15 982 717

4 - 5 - 11 - INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS :

Désignation	31-déc-20	31-déc-19	31-déc-18
Indicateurs de gestion (en Milliers de dinars)			
Résultat net de la période (1)	12 481	13 220	12 170
Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement	594 243	573 610	551 917
Engagements(2) (bilan et hors bilan)	548 027	547 417	543 473
Fonds propres (avant résultat net) (3)	90 328	77 363	70 408
Capitaux propres avant affectation	102 809	90 583	82 578
Créances sur la clientèle	502 121	503 267	502 854
Créances classées (4)	37 255	36 473	33 258
Produits réservés (5)	4 427	3 702	3 492
Total provisions (6)	25 887	26 604	24 026
Dettes envers la clientèle	4 977	4 599	3 750
Emprunts et ressources spéciales (7)	456 071	442 818	456 190
Total bilan	621 764	606 252	586 516
Intérêts et produits assimilés de leasing	66 564	64 836	61 725
Charges financières (8)	39 405	38 849	36 146
Produit nets	29 821	28 709	27 398
Charges de personnel	5 908	5 449	5 169
Total charges d'exploitation (hors dotations aux provisions/créances)	9 587	8 842	8 580
Provisions nettes	4 566	3 029	3 251
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	16,48%	14,13%	12,96%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	13,82%	17,09%	17,29%
Taux de créances classées (4)/(2)	6,80%	6,66%	6,12%
Ratio de couverture des créances classées (5) +(6)/(4)	81,37%	83,09%	82,74%
Créances classées / (Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement)	6,27%	6,36%	6,03%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT**	15,38%	13,33%	13,07%
Ratios de structure			
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	16,54%	14,94%	14,08%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	73,35%	73,04%	77,78%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/Total bilan	80,76%	83,01%	85,74%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle / Créances sur la clientèle, opérations de leasing	91,82%	88,90%	91,47%
Ratios de gestion			
Charges de personnel/Produits nets	19,81%	18,98%	18,87%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	33,01%	37,11%	38,91%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets)	32,15%	30,80%	31,32%
Provisions nettes/Produits nets	15,31%	10,55%	11,87%
Ratios de rentabilité			
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net)	13,82%	17,09%	17,29%
ROA (Résultat net/Total bilan)	2,01%	2,18%	2,07%
Résultat net/Produits nets	41,85%	46,05%	44,42%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	13,26%	12,88%	12,27%
Produits nets/Total bilan	4,80%	4,74%	4,67%

** Tel que modifié par la circulaire 99-04 et la circulaire 2012-09 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres nets représentent au moins 10% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

4 - 6 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2020:

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment:

- Une note sur le portefeuille titres commercial et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux placements portant sur :
 - le coût d'acquisition ;
 - la valeur de marché pour les placements évalués à la valeur de marché et
 - la juste valeur pour les autres placements à court terme.

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 et suivants.

4 - 6 - 1 - BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020:

(Exprimé en dinars tunisien)

	Notes	31 Décembre <u>2020</u>	31 Décembre <u>2019</u>
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	5	8 713 169	13 267 970
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	502 121 127	503 266 572
Portefeuille-titres commercial	7	67 946 535	43 960 353
Portefeuille d'investissement	8	24 381 394	24 715 801
Valeurs Immobilisées	9	8 419 926	8 685 105
Autres actifs		11 227 782	12 965 328
TOTAL DES ACTIFS		<u>622 809 933</u>	<u>606 861 129</u>
PASSIFS			
	Notes	31 Décembre <u>2020</u>	31 Décembre <u>2020</u>
Dettes envers la clientèle	10	4 976 755	4 598 991
Emprunts et dettes rattachées	11	455 941 189	442 623 962
Fournisseurs et comptes rattachés		51 214 365	61 591 991
Autres passifs		7 723 397	7 284 283
TOTAL DES PASSIFS		<u>519 855 706</u>	<u>516 099 228</u>
INTERETS MINORITAIRES	12	<u>537</u>	<u>529</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		68 996 798	55 950 684
Actions propres		(3 490 388)	(3 488 663)
Résultat consolidé		12 447 280	13 299 351
Total des capitaux propres avant affectation	13	<u>102 953 690</u>	<u>90 761 372</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>622 809 933</u>	<u>606 861 129</u>

4 - 6 - 2 - ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020 :

(Exprimé en dinars tunisien)

		<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
	<u>Notes</u>		
ENGAGEMENTS DONNES		101 673 710	96 336 404
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	30- A- 1	15 621 719	12 397 781
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	30- A- 2	85 051 991	82 938 623
Engagements sur titres	30- A- 3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		789 923 582	747 817 823
Cautions Reçues	30- B- 1	238 016 731	246 379 154
Garanties Reçues	30- B- 2	21 138 793	21 477 011
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	30- B- 3	100 237 631	92 064 839
Valeurs des biens, objet de leasing	30- B- 4	430 530 427	387 896 819
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		45 689 570	50 400 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	30-C-1	45 689 570 **	50 400 000 *

(*) Dont l'équivalent d'un montant de 12.000.000 Euro.

(**) Dont l'équivalent d'un montant de 12 330 172 euro

4 - 6 - 3 - ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020:

(Exprimé en dinars tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	66 564 161	64 835 649
Intérêts et charges assimilées	15	(39 243 316)	(38 575 825)
Produits des placements	16	2 426 597	2 746 503
Autres produits d'exploitation		623 851	422 686
Produit net		<u>30 371 293</u>	<u>29 429 012</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	17	6 232 084	5 771 440
Dotations aux amortissements		608 101	616 773
Autres charges d'exploitation	18	3 148 490	2 870 229
Total des charges d'exploitation		<u>9 988 674</u>	<u>9 258 441</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>20 382 619</u>	<u>20 170 571</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	19	3 813 669	1 554 021
Dotations nettes aux autres provisions	20	929 087	1 673 587
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>15 639 863</u>	<u>16 942 964</u>
Autres gains ordinaires	21	663 466	294 881
Autres pertes ordinaires	22	(2 171)	(3 662)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		<u>16 301 158</u>	<u>17 234 183</u>
Impôts exigibles		(3 192 385)	(3 624 639)
Contribution sociale de solidarité		(273 587)	(310 212)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		<u>12 835 186</u>	<u>13 299 331</u>
Contribution conjoncturelle		(387 887)	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>12 447 299</u>	<u>13 299 331</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	(19)	20
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>12 447 280</u>	<u>13 299 351</u>
Résultat par action		2,609	2,785

4 - 6 - 4 - ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020:

(Exprimé en dinars tunisien)

		<u>2020</u>	<u>2019</u>
	<u>Notes</u>		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	307 366 782	367 896 825
Investissements dans les contrats de Leasing	24	(242 563 508)	(268 243 251)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(9 706 291)	(8 839 303)
Intérêts payés	25	(42 308 686)	(39 100 020)
Impôts et taxes payés		(13 996 933)	(14 876 867)
Placements monétaires		(23 912 733)	(29 535 189)
Autres flux liés à l'exploitation		6 204 968	(212 334)
		<u>(18 916 403)</u>	<u>7 089 861</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(415 199)	(1 681 669)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	71 850	2 509
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(3 232 000)	(1 303 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	28	3 971 787	6 144 709
		<u>396 438</u>	<u>3 162 550</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	13	(1 725)	(241 591)
Dividendes et autres distributions	29	(253 235)	(4 973 280)
Encaissements provenant des emprunts	11	355 928 873	340 094 000
Remboursements d'emprunts	11	(341 708 749)	(348 235 689)
		<u>13 965 164</u>	<u>(13 356 561)</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(4 554 801)</u>	<u>(3 104 150)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5	13 267 970	16 372 120
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	8 713 169	13 267 970

4 - 7 - NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

Note 1 : Présentation du groupe

1-1- Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1997.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 2.000.000, divisé en 2.000.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1-2- Participations dans les sociétés du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 249.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », soit un pourcentage de participation de 99,96%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 1.999.880 titres sur les 2.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
CGI	249.908	99,96%	99,96%
CIL SICAR	1.999.880	99,99%	99,99%

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation**2.1. Méthode de consolidation**

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;

- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment :
 - La norme comptable générale (NCT 1).
 - La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant

du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent au taux minimaux par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2020 :

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

A partir de 2020 :

Le conseil d'administration a revu à la baisse les décotes appliquées à la valeur du bien donné en leasing comme suit :

Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Ce changement dans les estimations, traité d'une manière prospective conformément aux préconisations de la NCT 11 relative aux modifications comptables, a eu pour impact la constatation d'une dotation aux provisions en moins de 851.964 DT.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a) Agriculture ;
 - b) Industries mécaniques et électriques ;
 - c) Oléifacteurs ;
 - d) Industries Agroalimentaires ;
 - e) Industries pharmaceutiques ;
 - f) Autres industries ;
 - g) BTP ;
 - h) Tourisme ;
 - i) Agences de voyage ;
 - j) Agences de location de voitures ;

- k) Promotion immobilière ;
- l) Commerce ;
- m) Santé ;
- n) Télécom et TIC ;
- o) Autres Services.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $(N-1)$ du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N) .
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » prévu au niveau de la circulaire 2021-01 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	4,50%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Autres industries	3,25%
BTP	3,25%
Tourisme	7,25%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,00%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	2,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2019 :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP_{gi} », observé durant les 5 dernières années.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2021-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi} .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission

interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

4.7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels | 33,3% |
| • Immeubles | 5,0% |
| • Matériel de transport | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique | 33,3% |
| • Installations générales | 10,0% |

4.8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4.9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

4.10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

4.11 Impact de la pandémie COVID-19

a) Constatation des revenus au titre de l'exercice 2020

L'année 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels, relatives à la période allant du 1er Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par la circulaire de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020. Cette période de report a été prolongée jusqu'à fin septembre 2021 par la circulaire de la BCT n°2020-21 du 30 décembre 2020.

A ce titre, la CIL a procédé à un report d'échéances en principal, de 42.790 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 209.930 KDT.

Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.802 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

b) Impact des mesures conjoncturelles sur le risque de crédit

Compte tenu du caractère exceptionnel du ralentissement économique de l'année 2020, lié aux mesures de confinement et de soutien apportées par le gouvernement, les critères classiques d'appréciation du risque de crédit basés sur les principes édictés par la circulaire de la BCT n°91-24 telle qu'elle a été modifiée par les circulaires subséquentes, ont été adaptés afin de tenir compte des conséquences de la circulaire BCT n°2020-06.

A ce titre, les reports d'échéances de paiement accordés aux clients ont été considérés comme ne répondant pas à une difficulté financière des clients, mais plutôt à une crise de liquidité passagère et en conséquence, le risque de crédit n'a pas été considéré, par défaut, comme ayant augmenté significativement.

c) Impact économique de la crise du COVID 19

Les risques inhérents à la baisse des perspectives économiques en raison du COVID19 demeurent significatifs.

En effet, il n'est pas exclu que des risques latents au niveau de la reprise de l'activité commerciale de la société ou bien au niveau de la perte de crédit, se matérialisent durant les exercices futurs, suite à la reprise d'un rythme normal de facturation des échéances de leasing ou du report supplémentaire de certaines échéances de leasing.

De ce fait, le risque d'aggravation de la situation économique, intégrant la possibilité d'une crise financière systémique, demeure présent. Néanmoins, il n'existe aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la société ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

d) Méthodologie de calcul des provisions collectives

La société a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24 et ce, en application de la circulaire n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01.

Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 1.637 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la société au 31 décembre 2020, s'élève à 5.062 KDT.

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Banques	8 667 725	13 080 084
Caisses	45 444	187 886
Total	8 713 169	13 267 970

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Créances sur contrats mis en force	536 007 601	536 327 286
Encours financiers	494 249 602	497 597 833
Impayés	41 637 888	41 446 274
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	2 996 066	-
Intérêts échus différés	(2 875 955)	(2 716 821)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 489 637	568 714
Total brut des créances de leasing	537 497 238	536 896 000
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(9 009 069)	(9 422 142)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 878 213)	(17 181 536)
Provisions collectives	(5 062 000)	(3 324 000)
Produits réservés	(4 426 829)	(3 701 749)
Total net des créances de leasing	502 121 127	503 266 572

6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2019	498 166 547
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	198 174 676
- Relocations et transferts	8 496 218
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(185 432 349)
- Cessions à la valeur résiduelle	(261 865)
- Cessions anticipées	(15 504 678)
- Radiation des créances	(390 821)
- Relocations et transferts	(7 508 489)
<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	<u>495 739 239</u>

6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	251 802 118	234 845 451
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	332 748 832	343 526 268
- A recevoir dans plus de 5 ans	3 451 080	3 552 197
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	588 002 030	581 923 915
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	52 334 295	47 135 878
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	47 632 864	44 671 225
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	270 472	257 736
Total des produits financiers non acquis	100 237 631	92 064 839
- Valeurs résiduelles	72 706	290 564
- Contrats suspendus ordinaires	-	49 717
- Contrats suspendus contentieux	6 412 498	7 398 476
- Contrats en instance de mise en force	1 489 637	568 714
<u>Encours des contrats</u>	495 739 239	498 166 547

6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Bâtiment et travaux publics	35 527 900	38 285 740
Industrie	57 720 200	57 342 739
Tourisme	94 453 468	93 904 775
Commerces et services	224 047 526	221 701 321
Agriculture	83 990 145	86 931 971
<u>Total</u>	495 739 239	498 166 547

6.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Equipements	36 757 627	42 884 502
Matériel roulant	392 257 373	387 691 306
Matériel spécifique	58 009	56 667
<u>Sous Total</u>	429 073 008	430 632 474
Immobilier	66 666 231	67 534 073
<u>Total</u>	495 739 239	498 166 547

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
<u>Clients ordinaires (1)</u>	29 814 310	28 531 540
Inférieur à 1 mois	13 833 903	14 102 064
Entre 1 et 3 mois	8 711 225	7 483 202
Entre 3 et 6 mois	1 899 544	1 126 674
Entre 6 mois et 1 année	1 744 609	1 236 200
Supérieur à 1 année	3 625 028	4 583 400
<u>Clients litigieux (2)</u>	11 823 578	12 914 734
<u>Total (1)+(2)</u>	41 637 888	41 446 274

6.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	376 951 361	101 254 505	2 490 717	2 141 234	11 411 785	494 249 602
Impayés	4 466 646	15 315 470	846 327	1 494 897	19 514 548	41 637 888
Contrats en instance de mise en force	1 489 637	-	-	-	-	1 489 637
CREANCES LEASING	382 907 645	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 926 333	537 377 127
Avances reçues (*)	(4 327 226)	-	-	-	(644 454)	(4 971 680)
ENCOURS GLOBAL	378 580 418	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 281 879	532 405 447
ENGAGEMENTS HORS BILAN	15 621 719	-	-	-	-	15 621 719
TOTAL ENGAGEMENTS	394 202 137	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 281 879	548 027 166
Produits réservés	-	-	(292 407)	(464 900)	(3 669 522)	(4 426 829)
Provisions sur encours financiers	-	-	(61 397)	(357 675)	(8 589 997)	(9 009 069)
Provisions sur impayés	-	-	(266 014)	(795 129)	(15 817 070)	(16 878 213)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(619 818)	(1 617 705)	(28 076 589)	(30 314 111)
ENGAGEMENTS NETS	394 202 137	116 569 975	2 717 227	2 018 426	2 205 290	517 713 055

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	0,61%	0,66%	5,53%
	6,80%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2019	6,66%
---	-------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	18,57%	44,49%	92,72%
	81,37%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2019	83,09%
---	--------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Certificats de dépôt	61 000 000	40 000 000
Pensions livrées	2 999 349	-
Actions SICAV	3 947 186	3 900 303
Titres cotés	-	133 498
<u>Montant brut</u>	<u>67 946 535</u>	<u>44 033 801</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres cotés	-	(73 448)
<u>Montant net</u>	<u>67 946 535</u>	<u>43 960 353</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Titres immobilisés	27 985 574	27 546 771
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>27 987 574</u>	<u>27 548 771</u>
A déduire :		
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>26 987 574</u>	<u>26 548 771</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(2 606 180)	(1 832 970)
<u>Montant net</u>	<u>24 381 394</u>	<u>24 715 801</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2019	27 546 771	26 546 771	1 000 000
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- Société SNA	1 200 000	1 200 000	-
- Société ROYAL OLIVE OIL	2 000 000	2 000 000	-
- TUNISIE CLEARING (ex STICODEVAM)	32 000	32 000	-
Total des acquisitions de l'exercice	3 232 000	3 232 000	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société DAR EL JELD	1 675 000	1 675 000	-
- Société REDTEC	17 700	17 700	-
- Société SEI	5 800	5 800	-
- Société TRUST IMMO	40 707	40 707	-
- Société HOLFOOD	27 500	27 500	-
- Société ECOLE EL EUCH	19 980	19 980	-
- Société SIFAT	31 470	31 470	-
- Société MEDPLAST	150 000	150 000	-
- Société EMP	200 000	200 000	-
- Société THEOS SOLUTIONS	3 000	3 000	-
- Société HOR	177 040	177 040	-
- Société GII	75 000	75 000	-
- Société NHB	320 000	320 000	-
- Société EASYPRINT	50 000	50 000	-
Total des cessions de l'exercice	2 793 197	2 793 197	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2020</u>	<u>27 985 574</u>	<u>26 985 574</u>	<u>1 000 000</u>

Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2020 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
* TUNISIE CLEARING (ex STICODEVAM)	70 840	4,396	5,000	311 433	-	de 2001 à 2020	4,50%
* BVMT	43 659	9,892	10,000	431 868	-	de 1999 à 2014	4,30%
* IGBT	1	100,000	100,000	100	-	1999	0,13%
* Conseil Plus Gestion (C.P.G)	400	100,000	100,000	40 000	40 000	2012	33,33% *
* Société SYPHAX (CIL SICAR)	20 000	10,000	10,000	200 000	200 000	2013	0,73%
* Société SOCHA	56 509	10,000	10,000	565 090	-	2014	12,56%
* Société HOR	62 933	10,000	10,000	629 330	-	2015/2016/2017	23,48% *
* Société SUPER BETON SLAMA	6 450	100,000	100,000	645 000	483 750	2015	32,25% *
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	3 550	100,000	100,000	355 000	266 250	2015	20,88% *
* Société THEOS SOLUTIONS	1 350	10,000	10,000	13 500	-	2015	22,50% *
* Société EASYPRINT	500	100,000	100,000	50 000	-	2015	12,38%
* Société MAS EXPORT (CIL & CIL SICAR)	4 350	100,000	100,000	435 000	-	2018	30,74% *
* Société PROINJECT (CIL & CIL SICAR)	35 000	100,000	100,000	3 500 000	-	2018	4,57%
* Société DAR EL JELD	8 250	100,000	100,000	825 000	-	2016	7,37%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	25 000	10,000	10,000	250 000	-	2013	14,71%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	3 995	10,000	10,000	39 950	-	2014	9,40%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% *
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	-	2014	3,85%
* Société SEI	849	100,000	100,000	84 900	70 300	2014	8,94%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	553	100,000	100,000	55 300	-	2014	6,14%
* Société HOLFOOD	250	100,000	100,000	25 000	-	2015	5,00%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	500 000	2015	5,78%
* Société HF CONSULTING	562	10,000	10,000	5 620	5 620	2015	3,31%
* Société LES DELICES DE MAMAN (CIL & CIL SICAR)	20 166	10,000	10,000	201 660	-	2015	20,17% *
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	300	100,000	100,000	30 000	-	2016	15,00%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% *
* Société SIFAT	1 853	10,000	10,000	18 530	-	2016	5,22%
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* Société MEDPLAST	15 000	10,000	10,000	150 000	-	2016	3,65%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2017	22,22% *
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2017	1,93%
* Société POLYBAT	2 190 000	1,000	1,000	2 190 000	-	2018	30,00% *
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	-	2018	13,60%
* BIAT	42 000	120,000	10,000	4 800 000	832 050	2018	0,24%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% *
* Société Industrielle Engrais du Sud	795 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% *
* Société ROYAL OLIVE	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2020	43,48% *
* Société SNA NOUR	120 000	10,000	10,000	1 200 000	-	2020	10,00%
Total des titres				27 985 574	2 606 180		

(*) Le groupe CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	351 493	8 402				359 895	337 657	11 510			349 167	10 727
Ecart d'acquisition	5%	538 541					538 541	449 925	26 927			476 852	61 689
Immeubles	5,0%	6 847 541					6 847 541	3 417 523	268 341			3 685 864	3 161 677
Matériel de transport	20,0%	1 406 825	103 600		(161 960)		1 348 465	945 632	186 269	(107 972)		1 023 928	324 537
Equipements de bureau	10,0%	516 379	25 528		(2 003)	(10 505)	529 398	360 528	26 759	(1 978)	(10 257)	375 052	154 346
Matériel informatique	33,33%	376 403	117 453		(17 929)	(9 884)	466 042	341 339	30 986	(17 919)	(9 894)	344 512	121 530
Installations générales	10,0%	792 308	155 216	39 162	(5 866)	(27 616)	953 205	417 693	64 241	(5 866)	(26 533)	449 535	503 670
Immeubles hors exploitation (*)		4 076 749	5 000				4 081 749	-	-	-	-	-	4 081 749
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		49 163		(49 163)			-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		14 955 402	415 199	(10 001)	(187 759)	(48 005)	15 124 836	6 270 296	615 034	(133 735)	(46 685)	6 704 910	8 419 926

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.
Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Avances et acomptes reçus des clients	4 971 680	4 593 916
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>4 976 755</u>	<u>4 598 991</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Banques locales	225 408 162	165 772 000
- Banques étrangères	140 778 041	151 969 519
- Emprunts obligataires	59 989 120	84 713 680
- Certificats de dépôt	-	5 500 000
- Certificats de leasing	18 000 000	22 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>444 175 323</u>	<u>429 955 199</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	4 393 858	5 115 043
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 218 810	2 581 892
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 215 273	4 972 804
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 075 333	303 265
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(99 551)	(232 380)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt et certificat de leasing	(5 339)	(48 332)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(32 518)	(23 529)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>11 765 866</u>	<u>12 668 763</u>
<u>Total</u>	<u>455 941 189</u>	<u>442 623 962</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	682 495	-	682 495	-	-	-
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	500 000	-	500 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 200 000	-	1 200 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	800 000	-	800 000	-	-	-
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	1 400 000	-	700 000	700 000	-	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 156 172	-	915 554	3 240 617	2 247 241	993 376
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	6 666 667	-	3 333 333	3 333 334	-	3 333 334
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	800 000	-	200 000	600 000	400 000	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	500 000	-	500 000	-	-	-
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)	750 000	-	750 000	-	-	-
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	6 666 667	-	3 333 333	3 333 333	-	3 333 333
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
Amen Bank (1/2019)	1 500 000	Annuellement (2019-2020)	750 000	-	750 000	-	-	-
Amen Bank (2/2019)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	500 000	-	500 000	-	-	-
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)	5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	-	3 333 333
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
BIAT (3/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2021)	5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	-	3 333 333
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	10 000 000	-	3 333 333	6 666 667	3 333 333	3 333 333
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	-	4 000 000	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)	-	1 410 000	156 667	1 253 333	626 667	626 667
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)	-	2 800 000	311 112	2 488 888	1 244 440	1 244 448
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)	-	811 000	90 112	720 888	360 440	360 448
BT (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	-	1 500 000	125 146	1 374 854	1 109 485	265 370
ATTIJARI (2020/4)	660 000	Trimestriellement (2020-2021)	-	660 000	126 777	533 223	-	533 223
ATTIJARI (2020/4)	1 390 000	Trimestriellement (2020-2021)	-	1 390 000	267 000	1 123 000	-	1 123 000
BIAT	-	Crédit relais	-	28 500 000	28 500 000	-	-	-
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	-	2 229 000	-	2 229 000	1 238 332	990 668
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
ATTIJARI (2020/4)	320 000	Trimestriellement (2020-2021)	-	320 000	61 461	258 539	-	258 539
ATTIJARI (2020/4)	230 000	Trimestriellement (2020-2021)	-	230 000	44 182	185 818	-	185 818
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	-	20 000 000	-	20 000 000	13 333 333	6 666 667
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
Sous-total			165 772 000	156 850 000	97 213 838	225 408 162	140 793 271	84 614 891

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	3 648 112	-	1 201 638	2 446 474	1 017 902	1 428 572
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	13 133 333	-	893 599	12 239 734	10 928 623	1 311 111
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	2 142 857	-	714 285	1 428 572	714 286	714 286
BERD	EUR 15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	1 483 571	-	1 483 571	-	-	-
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	21 571 429	-	7 142 857	14 428 572	7 285 715	7 142 857
SANAD	EUR 10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	23 551 500	-	10 093 500	13 458 000	10 093 500	3 364 500
GGF	EUR 3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	7 975 716	-	2 658 569	5 317 147	2 658 578	2 658 569
SANAD II	EUR 6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	18 741 000	-	2 082 331	16 658 669	12 494 006	4 164 663
GGF II	EUR 2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	6 282 000	-	-	6 282 000	5 384 572	897 428
PROPARCO	EUR 12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	37 800 000	-	-	37 800 000	29 400 000	8 400 000
EBRD	EUR 5 000 000	Semestriellement (2021-2025)	15 640 000	-	-	15 640 000	15 640 000	-
KFW	EUR 4 669 827	Semestriellement (2024-2030)	-	15 078 873	-	15 078 873	15 078 873	-
<u>Sous-total</u>			151 969 519	15 078 873	26 270 350	140 778 041	110 696 056	30 081 985
<u>Total des crédits bancaires</u>			317 741 519	171 928 873	123 484 189	366 186 202	251 489 327	114 696 875
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 600 000	-	2 600 000	-	-	-
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)	15 417 480	-	5 139 160	10 278 320	5 139 160	5 139 160
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	12 736 200	-	4 245 400	8 490 800	4 245 400	4 245 400
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	12 960 000	-	3 240 000	9 720 000	6 480 000	3 240 000
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	-	15 000 000	1 500 000	13 500 000	10 500 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			84 713 680	15 000 000	39 724 560	59 989 120	35 364 560	24 624 560

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			5 500 000	6 000 000	11 500 000	-	-	-
<u>Sous-total</u>			5 500 000	6 000 000	11 500 000	-	-	-
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats EL BARAKA BANK			17 000 000	28 000 000	32 000 000	13 000 000	-	13 000 000
Certificats WIFAK BANK			5 000 000	135 000 000	135 000 000	5 000 000	-	5 000 000
<u>Sous-total</u>			22 000 000	163 000 000	167 000 000	18 000 000	-	18 000 000
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			27 500 000	169 000 000	178 500 000	18 000 000	-	18 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			429 955 199	355 928 873	341 708 749	444 175 323	286 853 887	157 321 436

NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	460	460
- Dans les résultats reportés	(68)	(36)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 13	(32)
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	120	120
- Dans les résultats reportés	6	5
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 6	12
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>537</u>	<u>529</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>19</u>	<u>(20)</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		33 711 330	35 145 833
- Réserves pour fonds social	(C)	3 277 582	2 930 817
- Dividendes reçus des filiales		185 989	207 988
- Complément d'apport		6 967	6 967
- Actions propres	(D)	(3 490 388)	(3 488 663)
- Résultats reportés		29 314 930	15 159 079
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		90 506 410	77 462 021
- Résultat net des sociétés intégrés		12 447 299	13 299 331
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(19)	20
- Résultat consolidé de l'exercice (1)		12 447 280	13 299 351
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	102 953 690	90 761 372
Nombre d'actions (2)		4 770 405	4 774 944
Résultat par action (1) / (2)	(E)	2,609	2,785

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2020, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2019	229 485	3 488 663
Achats de l'exercice	115	1 725
Solde au 31 décembre 2020	229 600	3 490 388

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2020, 4,81% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 627 671	415 975	13 024 484	6 967	(3 247 071)	11 982 005	82 676 963
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			6 640 000	500 000	(415 975)	5 257 980			(11 982 005)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(1 861 100)			1 861 100				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018						(5 000 000)				(5 000 000)
Rachat d'actions propres								(241 591)		(241 591)
Divers						5				5
Dividendes reçus des filiales intégrés					207 988	(207 988)				-
Encaissement dividendes sur actions propres						223 498				223 498
Prélèvements sur fonds social				(196 854)						(196 854)
Résultat net de l'exercice 2019									13 299 351	13 299 351
Solde au 31 décembre 2019	25 000 000	2 500 000	35 145 833	2 930 817	207 988	15 159 079	6 967	(3 488 663)	13 299 351	90 761 372
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 Juillet 2020			7 720 000	600 000	(207 988)	5 187 339			(13 299 351)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 Juillet 2020			(9 154 503)			9 154 503				-
Rachat d'actions propres								(1 725)		(1 725)
Divers						(2)				(2)
Dividendes reçus des filiales intégrés					185 989	(185 989)				-
Prélèvements sur fonds social				(253 235)						(253 235)
Résultat net de l'exercice 2020									12 447 280	12 447 280
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 582	185 989	29 314 930	6 967	(3 490 388)	12 447 280	102 953 690

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Intérêts de leasing	62 895 793	59 912 316
- Intérêts de retard	2 777 932	2 089 792
- Autres	1 959 777	3 076 402
Total	67 633 502	65 078 510
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	574 563	594 011
Intérêts de retard antérieurs	349 988	425 360
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 453 903)	(914 002)
Intérêts de retard	(539 989)	(348 230)
Variation des produits réservés	(1 069 341)	(242 861)
Total des intérêts et des produits de leasing	66 564 161	64 835 649

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Intérêts des emprunts obligataires	6 105 822	8 195 753
- Intérêts des crédits des banques locales	15 572 846	18 200 549
- Intérêts des crédits des banques étrangères	13 616 741	7 791 863
- Intérêts des autres opérations de financement	3 273 414	4 141 200
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	623 849	290 617
Total des charges financières des emprunts	39 192 672	38 619 983
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(227 770)	(215 576)
- Autres charges financières	278 410	171 393
- Pénalités	4	25
Total des autres charges financières	50 644	(44 158)
Total général	39 243 316	38 575 825

NOTE 16 : PRODUITS DE PLACEMENT

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dividendes	68 403	258 870
- Plus values sur cession des titres immobilisés	765 962	1 146 431
- Moins values sur cession des titres immobilisés	-	-
- Plus ou (moins) values sur cession de titres de placement	(77 316)	(12 032)
- Plus ou (moins) values sur fonds gérés	615 843	541 976
- Intérêts des comptes CEA	292 755	223 531
- Autres	1 021 001	587 727
- Retenues à la source libératoires	(260 051)	-
<u>Total</u>	<u>2 426 597</u>	<u>2 746 503</u>

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Salaires et complément de salaires	4 904 369	4 588 739
- Charges connexes aux salaires	211 480	117 676
- Cotisations de sécurité sociales	885 563	825 224
- Autres charges sociales	230 673	239 800
<u>Total</u>	<u>6 232 084</u>	<u>5 771 440</u>

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Achat de matières et fournitures	288 530	272 354
<u>Total des achats</u>	<u>288 530</u>	<u>272 354</u>
- Sous-traitance générale	151 553	173 442
- Locations	143 648	145 789
- Entretien et réparations	387 166	303 887
- Primes d'assurances	64 320	65 719
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>746 687</u>	<u>688 838</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	30 000	30 000
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	598 014	499 520
- Frais de gestion de GO SICAV	8 707	7 685
- Publicités, publications et relations publiques	355 171	221 995
- Déplacements, missions et réceptions	33 076	42 928
- Frais postaux et de télécommunications	132 317	125 660
- Services bancaires et assimilés	92 590	168 605
- Autres services extérieurs	1 016	509
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 250 891</u>	<u>1 096 901</u>
- Jetons de présence	80 000	80 000
- Rémunération du PCA	414 000	360 000
- Rémunération comité d'audit	21 000	27 000
- Rémunération comité des risques	21 000	27 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>536 000</u>	<u>494 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	147 719	143 986
- T.C.L	154 543	155 425
- Droits d'enregistrements et de timbres	12 570	5 699
- Autres impôts et taxes	11 549	13 025
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>326 382</u>	<u>318 135</u>
<u>Total général</u>	<u>3 148 490</u>	<u>2 870 229</u>

NOTE 19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 150 306	6 884 166
- Dotations aux provisions collectives	1 738 000	-
- Reprises sur provisions collectives	-	(1 370 000)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 028 952)	(3 893 749)
- Créances radiées	3 182 011	460 608
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 837 750)	(412 944)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(344 261)	(24 693)
- Intérêts de retard antérieurs	-	(8 337)
- Encaissement sur créances radiées	(45 685)	(81 030)
Total	3 813 669	1 554 021

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	14 325	15 050
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	773 210	1 416 418
- Dotations aux provisions pour divers risques	215 000	285 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(73 448)	(34 929)
- Apurement de comptes d'actifs	100 306	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(100 306)	(7 952)
Total	929 087	1 673 587

NOTE 21 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	17 827	1 192
- Apurement de comptes	642 979	290 400
- Autres gains sur éléments exceptionnels	2 660	3 289
Total	663 466	294 881

NOTE 22 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	1 320	514
- Redressement Fiscal	-	2 782
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	851	367
Total	2 171	3 662

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Clients et comptes rattachés en début de période	41 446 274	38 123 500
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(41 637 888)	(41 446 274)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(4 593 916)	(3 745 235)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	4 971 680	4 593 916
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(2 716 821)	(2 444 743)
- Produits constatés d'avance en fin de période	2 875 955	2 716 821
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	-	-
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	(2 996 066)	-
- TVA collectée	47 330 720	55 331 981
- TVA collectée sur avances et acomptes	(2 834 303)	(2 883 791)
- Remboursement principal	185 432 349	238 299 612
- Intérêts et produits assimilés de leasing	67 633 502	65 078 510
- Autres produits d'exploitation	365 886	213 865
- Créances virées en pertes	(3 182 011)	(460 608)
- Encaissements sur créances radiées	45 685	81 030
- Encours financiers virés en pertes	390 821	-
- Plus/Moins values sur relocation	(987 729)	25 867
- Plus/Moins values sur transfert	-	(795 044)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	59 217	132 422
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	(3 116)	(59 217)
- Cessions d'immobilisations à la VR	261 865	2 079
- Cessions anticipées d'immobilisations	15 504 678	14 995 877
Encaissements reçus des clients	307 366 782	367 896 825

NOTE 24 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	61 321 247	35 702 447
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(50 974 010)	(61 321 247)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	(24 125)	(1 002)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	4 502	24 125
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	198 174 677	251 444 026
- TVA sur investissements	34 094 900	42 421 870
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	45 000	18 033
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	(78 682)	(45 000)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>	<u>242 563 508</u>	<u>268 243 251</u>

NOTE 25 : INTERES PAYES

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Frais d'émission d'emprunts	2 625 519	628 742
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	(304 241)	(474 533)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	137 408	304 241
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	24 638	37 329
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	(25 062)	(24 638)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	4 972 804	5 405 044
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(3 215 273)	(4 972 804)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	5 115 043	5 041 257
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	(4 393 858)	(5 115 043)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	2 581 892	2 214 226
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	(3 218 810)	(2 581 892)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	303 265	656 148
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	(1 075 333)	(303 265)
- Intérêts et charges assimilées	39 404 544	38 575 825
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(623 849)	(290 617)
<u>Intérêts payés</u>	<u>42 308 686</u>	<u>39 100 020</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	415 199	1 681 669
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>415 199</u>	<u>1 681 669</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	(1 320)	(514)
- Cessions d'immobilisations corporelles	54 024	1 831
- Immobilisations mises en rebut	1 320	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	17 827	1 192
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>71 850</u>	<u>2 509</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	3 078 825	4 254 373
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	765 962	1 146 431
- Créances sur cession titres immobilisés en début de période	-	675 000
- Créances sur cession titres immobilisés en fin de période	-	-
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(283 005)	(214 100)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	410 005	283 005
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>3 971 787</u>	<u>6 144 709</u>

NOTE 29 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dividendes payés	-	5 000 000
- Dividendes sur actions propres	-	(223 498)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	43 746	43 670
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(43 746)	(43 746)
- Intérêts des prêts sur fonds social	253 235	196 854
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>253 235</u>	<u>4 973 280</u>

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**A. ENGAGEMENTS DONNES :****A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 15.621.719 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 85.051.991 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2020.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B. ENGAGEMENTS RECUS**B-1- Cautions Reçues**

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 238.016.731 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 21.138.793 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 100.237.631 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

B-4- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 430.530.427 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

C. ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 45.689.570 DT et correspondent au crédit obtenu auprès de plusieurs bailleurs de fonds locaux et étrangers.

NOTE 31 : ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

4 - 1 - NOTES COMPLEMENTAIRES ET EXPLICATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2020

4 - 1 - 1 - NOTES COMPLEMENTAIRES :

4 - 1 - 1 - 1 - Note complémentaire aux « Placements monétaires » :

					31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Certificats de dépôt au début de la période					40 000 000	10 000 000
- Certificats de dépôt à la fin de la période					(61 000 000)	(40 000 000)
- Titres SICAV au début de la période					3 900 303	3 646 955
- Titres SICAV à la fin de la période					(3 947 186)	(3 900 303)
- Pension Livrée au début de la période					-	-
- Pension Livrée à la fin de la période					(2 999 349)	-
- Titres cotés au début de la période					133 499	831 657
- Titres cotés à la fin de la période					-	(133 498)
- Obligations au début de la période					-	20 000
- Obligations à la fin de la période					-	-
<u>Placements monétaires</u>					(23 912 733)	(29 535 189)

4 - 1 - 1 - 2 - Note complémentaire « Autres flux liés à l'exploitation » :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	(1 932 750)	(1 594 280)
- Remboursements sur prêts au personnel	893 557	1 177 565
- Produits à recevoir des tiers en début de période	1 100 573	1 096 713
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(630 472)	(1 100 573)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	5 362 398	4 264 098
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	(770 166)	(5 362 398)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	24 196	39 343
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	(41 766)	(24 196)
- Autres comptes débiteurs en début de période	3 887 406	3 975 921
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(3 651 190)	(3 887 406)
- Comptes d'attente actif en début de période	106 518	122 628
- Comptes d'attente actif en fin de période	(24 015)	(106 518)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	544 595	486 342
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	(536 228)	(544 595)
- Ristourne à rembourser en début de période	-	-
- Ristourne à rembourser en fin de période	188 404	-
- Comptes d'attente passif en début de période	(430 211)	(613 916)
- Comptes d'attente passif en fin de période	173 307	430 211
- Autres comptes créditeurs en début de période	(603 370)	(627 765)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	477 827	603 370
- Prestataires Assurances en début de période	(1 052 067)	(1 691 969)
- Prestataires Assurances en fin de période	898 908	1 052 067
- Autres produits constatés d'avance en début de période	(220 934)	(18 524)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	135 024	220 934
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	1 660 635	1 600 072
- Autres gains ordinaires	645 639	293 689
- Autres pertes ordinaires	(851)	(3 149)
Autres flux liés à l'exploitation	6 204 968	(212 334)

4 - 1 - 1 - 3 - Note complémentaire à la note 7 « Portefeuille titres commercial » :

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Certificats de dépôt	61 000 000	40 000 000
Pensions livrées	2 999 349	-
Actions SICAV	3 947 186	3 900 303
Titres cotés	-	133 498
Montant brut	67 946 535	44 033 801
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres cotés	-	(73 448)
Montant net	67 946 535	43 960 353

Les titres SICAV se détaillent comme suit :

Libellé	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative	Plus Value
LA GENERALE OBLIG-SICAV	33 221	115,303	118,816	3 947 186	116 721
Total				3 947 186	

4 - 1 - 1 - 4 - Note complémentaire à la note 14 « Intérêts et produits assimilés de leasing » :

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Intérêts de leasing	62 895 793	59 912 316
- Intérêts de retard	2 777 932	2 089 792
- Frais d'ouverture de dossier	452 924	656 636
- Frais de rejet	1 106 159	1 899 720
- Frais sur vente	83 578	129 435
- Frais sur encaissement de titres de crédits	298 236	356 393
- Autres	18 880	34 218
Sous-totaux	1 959 777	3 076 402
<u>Total</u>	<u>67 633 502</u>	<u>65 078 510</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	574 563	594 011
Intérêts de retard antérieurs	349 988	425 360
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 453 903)	(914 002)
Intérêts de retard	(539 989)	(348 230)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(1 069 341)</u>	<u>(242 861)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>66 564 161</u>	<u>64 835 649</u>

4 - 1 - 1 - 5 - Note complémentaire à la note 31 « Evénements postérieurs à la clôture » :

Il n'y a eu aucun événement postérieur qui peut rendre nécessaires des modifications de certains postes d'actif ou du passif ou entraîner une information complémentaire, entre la date de clôture au 31 Décembre 2020, jusqu'à la date d'aujourd'hui.



**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (T.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



HORWATH ACF

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
ID RNE : 287617R
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436
E mail : office@crowe.tn – Site Web : www.crowe.tn

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 25 mars 2021, font apparaître un total du bilan de 622.809.933 DT, un bénéfice net de 12.447.280 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 8.713.169 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2020, les créances s'élèvent à 537.497 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 30.949 KDT et les agios réservés ont atteint 4.427 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers 4.11 «Impact de la pandémie COVID19», qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL).

En application des circulaires de la Banque centrale de Tunisie n°2020-06 et n°2020-21, la société a procédé au report d'échéances en principal de 42.790 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 209.930 KDT.

Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.802 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

Par ailleurs, la société a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24 et ce, en application de la circulaire n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 1.637 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la société au 31 décembre 2020, s'élève à 5.062 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 25 mars 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Révélation de faits délictueux

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le caissier de l'agence de Gafsa et consistant en la manipulation des coordonnées téléphoniques des clients de la société afin de rendre impossible leur contact et par la même le recouvrement de leurs impayés, tout en assurant lui-même ledit recouvrement contre la délivrance de faux reçus de paiement.

La société a déposé, en date du 09 Juin 2020, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Gafsa.

De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 1^{er} Septembre 2020.

Tunis, le 29 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

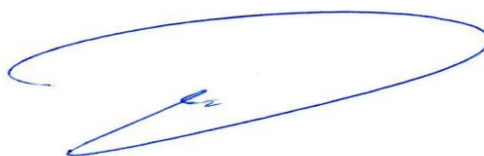
FINOR

Mustapha MEDHIOUB



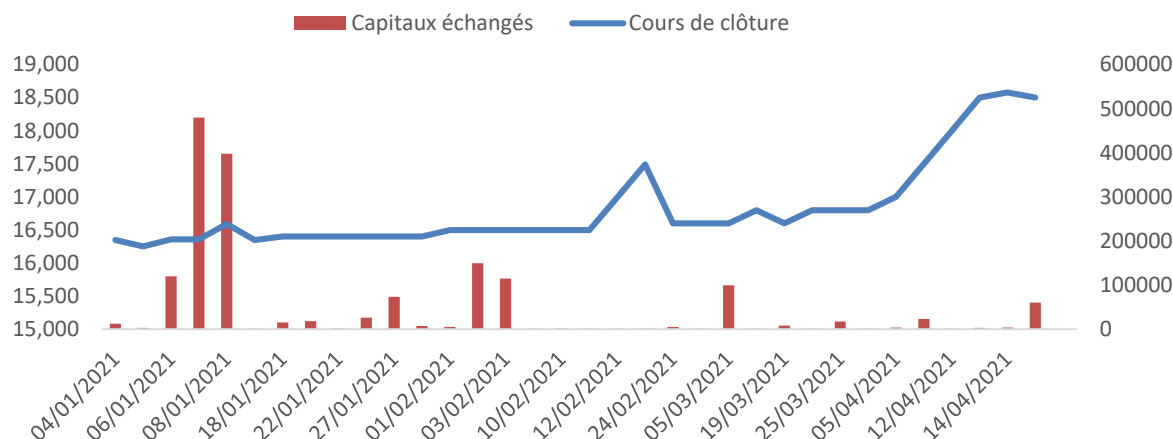
Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA



4 - 2 - COMPORTEMENT BOURSIER DU TITRE CIL

Evolution des cours(non ajustés) et des quantités traitées : janvier 2021 – avril 2021



Source :BVMT

Indicateurs Boursiers

Nombre de titres admis au 31 décembre 2020: 5.000.000

Cours d'introduction, le 15 septembre 1997 : 14,720 dinars (avec un nominal de 10 dinars)

Capitalisation boursière au 31 décembre 2020 : 80,700 millions de dinars

Capitalisation boursière au 31 mars 2021 : 84,000 millions de dinars

Cours le plus haut du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021: 17,490 dinars

Cours le plus bas du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2021: 16,250 dinars

(selon les chiffres de la bourse)	2018	2019	2020	31/03/2021
Nombre de titres admis	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Nombre de titres traités	585 646	575 474	431 455	94 986
Cours fin de période (en DT)	15,330	14,950	16,140	16,800
Capitalisation boursière (en DT)	76 650 000	74 750 000	80 000 000	84 000 000
Valeur comptable nette (en DT)	16,516	18,117	20,562	-
Cours le plus haut (en DT)	18,000	17,200	16,400	17,490
Cours le plus bas (en DT)	13,000	13,140	15,040	16,250
Bénéfice par action (en DT)	2,540	2,769	2,616	-
Dividende par action (en DT)	1,000	0	1,795	-
Date de détachement	16/05/2019	-	06/05/2021	-
Taux de distribution	39,4%	0%	71,91%	-
Taux de rotation	11,71%	10,76%	8,63%	1,90%
P.E.R	6,30	6,5	6,2	6,4
Rendement de la période (*)	-0,73%	4,04%	7,96%	4,09%

(*) Ces données ont été ajustées pour tenir compte de l'opération de split, des distributions de dividendes et de l'augmentation de capital.

CHAPITRE 5 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES :

5 - 1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION :

5 - 1 - 1 - MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION :

Membres	Représenté par	Mandat	Adresse
President :			
M ^r Mohamed BRIGUI	Lui même	2020 – 2022*	Tunis
Administrateurs :			
Société Générale Financière - SICAF	M ^{me} Hela BRIGUI HAMIDA	2020 – 2022*	Tunis
Tunisian Travel Services	M ^r Raouf NEGRA	2020 – 2022*	Tunis
Mr Habib BOUAZIZ	Lui-même	2020 – 2022*	Tunis
Mr Sofien HAJ TAIEB	Lui même	2020 – 2022*	Tunis
Mr Chokri BEN AYED	Lui-même	2020 – 2022*	Tunis
Mr Mustapha BEN HATIRA	Lui-même	2021 – 2022**	Tunis
M ^r Skander KAMOUN***	Lui même	2020 – 2022*	Tunis

* Mandat renouvelé par l'AGO du 7 juillet 2020 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022.

** Mr Mustapha BEN HATIRA a été nommé par le Conseil d'Administration du 05 mars 2021 et ratifié par l'AGO du 29 avril 2021 pour une période de deux ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022. Sa nomination est en attente de l'approbation de la Banque Centrale.

*** Mr Skander KAMMOUN, mandat renouvelé par l'AGO du 7 juillet 2020 et désigné en tant qu'administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires tels que définis par l'article 47 de la loi n°2016-48.

5 - 1 - 2 - FONCTIONS DES MEMBRES ET DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA SOCIETE :

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction/de nomination	Adresse
Mr Mohamed BRIGUI	Président du Conseil d'Administration	01-01-1997	Tunis
Mr Salah SOUKI	Directeur Général Adjoint depuis 1999 et a été nommé Directeur Général en 2017.	22-10-1999 28-12-2017	Tunis
Mr Mustapha BEN HATIRA	Membre indépendant, Président du comité d'audit	19/04/2021	Tunis
Mme Hela BRIGUI	Représentante de la société Générale Financière et membre du comité d'audit.	22-10-1992	Tunis
Mr Raouf NEGRA	Représentant de la société Tunisian Travel Services et membre du comité d'audit.	22-10-1992	Tunis
Mr Chokri BEN AYED	Membre indépendant, Président du comité des risques	16/05/2017	Tunis
Mr Habib BOUAZIZ	Membre du comité des risques	17-05-2012	Tunis
Mr Skander KAMOUN	Membre du comité des risques	17-05-2012	Tunis
Mr Sofiene HAJ TAIEB	Administrateur	16-05-2017	Tunis

5 - 1 - 3 - PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DEDIRECTION :

Membres	Fonction en dehors de la société durant les trois dernières années
Conseil d'administration et direction :	
M ^r Mohamed BRIGUI	PDG Société Touristique OCEANA PDG Société Générale Financière PDG Société « CIL IMMOBILIERE »
Administrateurs :	
Mr Habib BOUAZIZ	Retraité
M ^r Skander KAMOUN	Gérant de la société DELLMANN
Mr Sofiene HAJ TAIEB	Directeur général de la société « La Française Investment Solutions »
Mr Chokri BEN AYED	Retraité
Mr Mustapha BEN HATIRA	Retraité

5 - 1 - 4 - MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES :

Administrateur personne physique	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M ^r Mohamed BRIGUI	Société Générale Financière – SICAF, CIL Immobilière et Société Touristique OCEANA.
Mr Habib Bouaziz	UIB
M ^r Skander KAMOUN	Néant
Mr Sofiene HAJ TAIEB	Néant
Mr Chokri BEN AYED	Néant
Mr Mustapha BEN HATIRA	Néant

5 - 1 - 5 - FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SOCIETE QU'ILS REPRESENTENT :

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Société Générale Financière - SICAF	M ^{me} Héra BRIGUI HAMIDA	Président Directeur Général de CIL SICAR
Tunisian Travel Services	M ^r Raouf NEGRA	Directeur Financier

5 - 1 - 6 - INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020: REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2020 :

Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur. Sa rémunération brute a été fixée à 234.000 DT pour le deuxième semestre 2020 et à 440.000 DT par an pour le reste de son mandat.

La charge supportée en 2020, au titre de sa rémunération s'est élevé à 414 000 DT.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents. Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015,

moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote-part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022. Sa rémunération brute a été fixée à 230.000 DT pour le deuxième semestre 2020 et à 432.000 DT par an pour le reste de son mandat.

La charge supportée en 2020, au titre de sa rémunération s'est élevé à 406 000 DT.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2021 a fixé la rémunération des deux Comités (des risques, d'audit) à 30.000 DT par Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé le montant global des jetons de présence, englobant les rémunérations des Comités, à 180.000 Dinars à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

Mme Héra BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 18.000 DT.

5 - 1 - 7 - PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2020:

Aucune opération n'a été conclue avec les administrateurs de la CIL.

5 - 2 - CONTROLE :

Nom	Adresse	Tél - Fax	Mandat
Société Horwath ACF ^{***} , inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par Mr Nouredine BEN ARBIA.	35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis	Tél : 71 236 000 Fax : 71 236 436	2020-2022*

Et

Nom	Adresse	Tél - Fax	Mandat
Société FINOR ^{***} , inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB	Immeuble International City Center - Tour des bureaux Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Tel : 70 728 450 Fax : 70 728 405	2021-2023**

*Nommée par l'AGO du 07 Juillet 2020 pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022.

** Nommée par l'AGO du 29 avril 2021 pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2023.

5 - 3 - NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL :

Administrateur	Engagements	
	Montant en DT	Conditions
Les entreprises dans les quelles un des propriétaires ou associés ou mandataires déléguées est directeur ou membre du conseil d'administration ou de la société :		
OCEANA (contrats conclus en 2015 et 2017)	60 664	48-67 mois à 9,67% et 10,5%
Engagement avec les commissaires aux comptes et les parties liées		
Horwath ACF (contrats conclus en 2018-2020)	154 442	60 mois à 10,5% et 14%
DMZ (contrats conclus en 2016-2017)	152 982	72-84 mois à 9,5% et 10,4%
Finor (contrat conclu en 2018)	54 435	48 mois à 12,22%
Mr Adel HAMIDA (contrat conclu en 2019)	94 954	48 mois à 14%

Au cours de l'année 2020, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 5 811 DT.HT représentant des frais de logement et de location de salles mis à la disposition de cette dernière.

CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6 - 1 - EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS :

6 - 1 - 1 - EVOLUTION RECENTE :

Les mises en force se sont élevées à **63,4 MD** au 31/03/2021 contre **53,9 MD** au 31/03/2020, soit une hausse de **+17,7%**.

Les approbations ont augmenté de **+14%**, passant de **73,2 MD** au 31/03/2020 à **83,5 MD** au 31/03/2021.

L'encours financiers a passé de **482,7 MD** au 31 mars 2020 à **481,9 MD** au 31 mars 2021.

Le ratio des créances classées a atteint **9,98 %** au 31/03/2021 contre **11,33 %** au 31/03/2020.

Par ailleurs, au 31 mars 2021 et par rapport à la même période en 2020, la CIL a enregistré une baisse en termes de part de marché de 136 points de base pour les approbations et de 55 pour les mises en force.

En termes d'encours financiers, la part de marché de la CIL a augmenté de 128 point de base.

6 - 1 - 2 - ORIENTATIONS STRATEGIQUES :

La société prévoit pour l'année 2021 une hausse de 64,2MD du niveau de ses mises en force qui devraient se situer à 270 MD en 2021 et table sur un taux de croissance moyen de 9,9 % l'an sur l'horizon du business plan (2021-2025).

D'un point de vue stratégique, pour les années prochaines, la CIL table sur le maintien, voire même sur l'augmentation de la demande et sur une croissance positive du secteur du leasing. Les objectifs tracés se résument en :

- ❖ Le maintien d'un taux de croissance annuel positif des mises en force.
- ❖ Le maintien de la politique de prudence en termes d'octroi des crédits avec la consolidation des efforts en matière d'évaluation du risque client ;
- ❖ La continuation de l'amélioration du ratio des créances douteuses et litigieuses (CDL) et du ratio de provisionnement des créances à un niveau supérieur à 90% (compte tenu de la provision collective) ;
- ❖ La continuation de l'optimisation et de l'amélioration du système d'information.

6 - 2 - PERSPECTIVES D'AVENIR :

6 - 2 - 1 - ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES :

La confrontation des réalisations de l'exercice 2020 par rapport aux prévisions établies en 2019 et publiées au niveau du document de référence « CIL 2019 » a fait ressortir les écarts dont les plus significatifs sont les suivants :

	Prévisions 2020 (mDt)	Réalisations 2020 (mDt)	Ecart (mDt)	Taux de Réalisations (%)	Commentaires
Mises en force*	320 000	205 750	-114 250	64%	Les réalisations de 2020 ont été de l'ordre de 64% des prévisions initiales, et ce en raison de la conjoncture économique défavorable accentuée par la crise Covid-19.
Intérêts et produits assimilés de leasing	73 741	66 564	-7 177	90%	Les réalisations de 2020 ont été de l'ordre de 90% des prévisions initiales.
Intérêts et charges assimilées	45 270	39 405	-5 865	87%	Les intérêts et charges assimilées ont été de l'ordre de 87% des prévisions initiales.
Produits de placement	1 525	2 296	771	151%	Les produits de placement ont augmenté de +151% par rapport aux prévisions initiales.
Charge de personnel	6 100	5 908	-192	97%	Les réalisations ont été en dessous des prévisions de 192 mDt.
Autres charges d'exploitation	3 400	3 104	-296	91%	Les autres charges d'exploitation enregistrées en 2020 présentent une baisse de 9% par rapport aux prévisions initiales.
Dotation aux amortissements	600	575	-25	96%	Les dotations aux amortissements réalisées sont quasiment au même niveau des prévisions initiales.
Dotation aux provisions et résultats des créances radiées	3 289	3 814	525	116%	Les dotations aux provisions et résultats des créances radiées sont en dépassement de 525 mDt par rapport aux prévisions initiales.

(*) ce montant tient compte des relocations de la période.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.
Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état des réalisations de ses prévisions.
L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.
La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6 - 2 - 2 - ANALYSE DES MODIFICATIONS :

Les prévisions publiées au niveau du document de référence 'CIL 2019' enregistré le 16 octobre 2019 sous le n° 19-007, sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, compte tenu des réalisations de l'exercice 2019 et 2020 et des nouvelles conditions du marché, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous-jacentes relatives aux rubriques suivantes :

❖ Les intérêts et produits assimilés de leasing :

En milliers de DT

	2021 _p	2022 _p	2023 _p	Commentaires
Ancien Business Plan	81 470	88 746	97 005	Les prévisions ont été révisées à la baisse compte tenu de l'évolution des mises en forces à fin 2020.
Nouveau Business Plan	67 840	69 440	70 335	
Ecart	-13 630	-19 306	-26 670	

❖ **Les intérêts et charges assimilés :**

En milliers de DT

	2021 _p	2022 _p	2023 _p	Commentaires
Ancien Business Plan	50 409	55 096	60 565	Les prévisions initiales ont été ajustées pour tenir compte des besoins réels de refinancement qui a ont été ajustés à la baisse.
Nouveau Business Plan	38 470	38 505	38 180	
Ecart	-11 939	-16 591	-22 385	

❖ **Les charges d'exploitation :**

En milliers de DT

	2021 _p	2022 _p	2023 _p	Commentaires
Ancien Business Plan	10 860	11 685	12 600	Les prévisions initiales ont été revues légèrement à la baisse.
Nouveau Business Plan	10 355	11 250	12 215	
Ecart	-505	-435	-385	

❖ **Encours des emprunts bancaires et obligataires:**

En milliers de DT

	2021 _p	2022 _p	2023 _p	Commentaires
Ancien Business Plan	519 489	549 373	571 180	Les encours des emprunts ont été revus à la baisse suite à la baisse du besoin en refinancement et ce du fait de l'ajustement à la baisse du volume d'activité.
Nouveau Business Plan	454 387	455 941	444 702	
Ecart	-65 102	-93 432	-126 478	

❖ **Les Charges de personnel :**

En milliers de DT

	2021 _p	2022 _p	2023 _p	Commentaires
Ancien Business Plan	6 590	7 120	7 720	Les charges de personnel ont été quasiment maintenues par rapport aux dernières prévisions.
Nouveau Business Plan	6 385	6 995	7 655	
Ecart	-205	-125	-65	

❖ **Autres charges d'exploitation :**

En milliers de DT

	2021 _p	2022 _p	2023 _p	Commentaires
Ancien Business Plan	3 670	3 965	4 280	Les autres charges d'exploitation ont été ajustées par rapport aux dernières prévisions.
Nouveau Business Plan	3 390	3 665	3 960	
Ecart	-280	-300	-320	

❖ **Dotations aux amortissements :**

En milliers de DT

	2021 _p	2022 _p	2023 _p	Commentaires
Ancien Business Plan	600	600	600	Les dotations aux amortissements ont été quasiment maintenues par rapport aux dernières prévisions.
Nouveau Business Plan	580	590	600	
Ecart	-20	-10	0	

❖ **Dotations aux provisions et résultats des créances radiées :**

En milliers de DT

	2021 _p	2022 _p	2023 _p	Commentaires
Ancien Business Plan	3 677	4 057	4 240	Les dotations pour risques sur la clientèle ont été ajustées au prorata de l'augmentation de l'engagement total des créances et ce pour tenir compte d'une éventuelle dégradation du contexte économique.
Nouveau Business Plan	5 100	5 330	5 490	
Ecart	1 423	1 273	1 250	

**6 - 2 - 3 - ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 31 MARS 2021
PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2021 :**

La confrontation des réalisations des trois premiers mois de 2021 avec les prévisions actualisées établies pour l'année 2021 publiées au niveau du présent document de référence « CIL 2020 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

(en mDt)	Réalisations au 31/03/2021	Prévisions année 2021	Pourcentage de réalisation
Mises en force	63 395	270 000	23,48%
Revenus nets de leasing	15 849	67 840	23,36%
Produits de placement	1 412	2 600	54,30%
Produits nets de leasing	6 496	32 270	20,13%
Total des charges d'exploitation	2 490	10 355	24,05%
Emprunts et dettes rattachées	423 160	454 387	93,13%
Encours financiers	491 603	506 833	96,99%

Les principales réalisations au 31/03/2021 sont en phase avec les prévisions relatives à l'exercice 2021 telles que prévues au niveau du plan d'affaires actualisée de la période 2021-2025.

6 - 2 - 4 - HYPOTHESES DE PREVISIONS RETENUES :

Les projections financières (2021-2025) de la société ont été mises à jour dans le cadre du document de référence « CIL 2021 » et approuvées par le **Conseil d'Administration du 10 décembre 2020 et 25 mars 2021**.

Les prévisions pour la période ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

Les hypothèses de base et les prévisions concernant l'exploitation de la CIL durant les prochaines années se détaillent comme suit :

❖ **Les mises en force :**

Pour l'année 2021, la CIL prévoit un niveau des mises en forces de 270 MD, soit une hausse de +31,2% par rapport à 2020.

La CIL table, à partir de 2021, sur taux de croissance annuel moyen de 9,90%, soit :

	2020 _R	2021 _E	2022 _P	2023 _P	2024 _P	2025 _P	TCAM
En milliers de DT	205 797	270 000	285 000	300 000	315 000	330 000	9,90%
Taux d'évolution	-	31,20%	5,56%	5,26%	5,00%	4,76%	

❖ **Les intérêts et produits assimilés de leasing :**

Les intérêts et produits assimilés de la CIL devraient suivre une progression moyenne de 0,95% l'an à partir de 2021.

	2020 _R	2021 _E	2022 _P	2023 _P	2024 _P	2025 _P	TCAM
En milliers de DT	66 564	67 840	69 440	70 335	70 435	69 780	0,95%
Taux d'évolution	-	1,92%	2,36%	1,29%	0,14%	-0,93%	

❖ **Les intérêts et charges assimilées :**

Le taux d'évolution des intérêts et charges assimilées devrait se situer à un niveau moyen de -2,07% à partir de 2021.

	2020 _R	2021 _E	2022 _P	2023 _P	2024 _P	2025 _P	TCAM
En milliers de DT	39 405	38 470	38 505	38 180	37 105	35 485	-2,07%
Taux d'évolution	-	-2,37%	0,09%	-0,84%	-2,82%	-4,37%	

❖ **Les charges d'exploitation :**

L'évolution de ce poste est estimée moyennant un taux moyen de 8,45% à partir de 2020:

	2020 _R	2021 _E	2022 _P	2023 _P	2024 _P	2025 _P	TCAM
En milliers de DT	9 587	10 355	11 250	12 215	13 260	14 385	8,45%
Taux d'évolution	-	8,01%	8,65%	8,58%	8,55%	8,48%	

❖ **Les provisions nettes :**

En milliers de DT

	2020 _R	2021 _E	2022 _P	2023 _P	2024 _P	2025 _P	TCAM
Dotations aux provisions	3 814	4 100	4 330	4 490	4 600	4 520	3,46%
Dotations nettes aux provisions	753	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5,85%
Provisions nettes	4 566	5 100	5 330	5 490	5 600	5 520	3,87%
Taux d'évolution	-	11,70%	4,51%	3,00%	2,00%	-1,43%	

❖ **Les fonds que la société projette de lever :**

Les fonds que la société projette de lever proviennent des lignes de crédits émises sur le marché financier sous forme d'emprunts obligataires, bancaires ou autres. Les caractéristiques et les conditions prévues pour ces différents emprunts composant le programme d'endettement sont les suivants :

En milliers de DT

	2021 _E	2022 _P	2023 _P	2024 _P	2025 _P
Emp obligataire					
Montant	20 000	30 000	30 000	20 000	20 000
Durée	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Emp bancaires					
Montant	120 000	115 000	90 000	100 000	100 000
Durée	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Total emprunt	140 000	145 000	120 000	120 000	120 000

Il est utile de préciser que les termes de ces crédits futurs peuvent être modifiés selon les conditions du marché financier au moment de leur mise en application.

Nous précisons aussi que le total des emprunts en bas du tableau ci-dessus diffère de celui du poste ‘Encaissements provenant des emprunts’, dans la mesure où ce dernier intègre aussi les encaissements provenant des financements à court terme sous forme de certificats de dépôts.

❖ **Les emprunts et ressources spéciales évolueront comme suit :**

En milliers de DT

	2020 _R	2021 _E	2022 _P	2023 _P	2024 _P	2025 _P	TCAM
Emprunts et ressources spéciales	456 071	454 387	455 941	444 702	425 846	406 618	-2,27%
Taux d'évolution	-	-0,37%	0,34%	-2,46%	-4,24%	-4,52%	

❖ **Les charges financières ont été estimées suivant l'évolution de la trésorerie et des intérêts des crédits en cours et à contracter :**

En milliers de DT

Charges financières relatives aux :	2020 _R	2021 _E	2022 _P	2023 _P	2024 _P	2025 _P	TCAM
Crédits bancaires et extérieurs	31 845	31 380	30 733	29 294	28 112	26 612	-3,53%
Emprunts obligataires	5 227	4 727	5 324	6 329	6 216	6 095	3,12%
Autres crédits à CT et autres	2 332	2 363	2 448	2 558	2 777	2 777	3,56%
Total charges financières	39 405	38 470	38 505	38 180	37 105	35 485	-2,07%

❖ **Les dotations et reprises aux provisions**

Le coût du risque est estimé sur la base d'une hypothèse de 0,9% de l'engagement global de chaque année.

Le tableau ci-après retrace le détail des dotations aux provisions ou reprises nettes durant la période 2021-2025 :

	2020 _R	2021 _E	2022 _P	2023 _P	2024 _P	2025 _P
Coût du risque (Provisions nettes sur créances classées)	2 076	3 830	4 045	4 190	4 285	4 190
Coût du risque des créances non classées (Provisions collectives)	1 738	270	285	300	315	330
Produits réservés	1 069	800	650	500	350	350
Coût de risque global =	4 883	4 900	4 980	4 990	4 950	4 870
Taux de croissance	171,7%	0,4%	1,6%	0,2%	-0,8%	-1,6%

❖ Les capitaux propres :

Les capitaux propres de la société évolueront comme suit :

	En milliers de DT					
	2020 _R	2021 _E	2022 _P	2023 _P	2024 _P	2025 _P
Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Réserves	39 489	44 597	49 032	53 284	57 206	60 763
Résultats reportés	29 329	27 881	30 239	33 874	38 154	43 059
Actions propres	(3 490)	(3 490)	(3 490)	(3 490)	(3 490)	(3 490)
Résultat de la période	12 481	12 780	13 875	14 190	14 450	14 625
Total des Capitaux propres	102 809	106 768	114 655	122 857	131 319	139 957

❖ Les investissements :

La Compagnie Internationale de Leasing prévoit pour la période du Business Plan (2021-2025) des investissements d'aménagement et de renouvellement et en matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux de l'ordre de **500 000 dinars** par an.

Concernant les investissements en portefeuille, et afin d'optimiser son taux effectif moyen d'imposition au titre de ses bénéfices en le maintenant, à partir de 2022, à un niveau moyen de 20%, la société compte procéder annuellement à des dégrèvements financiers sous forme d'investissements dans des titres en capital. A ce titre, elle prévoit de réaliser des investissements, d'une moyenne de **8 290** milles dinars à partir de 2021.

❖ Les dividendes :

La CIL prévoit de distribuer un dividende par action comme suit :

	En DT				
	2020 _R	2021 _E	2022 _P	2023 _P	2024 _P
Dividende par action au titre de l'exercice :	1,795	1,200	1,200	1,200	1,200
Taux de distribution de dividende	71,91%	46,95%	43,24%	42,28%	41,52%

❖ La rentabilité prévisionnelle :

La rentabilité se détaillent comme suit sur la période 2021-2025 :

(mDt)	2020 _R	2021 _E	2022 _P	2023 _P	2024 _P	2025 _P	TCAM
Intérêts et produits assimilés de leasing	66 564	67 840	69 440	70 335	70 435	69 780	0,95%
Produits nets	29 821	32 270	34 135	35 655	37 130	38 395	5,18%
Résultat d'exploitation	15 668	16 815	17 555	17 950	18 270	18 490	3,37%
Résultat net	12 481	12 780	13 875	14 190	14 450	14 625	3,22%
Nombre d'action (en milliers)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	0,00%
Résultat par Action (en DT)	2,496	2,556	2,775	2,838	2,890	2,925	3,22%

6 - 2 - 5 - LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS :

Bilan prévisionnel :

En milliers de DT

ACTIFS	2020_R	2021_E	2022_P	2023_P	2024_P	2025_P
Caisses et avoirs auprès des banques	7 787	8 008	14 520	16 345	12 332	16 370
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	502 121	513 692	514 755	510 809	501 902	488 076
Portefeuille - titres commercial	55 619	25 116	26 116	24 116	26 116	25 116
Portefeuille d'investissement	36 503	42 282	46 060	49 617	52 836	55 682
Valeurs immobilisées	8 350	8 220	8 080	7 930	7 770	7 600
Autres actifs	11 385	12 749	12 032	11 580	11 238	11 011
TOTAL DES ACTIFS	621 765	610 067	621 563	620 397	612 194	603 855

PASSIFS	2020_R	2021_E	2022_P	2023_P	2024_P	2025_P
Dettes envers la clientèle	4 977	5 005	5 005	5 005	5 005	5 005
Emprunts et ressources spéciales	456 071	454 387	455 941	444 702	425 846	406 618
Fournisseurs et comptes rattachés	51 214	35 290	36 340	37 390	38 440	39 490
Autres passifs	6 695	8 617	9 622	10 442	11 583	12 785
TOTAL DES PASSIFS	518 957	503 300	506 908	497 540	480 875	463 898

CAPITAUX PROPRES

Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Réserves	39 489	44 597	49 032	53 284	57 206	60 763
Résultats reportés	29 329	27 881	30 239	33 874	38 154	43 059
Actions propres	(3 490)	(3 490)	(3 490)	(3 490)	(3 490)	(3 490)
Résultat de la période	12 481	12 780	13 875	14 190	14 450	14 625
Total des capitaux propres	102 809	106 768	114 655	122 857	131 319	139 957
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	621 765	610 067	621 563	620 397	612 194	603 855

Etat de résultat prévisionnel :

En milliers de DT

	2020 _R	2021 _E	2022 _P	2023 _P	2024 _P	2025 _P
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Intérêts et produits assimilés de leasing	66 564	67 840	69 440	70 335	70 435	69 780
Intérêts et charges assimilées	(39 405)	(38 470)	(38 505)	(38 180)	(37 105)	(35 485)
Produits des placements	2 296	2 600	2 850	3 100	3 350	3 600
Autres produits d'exploitation	366	300	350	400	450	500
Produit net	29 821	32 270	34 135	35 655	37 130	38 395
CHARGES D'EXPLOITATION						
Charges de personnel	5 908	6 385	6 995	7 655	8 370	9 140
Dotations aux amortissements	575	580	590	600	610	620
Autres charges d'exploitation	3 104	3 390	3 665	3 960	4 280	4 625
Total des charges d'exploitation	9 587	10 355	11 250	12 215	13 260	14 385
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	20 234	21 915	22 885	23 440	23 870	24 010
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	3 814	4 100	4 330	4 490	4 600	4 520
Dotations nettes aux autres provisions	753	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 668	16 815	17 555	17 950	18 270	18 490
Autres gains ordinaires	661	50	50	50	50	50
Autres pertes ordinaires	(2)	(10)	(10)	(10)	(10)	(10)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	16 328	16 855	17 595	17 990	18 310	18 530
Impôts sur les bénéfices	(3 186)	(3 570)	(3 720)	(3 800)	(3 860)	(3 905)
Contribution sociale de solidarité	(273)	(305)	0	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	12 869	12 980	13 875	14 190	14 450	14 625
Contribution conjoncturelle	(388)	(200)	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE	12 481	12 780	13 875	14 190	14 450	14 625

Tableau des flux de trésorerie prévisionnels :

En milliers de DT

	2020 _R	2021 _E	2022 _P	2023 _P	2024 _P	2025 _P
Flux liés à l'exploitation						
Encaissements reçus des clients	307 367	373 800	402 446	426 436	449 495	471 847
Investissements dans les contrats de leasing	(242 564)	(330 620)	(329 885)	(347 300)	(364 715)	(382 130)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(9 345)	(11 133)	(10 880)	(11 885)	(12 970)	(14 139)
Intérêts payés	(42 346)	(36 631)	(37 828)	(37 403)	(36 067)	(34 447)
Impôts & taxes payés	(13 982)	(9 647)	(10 779)	(12 139)	(12 844)	(13 431)
Placement monétaires	(18 300)	30 503	(1 000)	2 000	(2 000)	1 000
Autres flux liés à l'exploitation	5 692	1 594	2 325	2 525	2 725	2 925
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(13 478)	17 866	14 398	22 233	23 624	31 626
Flux d'investissements						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(399)	(500)	(500)	(500)	(500)	(500)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	72	50	50	50	50	50
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(6 455)	(9 233)	(7 731)	(8 011)	(8 173)	(8 299)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	3 256	3 769	4 729	5 279	5 829	6 379
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(3 526)	(5 914)	(3 452)	(3 182)	(2 794)	(2 370)
Flux de financement						
Encaissement suite à la cession des actions propres	0	0	0	0	0	0
Décaissement suite au rachat des actions propres	(2)	0	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions	(253)	(8 821)	(5 988)	(5 988)	(5 988)	(5 988)
Encaissements provenant des emprunts	368 429	290 000	295 000	270 000	270 000	270 000
Remboursements d'emprunts	(354 270)	(292 910)	(293 446)	(281 238)	(288 856)	(289 230)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	13 904	(11 731)	(4 434)	(17 226)	(24 844)	(25 217)
Variation de trésorerie	(3 100)	221	6 512	1 825	(4 013)	4 038
Trésorerie au début de l'exercice	10 887	7 787	8 008	14 520	16 345	12 332
Trésorerie à la clôture de l'exercice	7 787	8 008	14 520	16 345	12 332	16 370

6 - 2 - 6 - RATIOS PREVISIONNELS :

	2020 _R	2021 _E	2022 _P	2023 _P	2024 _P	2025 _P
Indicateurs de gestion (en Milliers de dinars)						
Résultat net de la période (1)	12 481	12 780	13 875	14 190	14 450	14 625
Engagements (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement)	594 243	581 090	586 931	584 542	580 854	568 873
Total Engagements (Encours global + Engagements hors bilan) (2)	548 027	567 454	578 548	584 641	640 735	691 828
Créances classées (3)	37 255	38 019	43 391	46 771	51 259	55 346
Fonds propres (avant résultat net) (4)	90 328	93 988	100 780	108 667	116 869	125 332
Capitaux propres avant affectation	102 809	106 768	114 655	122 857	131 319	139 957
Provisions et Produits réservés (5)	29 316	34 210	39 186	44 172	49 123	53 994
Créances sur la clientèle, opération de leasing (Bilan)	502 121	513 692	514 755	510 809	501 902	488 076
Emprunts et ressources spéciales (6)	456 071	454 387	455 941	444 702	425 846	406 618
Total bilan	621 766	610 067	621 563	620 397	612 194	603 855
Charges financières (7)	39 405	38 470	38 505	38 180	37 105	35 485
Total charges d'exploitation	9 587	10 355	11 250	12 215	13 260	14 385
Ratios propres aux sociétés de leasing						
Rentabilité des fonds propres (1)/(4)	13,82%	13,60%	13,77%	13,06%	12,36%	11,67%
Ratio CDL (3)/(2)	6,80%	6,70%	7,50%	8,00%	8,00%	8,00%
Ratio de couverture des créances classées (5)/(3)	78,69%	89,98%	90,31%	94,44%	95,83%	97,56%
Ratios de structure						
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	16,53%	17,50%	18,45%	19,80%	21,45%	23,18%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	73,35%	74,48%	73,35%	71,68%	69,56%	67,34%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/Total bilan	80,76%	84,20%	82,82%	82,34%	81,98%	80,83%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/Créances sur la clientèle, opérations de leasing	91,82%	89,43%	89,55%	88,04%	85,84%	84,34%
Ratios de gestion						
Charges de personnel/Produits nets	19,81%	19,79%	20,49%	21,47%	22,54%	23,81%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	33,01%	34,33%	33,87%	32,81%	31,77%	30,63%
Coefficient d'exploitation	32,15%	32,09%	32,96%	34,26%	35,71%	37,47%
Provisions nettes/Produits nets	12,79%	12,71%	12,69%	12,59%	12,39%	11,77%
Ratios de rentabilité						
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net)	13,82%	13,60%	13,77%	13,06%	12,36%	11,67%
ROA (Résultat net/Total bilan)	2,01%	2,09%	2,23%	2,29%	2,36%	2,42%
Résultat net/Produits nets	41,85%	39,60%	40,65%	39,80%	38,92%	38,09%
Produits nets/Total bilan	4,80%	5,29%	5,49%	5,75%	6,07%	6,36%

6 - 2 - 7 - MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL :

En mDT	2020 _R	2021 _E	2022 _P	2023 _P	2024 _P	2025 _P
Résultat net	12 481	12 780	13 875	14 190	14 450	14 625
Dotations aux amortissements	575	580	590	600	610	620
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	3 814	4 100	4 330	4 490	4 600	4 520
Dotations (reprises) nettes aux autres provisions	753	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Marge brute d'autofinancement prévisionnel =	17 622	18 460	19 795	20 280	20 660	20 765

**6 - 3 - AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS
FINANCIERES PREVISIONNELLES RELATIVES A LA PERIODE ALLANT
DE 2021 A 2025 :**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

***SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES POUR LA
PERIODE 2021-2025***

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)**

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières et de ses annexes de la Compagnie Internationale de Leasing relatifs à la période 2021-2025, tels qu'elles sont jointes au présent rapport.

Cette projection et les hypothèses présentées dans la Note 2.1 sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la direction. Elle a été préparée dans le cadre de la préparation du document de référence "CIL 2021". Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est présentée conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 11 Juin 2021

Les Commissaires aux Comptes

HORWATH ACF

Noureddine BEN ARBIA

A blue ink signature, appearing to be 'N. Ben Arbia', written in a cursive style.

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

A blue ink signature, appearing to be 'M. Medhioub', written in a cursive style.